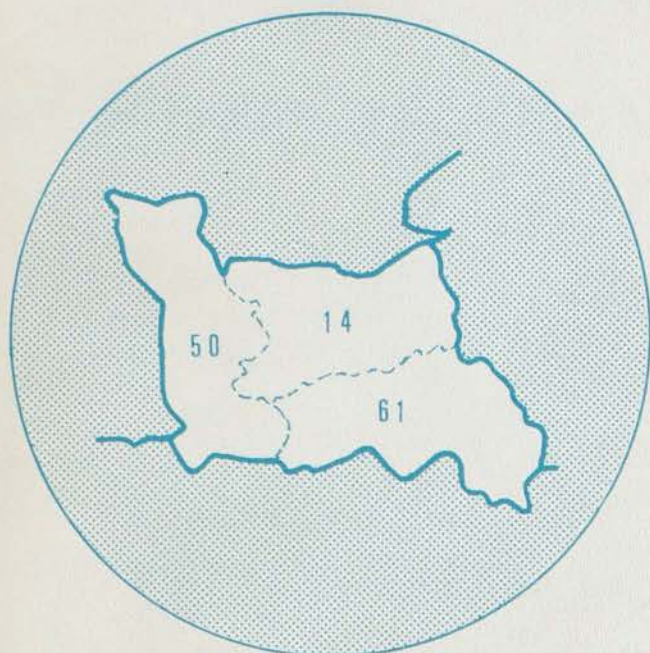


*ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL
DE BASSE-NORMANDIE*

*objectifs de qualité des eaux
superficielles de Basse-Normandie*

BASSINS DE LA TOUQUES ET DE LA SEULLES



procédure de concertation

RECUEIL DES AVIS

(pièces n° 1 à 19)

et
DOSSIER DE PRESSE

septembre 1980

Comité Technique de l'eau de Basse-Normandie

Agence Financière de Bassin Seine-Normandie

Bassins

DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 734

ETABLISSEMENT PUBLIC REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

EAD
QUA.
SUL 17

Délégation Régionale

à l'Architecture et à l'Environnement

14, rue des Croisières B. P. Fonctionnaire

14037 CAEN CÉDEX Téléphone (31) 85.52.96

OBJECTIFS DE QUALITE DES BASSINS DE LA TOUQUES ET DE LA SEULLES

PROCEDURE DE CONCERTATION

RECUEIL DES AVIS
(Pièces n° 1 à 19)
et DOSSIER DE PRESSE

PROCEDURE DE CONCERTATION DANS LES BASSINS DE LA TOUQUES ET DE LA SEULLES

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU

RECUEIL DES AVIS

La circulaire interministérielle du 17 mars 1978 prévoit, afin de fixer des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux superficielles, que des études soient entreprises au niveau local et Régional.

Il est précisé, d'autre part, que la participation à ces travaux de l'ensemble de l'Administration, des élus et des forces vives intéressées, constitue un des points clés de cette politique, une véritable concertation associant le plus grand nombre possible de personnes concernées étant jugée souhaitable.

Conformément à la procédure prévue, ce dossier a donc fait l'objet d'une concertation avec toutes les parties prenantes : usagers de l'eau, responsables de rejets (collectivités et industriels), Associations de Protection de la Nature, Associations de Pêche et de Pisciculture, Administrations techniques, Assemblées départementales et Régionales, Conseils départementaux d'hygiène.

Les réunions suivantes ont donné lieu à compte-rendu :

- Pièce n° 1 - Consultation du Bureau du Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie, le 27 septembre 1978
- Pièce n° 2 - Avis du Bureau du Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie élargi aux Services départementaux, le 19 décembre 1978
- Pièce n° 3 - Information de la Mission Déléguée de Bassin "Seine-Normandie" en sa réunion du 30 janvier 1979 reportée au 19 mars 1979
- Pièce n° 4 - Délibération du Conseil Général du Calvados en sa séance du 7 février 1979
- Pièce n° 5 - Avis du Bureau du Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie élargi aux Services départementaux le 5 avril 1979
- Pièce n° 6 - Délibération du Conseil Départemental d'Hygiène du Calvados en sa séance du 28 mai 1979
- Pièce n° 7 - Information des responsables d'un rejet d'eaux usées industrielles au niveau des Chambres de Commerce et d'Industrie, le 18 juin 1979

- Pièce n° 8 - Information des responsables d'Associations de Défense et de Protection de la Nature et des Associations de Pêche et de Pisciculture, le 19 juin 1979
- Pièce n° 9 - Avis du Groupe d'Information et d'Etudes des rivières de Basse-Normandie et du Comité Technique de l'Eau réuni en Assemblée Plénière le 22 juin 1979
- Pièce n° 10 - Avis de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, le 23 juillet 1979
- Pièce n° 11 - Concertation publique de TROUVILLE, le 21 septembre 1979
- Pièce n° 12 - Concertation publique de LISIEUX, le 26 septembre 1979
- Pièce n° 13 - Concertation publique de GACE, le 27 septembre 1979
- Pièce n° 14 - Concertation publique de CREULLY, le 19 octobre 1979
- Pièce n° 15 - Délibération du Conseil Départemental d'Hygiène de l'Orne, en sa réunion du 18 décembre 1979
- Pièce n° 16 - Délibération du Conseil Départemental d'Hygiène de l'Eure, en sa séance du 24 janvier 1980
- Pièce n° 17 - Délibération du Conseil Général de l'Orne, en sa séance du 25 janvier 1980
- Pièce n° 18 - Délibération du Conseil Général de l'Eure, en sa séance du 29 mars 1980
- Pièce n° 19 - Avis de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Annexe - Dossier de Presse

le 27 septembre 1978

Réunion du Bureau du Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie

Extrait du compte-rendu de réunion

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 septembre 1978

sous la présidence de Monsieur CARON, Chargé de Mission, Représentant M. le Préfet de Région, a été examiné le point suivant :

- ETUDE DES OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE LA REGION DE BASSE-NORMANDIE

M. SALVETTI décrit l'état d'avancement des différentes phases de l'étude des Objectifs de Qualité des cours d'eau de Basse-Normandie.

La troisième phase de cette étude concerne les bassins de la Seulles et de la Touques, et incorpore la zone littorale qui s'étend de la Baie des Veys à la Baie de Seine. Le rapport n° 1 de cette étude, engagée en mai 1978, fait l'objet du point n° 2 de l'Ordre du Jour de cette réunion.

M. SALVETTI présente ensuite le contenu de ces rapports n° 1. Ils contiennent essentiellement des informations générales sur les bassins versants étudiés : données hydrographiques et administratives, caractéristiques générales diverses des bassins, recensements des sources de pollution, localisations des rejets domestiques et industriels, recensements des dispositifs d'épuration existants, etc... Le programme détaillé des campagnes de mesures et d'analyses y est indiqué. Il permettra par la suite d'obtenir l'état de référence de ces cours d'eau en étiage 1978.

Le rapport n° 1 ne comprend pas encore de propositions d'Objectifs de Qualité. Il a été constitué essentiellement dans le but d'obtenir de la part des diverses Administrations concernées, des compléments d'informations et des précisions. Le maximum de renseignements, justes et précis, pourra être ainsi recueilli ; ceci permettra de cerner, à la base, tous les éléments nécessaires à la poursuite de cette étude.

C'est également dans cette optique que ces rapports sont présentés, d'une manière identique, aux divers services du Siège de l'Agence de Bassin à PARIS.

L'engagement de l'étude des Bassins de la Touques et de la Seulles, avant la fin de l'étude des bassins côtiers de la Manche, a été décidé suite aux demandes respectives du Ministère de l'Environnement pour la Touques, du Conseil Général du Calvados pour la Seulles.

C'est la raison pour laquelle cette étude devra être achevée en décembre 1978, afin que ces dossiers puissent être présentés à la session de janvier 1979 du Conseil Général du Calvados. L'avancement de l'étude devra, par conséquent, s'effectuer très rapidement.

Si, au stade final, les élus et les Assemblées concernées n'émettent pas le souhait de voir l'étude aboutir à un décret d'Objectifs de Qualité, la procédure ne sera pas, dans ce cas, poussée dans cette voie.

M. ROTHE souligne que, néanmoins, les Objectifs de Qualité proposés doivent faire l'objet d'une concertation très large.

M. PERRET souhaiterait que les services concernés puissent consulter les fiches techniques des différents rejets, afin de les critiquer et, le cas échéant, de les améliorer.

Pour cela, il serait nécessaire, pour des raisons d'organisation, que ces fiches leur soient transmises au fur et à mesure de leur rédaction. L'échelonnement dans le temps de leur diffusion évitera ainsi un encombrement effectif des services concernés.

Tenant compte des remarques diverses que ces fiches auront suscitées, un objectif final pourra être alors retenu.

M. SALVETTI met l'accent sur le fait que, d'une part, il est nécessaire de respecter la procédure dans son ensemble, d'autre part il est également nécessaire de tenir compte des contraintes extérieures qui, dans ce cas très précis, imposent des délais d'exécution très brefs.

Il ajoute qu'il serait souhaitable qu'au niveau général d'un bassin, 3 hypothèses d'objectifs soient retenues. Néanmoins, certains rejets, de par leur influence sur le milieu récepteur, ne pourront pas faire l'objet de propositions aussi variées.

Pour conclure, M. SALVETTI expose sommairement la poursuite de cette étude, à savoir : la détermination de l'état de référence 1978 - la détermination des niveaux typologiques théoriques - des débits de référence et des débits spécifiques d'étiage - les propositions des Objectifs de Qualité - leurs coûts....

le 19 décembre 1978

Réunion du Bureau du Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie

COMPTE-RENDU DE REUNION

COMITE TECHNIQUE DE L'EAU DE BASSE-NORMANDIE

COMPTE - RENDU

DE LA REUNION DU BUREAU

le 19 décembre 1978

M. CARON ouvre la séance, et demande à M. SALVETTI de présenter les dossiers d'Objectifs de Qualité des bassins de la TOUQUES et de la SEULLES.

M. SALVETTI regrette de ne pas avoir pu remettre ces dossiers plus tôt aux Membres du Comité Technique de l'Eau et s'en excuse. Il a été nécessaire, en effet, de tenir compte des contraintes extérieures qui, dans ce cas très précis, ont imposé des délais d'exécution très brefs. Suite aux demandes respectives du Ministère de l'Environnement pour le bassin de la Touques, du Conseil Général du Calvados pour le bassin de la Seulles, ces études ont dû être achevées très rapidement, afin qu'elles puissent être présentées à la Session de janvier 1979 du Conseil Général du Calvados.

M. VANNIER regrette que ces dossiers n'aient pas été approuvés par le Comité Technique de l'Eau, avant leur présentation au Conseil Général du Calvados.

M. SALVETTI précise que le rassemblement final de toutes les données nécessaires à la réalisation des dossiers n'a pu être achevé qu'à la mi-novembre, la période d'étiage ayant été très tardive cette année. De plus, d'autres impératifs extérieurs se sont imposés (délais des imprimeurs pour l'exécution des travaux divers se rapportant aux plaquettes, aux dossiers de synthèse et aux cartes de propositions d'Objectifs de Qualité).

.../

M. GRAFF, conscient de ces impératifs auxquels le dossier a été soumis, explique par là que la concertation n'a pu être aussi large qu'il avait été prévu initialement.

M. SALVETTI confirme à M. CARON qu'il n'existe pas d'inconvénients notables au fait que le Comité Technique de l'Eau n'ait pas approuvé dans les détails ces dossiers. A la crainte formulée par M. VANNIER de ne pouvoir revenir ensuite sur la décision du Conseil Général du Calvados, M. SALVETTI répond en précisant que, dans tous les cas, des amendements pourront être réalisés par la suite. De plus, il est demandé essentiellement au Conseil Général de se prononcer sur un choix d'Objectifs de Qualité. Le Conseil Général n'a pas à se prononcer sur les coûts détaillés des diverses opérations proposées.

Les remarques que pourront susciter ces dossiers seront toutes prises en considération. A cet effet, une fiche récapitulative des coûts se rapportant aux trois propositions d'Objectifs, a été introduite dans les plaquettes, dans le but de pouvoir par la suite les modifier aisément.

M. PERRET souligne que le Conseil Général doit pouvoir, à l'aide des éléments existants dans le dossier, vérifier le "bien fondé" de chacune des hypothèses proposées.

M. VANNIER regrette qu'une coopération plus étroite n'ait pas eu lieu entre les différents Services, notamment pour le Service Régional d'Aménagement des Eaux, en ce qui concerne l'hydrologie.

M. SALVETTI rappelle que, pour définir les débits de référence, les valeurs de débit de la station de jaugeage de TIERCEVILLE sur la Seulles, ainsi que toutes les valeurs des différents jaugeages ponctuels connues (obtenues auprès du "Service quantitatif" du Service Régional d'Aménagement des Eaux) ont été prises en compte. Néanmoins, compte tenu de la faiblesse des données hydrologiques disponibles sur le bassin de la Touques, une estimation au débit d'étiage n'a pu être réalisée qu'après une campagne de mesures des débits sur l'ensemble des cours d'eau de la Touques. Cette campagne, effectuée par un bureau d'études au début du mois de novembre, a été financée intégralement par l'Agence de Bassin.

M. SALVETTI précise que toutes les données de base ayant servi à établir la carte des débits de référence, pourront être communiquées par la suite aux personnes intéressées.

PRESENTATION DU BASSIN DE LA TOUQUES

M. SALVETTI met l'accent sur la vocation touristique de la basse-vallée de la Touques. Il précise également que, pour ce bassin hydrographique, la voie du décret sera certainement choisie.

M. VANNIER pense que, si plusieurs décrets sont pris simultanément sur différents cours d'eau de Basse-Normandie, il faudrait néanmoins déterminer des priorités dans les travaux à réaliser, afin qu'une programmation puisse être effectuée. La notion de "décret" implique une échéance dans la mise en place des divers investissements. M. VANNIER craint, pour sa part, que sans programmation, les dates imposées par les différents décrets ne puissent être tenues.

Il serait souhaitable que, pour pouvoir pallier à ce problème, des moyens financiers importants soient mis en place. Pour cela, il serait nécessaire d'indiquer clairement au Conseil Général le montant global des coûts des divers travaux préconisés par les trois propositions d'Objectifs de Qualité. Mis devant ses responsabilités, le Conseil Général devrait pouvoir orienter alors son choix, en tenant compte des conséquences financières qui en découleront obligatoirement.

M. ROMBAUT précise que la desserte en eau dans le département du Calvados sera terminée en 1980, et que le Conseil Général a prévu d'affecter une partie des importants crédits apportés jusqu'à présent à ces travaux au programme d'assainissement, ce qui permettra d'accélérer la mise en place des travaux d'assainissement nécessaires dans le cadre des Objectifs de Qualité.

M. SALVETTI rappelle que l'Agence de Bassin apportera le maximum d'aides aux travaux préconisés par ces études d'Objectifs de Qualité, qu'elles aboutissent ou non à la prise finale d'un décret.

Vu la conjoncture actuelle, M. VANNIER craint que ces investissements soient une charge importante, et un handicap économique sérieux pour de nombreux établissements industriels.

M. SALVETTI précise que, dans la majorité des cas, les travaux préconisés pour les rejets des industriels correspondent uniquement à la mise en conformité avec la législation existante. Il cite, à cet effet, le cas des différents traitements de surface existant sur le bassin de la Touques. Leurs investissements correspondent à la mise en conformité avec la circulaire du 4 juillet 1972. Les débits des cours d'eau sur ce bassin étant importants, les propositions d'Objectifs de Qualité pour ce type de rejet ne sont pas plus contraignantes que les normes réglementaires.

Il reste néanmoins que, quelle que soit la conjoncture économique, la mise en conformité avec cette circulaire demeure réglementaire.

A la remarque de M. PERRET, concernant les travaux particuliers qui n'ont pas toujours été chiffrés (cas du district de TROUVILLE-DEAUVILLE) M. SALVETTI souligne qu'il est parfois très difficile d'évaluer certains coûts, notamment pour la réfection de réseaux.

M. GRAFF précise qu'un problème d'exploitation a toujours existé sur la station de TROUVILLE-DEAUVILLE. Les relances assidues des Services administratifs semblent avoir peu de répercussions sur cette situation.

M. PERRET s'étonne que l'imprécision sur les coûts annoncés pour les trois propositions d'Objectifs de Qualité soit au minimum de 10 %.

M. GRAFF insiste sur le fait que, dans tous les cas, des prévisions de coûts ne sont pas faciles à effectuer, particulièrement en ce qui concerne les réseaux.

M. SALVETTI indique que ces coûts correspondent essentiellement à des prévisions. Néanmoins, cette enveloppe financière permet déjà d'avoir une bonne approche du problème. Il se réfère pour mémoire au cas de l'Opération Pilote de la Vire.

M. VANNIER tient à marquer sa désapprobation en ce qui concerne la présentation faite, dans le rapport de synthèse, de la détermination de la vocation piscicole des cours d'eau.

M. SALVETTI précise que cette étude concerne la détermination des vocations piscicoles théoriques, ou "niveaux typologiques" théoriques en l'absence de toute pollution.

M. MEHU explique que la détermination des niveaux typologiques peut se faire de deux manières :

- soit par l'examen du peuplement piscicole
- soit par l'étude de quelques facteurs physiques et morphodynamiques du cours d'eau

Au vu des travaux comparatifs des deux méthodes qui ont été réalisées, notamment sur le bassin de la Vire, il n'est pas apparu de divergences notables.

M. VANNIER conteste l'équivalence de ces deux méthodes, et pense que la présentation qui en est faite dans le rapport de synthèse prête un peu à confusion.

PRESENTATION DU BASSIN DE LA SEULLES

Un des points délicats dans ce dossier est celui de la protection des champs captants de la vallée de la Mue.

Un autre problème difficile est celui du rejet de la station de VILLERS-BOCAGE (centre d'abattage compris).

L'exutoire de ce rejet a lieu dans la Seuline.

L'estimation retenue du débit d'étiage de ce cours d'eau est de 20 l/s.

L'activité de l'abattoir devant doubler prochainement, il existe à ce niveau un problème crucial, vu le rapport très faible existant entre le débit du milieu récepteur et celui du rejet.

Les solutions proposées en hypothèse 3 sont par conséquent contraignantes.

M. VANNIER propose, en hypothèse 3, une autre solution, à savoir la création d'une retenue d'eau, qui permettrait de relever le débit d'étiage.

Il serait intéressant d'étudier l'impact financier qu'aurait cette solution.

M. SALVETTI pense qu'il serait préférable qu'une telle retenue soit justifiée par d'autres motifs qu'un simple respect d'une proposition d'Objectifs de Qualité. Une étude du site devra, dans ce cas, être également envisagée.

M. GRAFF rappelle que plusieurs aspects sont à prendre en considération : aspect foncier - aspect politique - aspect financier.

M. VANNIER pense que cette solution n'est pas à exclure, à priori.

M. TENDRON propose une autre solution envisageable pour ce rejet. Elle consisterait en la création d'un émissaire jusqu'à la confluence de la Seuline avec la Seulles.

M. GRAFF propose alors, compte tenu des délais relativement courts qui ont été impartis à l'étude de ce dossier technique, de fixer la date de réponse des Services de l'Administration au 15 février 1979. Une nouvelle réunion du Bureau du Comité Technique de l'Eau élargi aux Services concernés aura lieu le 22 février 1979.

Plus personne ne demandant la parole, M. CARON lève la séance.

CAEN, le 12 janvier 1979

19 mars 1979

Information de la MISSION DELEGUEE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Question 2c - Information sur les objectifs de qualité des cours d'eau de Basse Normandie.

Cette question n'est inscrite à l'ordre du jour que pour informer la Mission Déléguée de l'avancement des démarches poursuivies pour le dossier TOUQUES et SEULLES et pour le dossier ORNE et DIVES.

Pour le dossier TOUQUES et SEULLES, Monsieur VALIRON fait savoir que le Ministre de l'Environnement serait favorable à la procédure de décret.

Monsieur SALVETTI indique que la concertation publique pourra se dérouler cet été et que le projet de décret pourrait être soumis à l'automne à l'approbation de la Mission Déléguée.

Pour le bassin ORNE et DIVES il indique que le Préfet de Région a retourné le projet de décret sans modifications après l'avoir soumis aux Assemblées Régionales.

Ce projet sera donc proposé sans délai à l'approbation du Ministre.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur VALIRON lève la séance à 18 heures 30.

le 7 février 1979

Séance du CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

.....
Objectifs de qualité des bassins de la Touques et de la Seulles.

M. de BOURGOING donne lecture du rapport suivant au nom de la Commission des travaux publics :

Ayant été parmi les précurseurs avec l'opération "Vire et ses affluents", ayant poursuivi sur la lancée en adoptant, l'an dernier, des objectifs de qualité pour l'Orne et la Dives, nous atteignons aujourd'hui, avec l'étude des bassins de la Touques et de la Seulles, notre souhait de couvrir l'ensemble de nos rivières.

C'est une ambition que s'est donné également l'Etablissement public régional conscient aussi de l'importance des problèmes de l'eau pour l'ensemble des cours d'eau de Basse-Normandie ; c'est la réponse à la demande formulée en janvier dernier pour la Touques par Michel d'ORNANO et par Jean-Louis de MOURGUES pour la Seulles.

D'ailleurs, n'allons nous pas prochainement bénéficier des deux premiers décrets d'objectifs de qualité pris en France avec celui de la Vire, de l'Aure et de la Douve et celui de l'Orne et de la Dives.

Peut-être convient-il néanmoins, de revenir sur cette démarche issue de la loi sur l'eau de 1964.

Comme je vous le disais l'an dernier, autrefois, on était "sur" une rivière avec les avantages qui nous avaient attiré dans ses parages, que ce soit pour y pêcher, pour bénéficier d'une voie de communication, pour y puiser de l'eau et l'y rejeter après usage. Mais il n'y avait guère de souci pour ce qui se passait avant et encore moins après.

Il apparait maintenant indispensable de traiter chaque cours d'eau et ses affluents comme un bassin, comme une entité, en fonction du site et dont la qualité, et par-delà l'usage que l'on peut en tirer est tributaire de l'ensemble des riverains.

D'où la nécessité de considérer une rivière tout entière et de rechercher, pour elle, l'objectif de qualité, la meilleure bien sûr, mais compte tenu de beaucoup d'éléments divers.

Il s'agit aujourd'hui de la Touques et de la Seulles et je vous conseille d'accompagner mon rapport de la lecture des cartes qui vous ont été distribuées.

Sur l'une d'elles intitulée "état de référence" vous aurez la traduction d'un constat de départ indispensable pour savoir d'où l'on vient et ce qu'il est nécessaire de faire au moment le plus défavorable c'est-à-dire à l'époque des basses eaux quand la dilution des rejets est minimum.

Cela a été réalisé l'été dernier à la première occasion possible après notre décision.

Différentes couleurs marquent l'état de la rivière.

Vous constaterez que le bleu, puis le vert correspondant aux meilleures analyses, se situent en amont ; vous noterez les dégradations entraînées par la traversée des agglomérations puis des améliorations du fait de l'assainissement et enfin, une détérioration en approchant des embouchures. La faible proportion des tracés en rouge confirme que nous avons à faire avec des rivières relativement peu polluées.

Une seconde carte "zones de protection et de développement" situe la rivière dans son milieu en indiquant les zones d'activité, les zones touristiques, les zones d'exploitation d'eaux souterraines qui sont autant de contraintes, contraintes allant dans les deux sens : activité entraînant pollution tandis que prélèvement oblige à la préservation ; et il faut tenir compte de tout pour déterminer un objectif raisonnable.

Partant de ces éléments apportés par ce double constat, issu lui-même d'une analyse très fouillée, il appartient de déterminer l'orientation à donner à la rivière.

C'est la question qui nous est posée aujourd'hui comme elle le sera aux autres parties concernées : Conseils généraux de l'Eure et de l'Orne en ce qui concerne la Touques, Commissions compétentes du Conseil régional Comité technique de l'eau, Chambres de Commerce, Chambres d'agriculture, Conseil départemental d'hygiène, instances sur le terrain où seront convoqués les responsables de rejets tant publics que privés.

A tous il sera demandé de choisir entre 3 options quant à la qualité à rechercher pour la rivière :

l'option 1 est la moins ambitieuse,

l'option 2 est la moyenne,

l'option 3 est celle qui va le plus loin dans la dépollution,

et à chacune correspond une carte.

Il serait séduisant, surtout à l'ère écologique, de choisir la solution qui aboutirait à la plus grande reconquête des rivières.

Mais l'on se heurte rapidement à d'autres contraintes :

- contraintes financières d'abord et vous savez comme moi que l'on arrive rapidement en matière d'assainissement, à des charges lourdes à supporter pour les usagers,
- contraintes techniques aboutissant au choix de méthodes de pointe encore peu éprouvées,
- contraintes imposées, enfin, par le fait qu'il ne faut pas risquer de bloquer tout développement économique, que ce soit en rendant difficile l'extension d'activités existantes, que ce soit en faisant fuir les nouvelles qui seraient tentées de s'installer ; c'est un risque à prendre en considération, plus que jamais, et alors que nous souhaitons que des industries agroalimentaires participent à une meilleure élaboration de nos productions agricoles.

Le choix d'une option détermine aussi la nature des ouvrages d'épuration à construire compte tenu du flux susceptible d'être admis par la rivière dans le cadre d'un objectif choisi.

Revenant aux cartes vous y voyez figurer ces installations et les améliorations qu'elles entraînent compte tenu de l'option retenue.

Vous voyez qu'avec l'hypothèse 3, les tronçons bleu et vert sont les plus longs avec diminution très nette du jaune et quasi disparition du rouge.

Inversement, l'option 1 marque le moins de progrès ; entre l'un et l'autre se situe l'hypothèse 2 qui aboutit à des améliorations déjà sensibles.

Les trois solutions sont traduites en coûts d'exécution sur lesquels il ne nous est pas demandé de nous engager aujourd'hui mais qu'il conviendra de financer à l'occasion des programmes d'assainissement futurs.

Pour la Touques, les estimations T T C valeurs actuelles, sont de :

28,9 M	en	1
40,7 M	en	2
45,2 M	en	3

et pour la Seulles

14,4 M	en	1
28 M	en	2
29,6 M	en	3

Pour chacune des rivières des différences sensibles existent entre 1 et 2 tandis que l'écart est moindre entre 2 et 3.

L'objectif 1 apparaît nettement insuffisant car il ne va guère plus loin que la réalisation des projets déjà étudiés ; il ne permet de respecter que les vocations strictement prioritaires.

De la petite différence entre 2 et 3 on peut tirer des arguments contradictoires :

- puisqu'il y a un petit écart autant aller tout de suite au mieux,
- ou bien, à l'inverse, si 2 est presque aussi coûteux que 3 c'est que cette solution implique des installations déjà importantes d'autant que rien n'exclut de passer par la suite de 2 à 3.

Pour la Touques, nous n'avons pas hésité à vous proposer de retenir la solution 2 qui permet de satisfaire une grande partie des vocations définies sur le bassin tandis que la 3 nous paraît devoir faire appel à des technologies avancées en matière d'épuration poussée sur certains paramètres peu classiques.

La solution 2 nous paraît, en outre, compatible avec les contraintes résultant des zones d'activités traversées par cette rivière.

Pour la Seulles, cours d'eau plus rural, traversant des régions moins habitées nous avions été tentés d'aller directement vers la 3.

Mais, et notre démarche traduit bien, ce me semble, l'esprit dans lequel doit être abordé cet examen d'objectifs de qualité, M. le Directeur départemental de l'Agriculture nous a fait observer que cela risquerait de poser de graves problèmes à VILLERS-BOCAGE ; cette ville possède une station d'épuration en instance d'être doublée d'une autre installation affectée à l'abattoir qui se développe actuellement d'une façon importante, et tant mieux pour le commerce de la viande traitée sur place.

Or malgré l'amélioration importante et nécessaire apportée par ce projet, la solution 3 ne serait pas atteinte et il faudrait prévoir que les effluents de la station fassent l'objet d'aspersion dans les champs, compte tenu du faible débit de la rivière. Cela serait d'un coût insupportable.

La solution 2 entraînera déjà l'obligation de prévoir un lagunage et donc une épuration très élaborée. C'est celle que nous vous proposons également de retenir.

Un autre point sur lequel il nous est demandé de vous prononcer est celui du degré de contrainte dont sera accompagné le choix d'objectifs.

Il est possible que l'étude d'objectif n'aboutisse pas à un décret d'objectif.

Dans ce cas, les autorisations de déversements passés ou à venir doivent tenir compte de l'objectif retenu, mais il n'y a aucun délai et il n'existe pas réellement de contrainte en vue du respect de l'objectif de qualité.

Ou bien alors, comme nous l'avons fait pour toutes les rivières étudiées jusqu'à présent, nous demandons qu'un décret soit pris, après toutes les consultations dont j'ai fait état.

Nous vous suggérons d'aller dans ce sens craignant autrement que le but poursuivi de la reconquête de ces rivières ne soit atteint qu'à trop lointaine échéance.

Nous demandons toutefois, à M. le Préfet, comme l'an dernier pour l'Orne et la Dives, que des délais suffisants soient accordés pour permettre une mise en place souple de la réglementation.

M. LE PRESIDENT - Je félicite M. de BOURGOING qui, comme d'habitude, nous a présenté un rapport très détaillé et très complet.

M. de MOURGUES - A l'occasion de ce rapport, je voudrais féliciter les administrations concernées à savoir l'Agence de Bassin et la Direction départementale de l'Agriculture qui, à ma demande faite il y a un an, ont pu lors de la période d'étiage, réaliser l'étude pour le bassin de la Seulles. Comme l'a dit M. de BOURGOING la solution n° 2 pour la Seulles permet à la fois de concilier l'impératif de la possibilité de faire venir des activités et d'obtenir un degré de propreté relativement important. Je me suis rallié en commission à cette proposition. La différence entre les solutions 2 et 3 n'est motivée que par les problèmes de VILLERS-BOCAGE à qui il était difficile d'imposer des contraintes trop lourdes.

M. LE PREFET - Il s'agit là d'un dossier très important pour l'économie de notre département et pour son environnement. Il complète la décision que vous aviez prise pour l'Orne et la Dives. J'ai eu l'occasion de faire une conférence sur la politique de l'eau dans la région. Je proposerai à M. le Ministre l'étalement souhaitable que vous demandez. Il faut mener ces objectifs suivant les méthodes normandes, faites de pragmatisme et de sérénité.

M. LIABASTRE - Il y a une prise de conscience qui n'est pas complète. Il faudrait développer l'information à tous les niveaux. Nous venons d'en avoir l'exemple dans le cas de la Calonne où une prise d'eau a déclenché les réactions que vous savez dans le département voisin. Il faudrait expliquer les conditions d'application et éviter les contraintes inutiles notamment pour l'agriculture.

M. MEXANDEAU - Le projet de captage de la Calonne a suscité une émotion certaine dans le secteur. J'aurais souhaité qu'à cette occasion, M. le Préfet puisse nous faire brièvement le point afin que les élus que nous sommes soient tout à fait au courant.

M. LESSARD - A la suite des manifestations de samedi dernier, une réunion s'est tenue à PONT L'EVEQUE. Nous y avons appris notamment, que les contraintes qui figuraient dans le dossier de l'enquête avaient été modifiées à la suite d'un changement dans la réglementation. Le règlement du Comité départemental d'hygiène a priorité sur les conditions particulières. Dans le cas de la Calonne ce sont ces conditions générales qui entrent en ligne maintenant. Les revendications portaient principalement sur l'importance du périmètre de protection de la Calonne et des ruisseaux affluents ce qui avait pour conséquence, par exemple, que la commune des AUTHIEUX-sur-CALONNE, comme son nom l'indique, se trouvait complètement englobée dans ce périmètre de protection. Or, d'après le règlement départemental le périmètre est réduit à 35 m. Cette information a apaisé les esprits.

M. de BOURGOING, rapporteur - Le département est la première instance concernée. Il s'ensuivra des consultations très étendues à tous les niveaux. Ceux qui ont eu à connaître des études entreprises sur l'Orne et la Dives savent que toutes les personnes concernées sont invitées à donner leur avis. C'est une instruction extrêmement lourde qui est une véritable concertation. Je comprends très bien que les périmètres de protection soient contraignants. Il ne faut pas que les investissements considérables qui vont s'ensuivre soient un jour inutilisables si l'eau est polluée au départ. La prise de décret entraîne des contraintes encore plus grandes mais aussi, une concertation encore plus poussée. En fin d'étude, le dossier nous sera à nouveau soumis.

Le rapport est adopté.

.....

Pour extrait conforme

le 5 avril 1979

Réunion du Bureau du Comité Technique de l'Eau élargi aux
Services Départementaux

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE REUNION

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 1979

Monsieur CARON ouvre la séance et demande à Monsieur ROMBAUT d'exposer le premier point de l'Ordre du Jour, les Objectifs de Qualité des Bassins de la Touques et de la Seullies.

Monsieur ROMBAUT indique que des observations ont été reçues de la part des différents services de l'administration concernée. Ces remarques seront prises en compte et un contact sera établi avec les différentes personnes, avant de rédiger le cas échéant, une nouvelle fiche technique.

Après cela, la phase de concertation sera engagée au niveau des Conseils Départementaux d'Hygiène, des Associations de Défense de l'Environnement et Associations de Pêche et de Pisciculture, des Chambres de Commerces et d'Industries, des Sous-Préfets, de la Presse ; ce durant les mois de mai et juin 1979.

Selon la demande du Conseil Général, des réunions de concertation publique seront organisées au mois de juillet, après une information par voie de presse.

La synthèse des avis sera ensuite réalisée afin de présenter le dossier final résultant de la concertation en janvier 1980 aux Assemblées Régionales.

Il faut noter d'ores et déjà que le Conseil Général du Calvados a choisi l'hypothèse moyenne pour les deux bassins, et a souhaité que s'engage le procédure de concertation devant aboutir à la prise d'un décret d'Objectifs de Qualité.

Monsieur SALVETTI demande si une réunion du Bureau ne serait pas nécessaire pour approuver les fiches techniques dans leur forme définitive.

Monsieur GRAFF pense qu'un dialogue réel entre les différentes parties suffira.

Monsieur VANNIER désire faire des remarques sur l'hydrologie du bassin de la Seulles.

Ce bassin n'est pas homogène. A partir de TILLY-SUR-SEULLES, la partie aval du cours d'eau a un débit soutenu car il est alimenté par la nappe. Par contre, la partie amont coulant sur des terrains imperméables est à rapprocher d'un bassin à caractéristiques identiques, celui de la Souleuvre.

Ainsi, on trouverait un débit d'étiage de fréquence 1/5 de 80 l/s, voir 100 l/s à TILLY-SUR-SEULLES et non de 200 l/s comme l'indique le dossier.

Monsieur ROMBAUT souligne que pour la partie amont du bassin de la Seulle, il a été choisi d'adopter la fréquence 1/2, ce qui correspond au 200 l/s pris comme débit de référence et pour la partie aval la fréquence 1/5. Ce qui explique le débit plus élevé pour la partie du bassin située dans les zones imperméables.

Monsieur GRAFF indique que pour VILLERS-BOCAGE, on est d'ores et déjà à la limite de la technologie d'épuration. Si l'on réduit le débit, il ne sera plus possible d'envisager un objectif. Il serait donc intéressant d'engager une campagne de mesures des débits sur ce secteur, dans le cadre d'un suivi des Objectifs de Qualité.

Monsieur VANNIER indique qu'une station limnimétrique est en effet nécessaire à cet endroit, en plus de plusieurs échelles sur l'ensemble du bassin.

De plus, il serait possible d'envisager la création d'une retenue d'eau pour soutenir le débit d'étiage de la Seuline, et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité du cours d'eau.

Monsieur ROMBAUT indique qu'un tel ouvrage serait certainement bienvenu, mais il doit avoir nécessairement une vocation mixte pour être crédible : soutien du débit et alimentation en eau potable pourrait être deux de ces vocations.

.../...

Monsieur CARON propose donc d'entamer d'une part une campagne de mesure des débits et d'autre part que le décret spécifie que sur ce tronçon de rivière les données seront révisables en fonction des résultats obtenus.

Monsieur BRUN demande si la fixation de certains niveaux d'Objectifs de Qualité pour les sections de cours d'eau n'est pas arbitraire et si elle ne fait pas intervenir une part de subjectivité.

Monsieur SALVETTI indique que la méthodologie des Objectifs de Qualité donne la marche à suivre : on part d'un état de référence et l'on recense les vocations des différents secteurs. Donc un Objectif de Qualité correspond à une amélioration et impose donc des contraintes aux différents responsables de rejets.

Monsieur BRUN demande si dans ces conditions, il ne faudra pas revoir la vocation d'un secteur dans le cas où les travaux sont trop importants, comme pour VILLERS-BOCAGE.

Puis, Monsieur CARON demande si le bassin de la Touques appelle des remarques.

Monsieur VANNIER fait remarquer que, bien que ne disposant pas de données hydrométriques sur ce bassin, les débits de référence lui semblent être optimistes. Mais dans la mesure où l'autoépuration n'est pas prise en compte, ils sont très acceptables comme base pour le dossier d'Objectifs de Qualité.

le 28 mai 1979

Séance du CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE DU CALVADOS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 28 Mai 1979

Extrait du Registre des Délibérations

I - OBJECTIFS DE QUALITE DES BASSINS DE LA TOUQUES ET DE LA SEULLES.

M. ROMBAUT - Délégué Régional de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie, présente un dossier réalisé par le Comité Technique de l'Eau, et adressé à l'ensemble des Membres du Conseil Départemental d'Hygiène avant la présente séance.

Après cette présentation, M. GERMAIN constate que le Conseil Général s'est déjà prononcé sur le dossier et a retenu la proposition n° 2. Dans la mesure où il s'agit d'une décision entraînant une limite financière, il ne paraît pas possible pour le Conseil d'Hygiène d'être plus contraignant.

M. ROMBAUT rappelle que les objectifs proposés sont à l'échéance 1984 et constituent donc une première étape. De toute façon, l'hypothèse n° 3 nécessiterait un passage par l'hypothèse n° 2.

M. LEFORT pense que si le Conseil Général a adopté l'hypothèse n° 2, c'est essentiellement parce que cette même hypothèse avait été retenue pour les Bassins de l'Orne et de la Dives.

M. LEFORT souhaite que soit retenue l'hypothèse n° 3 sur la Touques et sur la Seulles pour les raisons suivantes :

1°/ La circulaire interministérielle du 17 Mars 1978 relative à l'élaboration des objectifs de qualité rappelle la nécessité de tenir compte de la catégorie piscicole concernant chaque section de cours d'eau.

Si l'Orne et la Dives sont classées pour les 3/4 de leur parcours en deuxième catégorie, la Touques est en revanche classée entièrement en première catégorie et la Seulles n'est en deuxième catégorie que sur quelques kilomètres.

La Touques est une rivière très importante pour les truites de mer, puisque sur les neuf départements constituant la deuxième zone piscicole, il s'agit de la seule rivière permettant des alevinages en truites de mer. Ce poisson est très recherché non seulement en France, mais également par les étrangers (Anglais, Belges).

D'autre part, le Conseil Supérieur de la Pêche consent des efforts très importants chaque année, pour la Touques.

Si l'hypothèse n° 2 est retenue pour la Touques, cela revient à condamner les truites de mer.

2°/ Le plan d'eau de PONT-l'EVEQUE sera ouvert à la baignade et à la planche à voile. Mais en hiver, la Touques déborde et pénètre dans le plan d'eau. C'est ainsi que des analyses réalisées par le S.R.A.E. ont montré que :

- Avant les inondations de 1978, l'eau était acceptable pour la baignade.

- Après les inondations, l'eau n'était plus acceptable.

3°/ Un projet de prise d'eau de surface pour l'alimentation humaine est prévu sur la Calonne. L'eau de la Touques ne sera-t-elle pas utilisée dans l'avenir ?

4°/ Le suivi des objectifs de qualité sur la Bassin de la Vire montre qu'un certain nombre de points perdent de leur qualité d'année en année. C'est ainsi que sur 14 points contrôlés, un seul respecte les objectifs prévus.

Si la proposition n° 2 est retenue pour la Touques, on retombera en fait dans la proposition n° 1 et ce sera un désastre dans quatre ou cinq ans.

M. GERMAIN répond, en ce qui concerne la prise d'eau de la Calonne, qu'il n'existe pas d'autres solutions.

M. LEFORT pense qu'il y a des eaux souterraines disponibles.

En réponse à M. LEFORT, M. BRUN précise qu'une prise d'eau dans la Touques serait envisageable, mais que l'eau est de moins bonne qualité. La Calonne a été retenue en raison des caractéristiques de son bassin versant, très limité en industries, contrairement à la Touques.

En réponse à M. LEFORT, M. ROMBAUT rappelle les coûts des travaux à réaliser en ce qui concerne le bassin de la Touques (en M.F.) :

Proposition n° 1 :

Stations d'épuration.....	13,55
Réseaux d'assainissement.....	15,44
Mesures d'accompagnement.....	0
	<hr/>
	28,99

Proposition n° 2 :

Stations d'épuration.....	18,35
Réseaux d'assainissement.....	17,39
Mesures d'accompagnement.....	5
	<hr/>
	40,74

Proposition n° 3 :

Stations d'épuration.....	22,85
Réseaux d'assainissement.....	17,39
Mesures d'accompagnement.....	5
	<hr/>
	45,24

M. GERMAIN suggère que la Société de pêche prenne à sa charge la différence des coûts entre les propositions n° 2 et n° 3.

M. LEFORT répond que l'Association vient de verser 400.000 F de droits à la pêche à PONT-1'EVEQUE.

M. BRUN fait remarquer à M. LEFORT que le passage de l'hypothèse n° 2 à l'hypothèse n° 3 n'entraîne aucune modification sur la Calonne.

M. LEFORT s'inquiète des rejets de la future Station de traitement des eaux.

M. BRUN répond que ce rejet, composé essentiellement de Matières en suspension, sera étalé sur 24 Heures.

M. ROMBAUT confirme que le maximum de travaux est prévu dès l'hypothèse n° 2 en ce qui concerne la Calonne.

En réponse à M. GERMAIN, M. LEFORT précise que les rivières de première catégorie correspondent à des eaux salmonicoles, tandis que les rivières de deuxième catégorie correspondent à des eaux cyprinicoles.

M. LEFORT insiste sur le très grand déséquilibre existant actuellement en France entre les importations et les exportations de poissons d'eaux douces.

M. ROMBAUT précise que le coût des travaux nécessaires devra être supporté par quelques collectivités, et non par l'ensemble des habitants du bassin versant. En ce qui concerne la Touques, le passage de l'hypothèse n° 2 à l'hypothèse n° 3 est essentiellement un problème d'ammonium au niveau de LISIEUX.

M. MAZIERES rappelle la nécessité de protéger les coquillages au niveau des estuaires, et demande en conséquence que soit retenue l'hypothèse n° 3.

M. MAZIERES insiste sur la nécessité de se préoccuper, à côté de la pollution microbiologique, des éléments entrophisants, et rappelle les phénomènes d'eaux colorées qui apparaissent dans certaines conditions particulières, correspondant à une prolifération de plancton pouvant avoir des conséquences très graves (production de toxines).

En réponse à M. GERMAIN, M. MAZIERES rappelle que la pollution chimique est au moins aussi inquiétante pour les coquillages que la pollution microbiologique.

M. GERMAIN constate qu'il ne semble apparaître aucune différence au niveau de l'Estuaire de la Touques entre les propositions n° 2 et n° 3.

M. MAZIERES pense que l'effort de protection des coquillages doit être encore plus important sur la Seulles que sur la Touques.

M. le Docteur CHAMBON demande s'il a été tenu compte de la pollution bactérienne.

M. ROMBAUT répond que les paramètres microbiologiques ont été pris en compte au niveau des prises d'eau potable.

En ce qui concerne le littoral, une désinfection des effluents est prévue. Mais l'étude sera approfondie dans le cadre de l'élaboration des objectifs de qualité du littoral.

M. MAZIERES insiste sur la nécessité de relier les objectifs de qualité concernant les cours d'eau avec les objectifs de qualité du littoral.

M. MAZIERES constate d'autre part, que la différence de coût entre les hypothèses n° 2 et n° 3 concernant la Touques n'est que d'environ 5 M.F.

M. ROMBAUT répond que ces 5 M.F. devront être supportés par quelques collectivités ou industriels, en particulier au niveau de LISIEUX.

M. PITRE s'étonne de certaines anomalies existantes entre les cartes présentant les propositions sur la Touques et la carte intitulée "Zones de protection et de développement" (disparition de certaines sections de cours d'eau).

M. LEFORT rappelle que les Communes et les Industries vont encore s'étendre et se développer dans l'avenir. Il convient donc d'être très vigilant.

M. LEFORT cite l'exemple des carrières GUERIN, sur l'Orne, pour lesquelles il a fallu attendre 19 ans avant que cesse la pollution de la rivière.

En ce qui concerne l'abattoir de VILLERS-BOCAGE, M. LEFORT pense qu'il serait possible de faire des bacs de décantation.

M. BRUN rappelle qu'il existe souvent un conflit entre les intérêts économiques et les nécessités de protection du milieu naturel. Certains départements ont d'ailleurs renoncé à développer une politique d'objectifs de qualité.

M. GERMAIN pense que le cas de VILLERS-BOCAGE ne peut pas être résolu, puisque le débit de l'égoût de l'abattoir est supérieur au débit de la Seuline.

M. LEFORT cite l'exemple du curage de la Vie, pour lequel l'Etat a dépensé 100 M.F., et qui se trouve à nouveau polluée par des Industries de la Région de VIMOUTIERS.

M. SAINTE-BEUVE, qui avait été Commissaire-Enquêteur pour le dossier des abattoirs de VILLERS-BOCAGE, s'étonne de l'absence de toute remarque de la part des pêcheurs lors de l'enquête publique.

M. CLOT pense que le Conseil d'Hygiène devrait retenir la meilleure qualité proposée. Les considérations d'ordre financier ne doivent pas entrer en ligne de compte.

M. BRUN répond que si le choix du Conseil d'Hygiène est par principe de retenir la proposition correspondant à la meilleure qualité, il n'y a plus besoin de le consulter.

En ce qui concerne la Seullles, M. ROMBAUT précise que le problème se situe essentiellement au niveau de VILLERS-BOCAGE.

En réponse à M. BLIN, M. ROMBAUT ajoute que le projet de Station d'épuration d'AUDRIEU a été pris en compte, mais uniquement avec les Collectivités voisines d'AUDRIEU.

M. MAZIERES insiste sur la nécessité de protéger les installations ostréicoles situées au niveau de l'estuaire de la Seullles. Or, l'aval de la Seullles est de couleur jaune dans la proposition n° 3, alors que celui de la Touques est de couleur verte. Les paramètres microbiologiques semblent donc totalement ignorés pour la Seullles, alors qu'il est essentiel d'en tenir compte.

M. ROMBAUT répond que les paramètres microbiologiques sont pris en compte, mais que les couleurs sont attribuées à chaque section de cours d'eau en fonction du paramètre le plus défavorable (salinité, oxygène dissous,...)

M. le Docteur CHAMBON pense qu'il faut étudier chaque paramètre.

M. PITRE s'étonne de ce que la réunion de cours d'eau de couleur verte aboutisse à une rivière de couleur jaune.

M. ROMBAUT répond qu'il n'y a aucun rejet responsable de ce changement de couleur.

M. MARET précise que ce changement de couleur s'explique par une modification dans la morphologie du cours d'eau. En zone marécageuse, les eaux stagnent et un abaissement naturel de l'oxygène dissous est observé. D'autre part, la remontée des eaux de mer entraîne une augmentation de la salinité.

En réponse à M. MAZIERES, M. MARET ajoute que l'eau de mer remonte moins loin dans la Touques que dans la Seulles.

M. MAZIERES s'étonne de l'abaissement observé d'oxygène dissous, d'autant plus que la photosynthèse est très active.

M. PITRE rappelle que la qualité ne dépend pas uniquement de l'oxygène dissous.

En réponse à M. BLIN, M. MARET précise que le lagunage n'a finalement pas pu se faire pour le Syndicat d'Assainissement de la Région de THAON, qui rejettera dans la Seulles avec un niveau de qualité respectant l'objectif retenu.

M. GERMAIN constate qu'il semble donc, dans le cas de la Seulles, que la proposition n° 3 soit insuffisante pour l'aval du cours d'eau.

M. le Docteur CHAMBON rappelle qu'il convient d'étudier chaque paramètre séparément.

M. BRUN précise que la différence essentielle entre les propositions n° 2 et n° 3 se situe au niveau de VILLERS-BOCAGE, zone d'industries agro-alimentaires très importante. Or, l'hypothèse n° 3 obligerait la Commune et l'abattoir à réaliser une aéroaspersion des effluents pendant tout l'été, ce qui ne paraît pas réaliste. D'autre part, la mauvaise qualité de la Seuline n'affecte pas la Seulles. C'est pourquoi la Direction Départementale de l'Agriculture retient pour la Seulles l'hypothèse n° 2.

Deux votes sont faits à mains levées, d'une part, pour le Bassin de la Touques, d'autre part, pour le Bassin de la Seulles, entre les personnes présentes.

La répartition des votants est à peu près la suivante dans les deux cas :

- 50 % favorables à la proposition n° 2,
- 50 % favorables à la proposition n° 3.

M. LEFORT insiste à nouveau sur la nécessité d'adopter l'hypothèse n° 3.

En conclusion, le Conseil Départemental d'Hygiène adopte dans un premier temps la proposition n° 2 pour les bassins de la Touques et de la Seulles, mais considère que ce premier objectif doit être une étape vers les objectifs proposés dans l'hypothèse n° 3.

Pour extrait conforme,

CAEN, le 15 JUIN 1979



Le Directeur départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
Secrétaire du Conseil
Départemental d'Hygiène,

Séance du 23 Juillet 1979

Extrait du Registre des Délibérations

II - OBJECTIFS DE QUALITE DE LA SEULLES.

Lettre adressée à M. le Préfet de Région par les Ostréiculteurs de COURSEULLES S/MER.

M. le Dr DUNCOMBE précise qu'il a été destinataire d'une copie de la lettre adressée récemment par des ostréiculteurs de COURSEULLES à M. le Préfet.

Suite à cette lettre, M. le Dr DUNCOMBE s'est entretenu de cette affaire avec Monsieur BENOIST, l'un des co-signataires de la lettre.

Les ostréiculteurs de COURSEULLES étaient en effet mécontents du fait que le dossier des objectifs de qualité de la SEULLES ne semble pas tenir compte de l'ostréiculture dans l'estuaire.

M. le Dr DUNCOMBE a expliqué à M. BENOIST que la couleur (jaune) de la Seulles à l'estuaire était la même dans le cas des propositions n° 2 et n° 3 en raison d'une part de la salinité des eaux et d'autre part d'un abaissement naturel de l'oxygène dissous dû à la stagnation des eaux et à leur réchauffement.

Mais les ostréiculteurs souhaitent avoir des garanties sur l'avenir de leurs exploitations.

M. le Dr DUNCOMBE rappelle que les bassins sont alimentés avec un mélange d'eau de mer et d'eau douce de la SEULLES. Il serait peut-être intéressant d'envisager un curage régulier de l'estuaire de la SEULLES dans sa partie terminale, de façon à permettre une augmentation du débit et une oxygénation plus intense.

M. GERMAIN souligne l'attention que le Conseil d'Hygiène a porté à la qualité de l'eau de la SEULLES à son estuaire, contrairement à ce que semblent penser les ostréiculteurs.

M. GERMAIN craint d'autre part qu'un curage de la SEULLES à l'estuaire ne donne pas tous les résultats attendus si le cours d'eau est régulièrement pollué à l'amont (exemple du curage de la VIE).

M. L'HIGUINER pense qu'il faut tout d'abord démontrer l'utilité d'un tel curage avant de le réaliser et suggère d'envisager des pompages en mer.

.../.../...

M. RENARD répond que les bassins doivent être alimentés par des eaux saumâtres.

M. MAZIERES précise qu'il s'agit de retrempege, et non d'élevage. Les huitres viennent en fait d'ailleurs (OLERON,...).

M. MAZIERES ajoute que l'ostréiculture fait vivre une quarantaine de familles à COURSEULLES.

M. le Dr DUNCOMBE confirme la nécessité d'un mélange d'eau de mer et d'eau douce pour alimenter les bassins.

M. MAZIERES pense qu'un curage de la SEULLES à l'estuaire devrait être fait périodiquement.

M. L'HIGUINER précise qu'une étude d'envasement est prévue pour le nouveau port de plaisance. Le problème pourrait être examiné à cette occasion.

En conclusion, le Conseil Départemental d'Hygiène confirme la nécessité de prendre en compte les activités ostréicoles de COURSEULLES dans le cadre de la définition des objectifs de Qualité de la SEULLES.

Le Conseil d'Hygiène demande d'autre part que soit étudié le problème de l'envasement de la SEULLES à l'estuaire, dans le but d'obtenir un débit du cours d'eau toujours suffisant.

Pour extrait conforme,

CAEN, le 10 SEPT. 1979



Le Directeur départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
Secrétaire du Conseil
Départemental d'Hygiène,
)

R. BOUVIER

le 18 juin 1979

Réunion d'Information des Responsables de Rejets - Industriels

COMPTE-RENDU DE REUNION

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIEBASSINS DE LA SEULLES ET DE LA TOUQUESREUNION D'INFORMATION DES RESPONSABLES DE REJETS INDUSTRIELS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HONFLEUR

LISIEUX LE 18 JUIN 1979

Sous la présidence de Monsieur NASS, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de HONFLEUR, s'est tenue une réunion d'information des principaux industriels concernés par l'Opération d'Objectifs de Qualité des cours d'eau des bassins de la SEULLES et de la TOUQUES.

Monsieur le Président NASS ouvre la séance en expliquant et regrettant l'absence de Monsieur STRITTMATER, Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie.

" La sauvegarde de l'environnement constitue une préoccupation permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie :

- un inventaire des déchets industriels a été réalisé,
- un programme d'élimination et de recyclage des déchets industriels a été élaboré : il se met peu à peu en place.
- une bourse aux déchets industriels existe également,
- d'autres actions sont prévues, notamment en matière de création de décharges industrielles.

C'est pourquoi, lorsque nous avons eu connaissance des dispositions qui étaient prévues par les Pouvoirs Publics pour améliorer la qualité des cours d'eau des bassins de la Seulles et de la Touques, nous avons pensé qu'il convenait de vous informer le plus largement possible, de ces nouvelles mesures ainsi que des conséquences tant financières que techniques qui s'imposeront à vous dans un proche avenir.

Ceci, d'autant plus que le législateur a prévu, qu'après une phase technique réalisée par les Services de l'Administration, se déroule une large concertation réunissant l'ensemble des parties intéressées. Cette concertation permettra de définir les Objectifs de Qualité qui s'imposeront alors aux industriels.

Devant l'importance des conséquences prévisibles de cette politique, pour les industries locales, j'ai pensé, en accord avec l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" qu'il était souhaitable d'organiser une réunion d'information préalable des chefs d'entreprises concernés. Elle permettra de préparer les industriels aux réunions publiques prévues par la procédure.

Au cours de cette séance, les dossiers techniques des Objectifs de Qualité vous seront présentés par Monsieur ROMBAUT, Délégué Régional de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" en Basse-Normandie. Après quoi, les représentants qualifiés de l'Agence pourront répondre à vos questions.

Monsieur ROMBAUT remercie Monsieur le Président de l'accueil qui lui a été réservé ainsi que toutes les personnes de l'assemblée qui ont bien voulu se déplacer.

Il fait un rapide historique de la politique d'Objectifs de Qualité en Basse-Normandie, explicite les différents points du dossier technique, et décrit la procédure de concertation à venir. Ces réunions auront lieu en Septembre 1979 :

- à CREULLY, pour le bassin de la Seulles
- à GACE - TROUVILLE et LISIEUX, pour le bassin de la Touques.

Un grand nombre de questions sont alors posées, notamment :

Monsieur DESCHAMPS, Cidrerie du Pays d'Auge à OUILLY DU HOULEY :

- souhaiterait recevoir une explication en ce qui concerne l'amont de la Paquine représenté en "jaune" sur la carte de référence de la pollution en étiage 1978.

Monsieur ROMBAUT précise que deux collectivités : THIBERVILLE dans l'Eure et L'HOTELLERIE dans le Calvados, pourraient être responsables de cette "qualité" du cours d'eau constatée en étiage 1978. En effet, pour ces deux stations urbaines, l'exutoire du rejet est un fossé qui, avant de rejoindre l'amont de la Paquine, s'infiltré partiellement dans le milieu naturel.

Monsieur HAMON, Cidreries Distilleries Réunies - ORBEC en AUGE :

- voudrait s'informer sur les aides supplémentaires accordées par l'Agence dans le cadre de cette politique d'Objectifs de Qualité.

Monsieur ROMBAUT lui précise qu'en dehors des aides classiques accordées par l'Agence, tout industriel peut bénéficier d'une avance sans intérêt à 10 ans de 10%.

Monsieur HAMON fait part de son inquiétude au sujet des "zones de protection amont des cours d'eau". Dans une première enquête concernant le projet d'implantation d'une usine de traitement d'eau sur la Calonne, il avait été indiqué que toute localisation d'industries dans un rayon de 300 mètres du cours d'eau, devait être exclue. Néanmoins, cette clause semble avoir été ensuite délaissée.

Monsieur ROMBAUT lui précise que les Objectifs de Qualité du bassin de la Touques n'apporteront pas de contraintes supplémentaires énormes, pour les rejets situés dans ce secteur, le débit du cours d'eau étant très important.

Monsieur ROMBAUT précise à Monsieur PETITPRE que les aides de l'Agence concernent les dispositifs d'épuration réalisés avec du matériel neuf ou du matériel d'occasion, à condition, bien entendu, qu'il soit viable.

Monsieur BREAVOINE insiste pour relancer une demande d'aide éventuelle concernant un dispositif de refoulement d'eaux usées permettant de relier la cidrerie à " la Ferme ". Les travaux ont été réalisés, l'autorisation de passage délivrée.

Monsieur NASS souhaiterait que ce problème particulier soit résolu ultérieurement par les membres de l'Agence et Monsieur BREAVOINE lui-même.

Monsieur DESCHAMPS désirerait connaître " les nouvelles techniques " de traitement des effluents spécifiques aux cidreries-distilleries.

Monsieur LEJEALLE précise que diverses études sont encore en cours. Des essais concluants de traitement des cidrasses ont été réalisés. Néanmoins, la technique la plus fiable reste encore actuellement l'épandage pratiqué dans des conditions satisfaisantes.

Monsieur BOULARD, S.A. Calvados Boulard, Coquainvilliers, précise que cette solution nécessite des surfaces importantes; il met l'accent sur la difficulté de trouver aisément des terrains utilisables à cet effet. Les cidrasses auxquelles s'ajoutent les eaux provenant du lavage des pommes, représentent des volumes très élevés.

Monsieur BOUDIN, Laboratoire Bottu, St Jean de Livet, souhaiterait pouvoir prendre connaissance des analyses effectuées sur le milieu récepteur au cours de la campagne d'étiage 1978. De plus, il aimerait connaître les bases exactes qui ont permis de déterminer l'impact réel financier qu'auront ces Objectifs de Qualité et la " quote-part " effective de chaque industriel, dans l'estimation des coûts qui a été réalisée.

Monsieur ROMBAUT rappelle que des " fiches techniques " seront transmises avant les réunions publiques aux différents responsables de rejet, leur précisant la nature des travaux à réaliser et leur indiquant une enveloppe approximative des investissements à prévoir.

Monsieur LANQUETOT, Ets Lanquetot à St Martin de Bienfaite et Monsieur CHASSAC, Sté Laitière de Gacé, soulèvent le problème particulier des répartitions de primes pour des stations d'épuration mixtes.

Monsieur LANQUETOT souligne qu'une période transitoire financièrement lourde à supporter pour les industriels, existe.

Monsieur ROMBAUT indique, qu'en effet, bien que les investissements aient été réalisés, les primes pour épuration ne peuvent être attribuées qu'après avoir observé le bon fonctionnement des divers ouvrages sur une période d'un an.

La répartition des primes est réalisée par la collectivité Maître d'Ouvrage du dispositif d'épuration et responsable du rejet.

Monsieur BOULARD souhaiterait connaître les diverses possibilités de traitement des cidrasses dans une station d'épuration urbaine. Il demande si le traitement de ses cidrasses peut être effectué en période hivernale par la station d'épuration du district de Deauville-Trouville, sous-chargée à cette époque de l'année.

La Société Degremont n'a pas donné son avis à ce sujet.

Monsieur ROMBAUT précise qu'une telle décision ne pourra être prise par les Services Techniques du District qu'après réalisation d'une étude particulière visant à déterminer les possibilités et les conditions réelles de traitement de ces effluents spécifiques, par dispositif d'épuration biologique existant.

Monsieur PETITPRE évoque les problèmes que pose l'évacuation des boues résiduelles des stations de détoxification, des effluents provenant des ateliers de " traitements de surface ".

Monsieur MATHEU signale que plusieurs sites de décharge ont été retenus dans la Région et sont actuellement étudiés, notamment :

- 1 site important dans la région caennaise,
- 2 sites plus modestes concernant, l'un le secteur de Lisieux-Honfleur, l'autre la région de la Vire et du Nord de l'Orne.

Néanmoins, les négociations demeurent difficiles (carrières privées). Actuellement, la décharge du Havre reste la décharge agréée la plus proche de notre Région.

Monsieur ROMBAUT confirme à Monsieur LEVASSEUR que des aides particulières de l'Agence de Bassin existent pour les travaux suivants :

- séparation de réseaux,
- rinçages,
- recyclages divers , permettant de réaliser des économies internes d'eau.

Monsieur ROMBAUT précise à Monsieur BALLET (Ateliers de Normandie - Bayeux) qu'en ce qui concerne les rejets issus des Ateliers de " traitements de surface ", la circulaire du 4 Juillet 1972 doit obligatoirement être appliquée, ces effluents présentant une toxicité certaine et devant donc être impérativement traités avant leur rejet dans le milieu naturel.

La visualisation des propositions d'Objectifs réalisée sur ces cartes est fondée principalement sur l'évolution de rejets organiques, présentant une biodégradabilité dans le milieu naturel. Les matières inhibitrices ne peuvent, en aucun cas, être étudiées et admises dans le milieu récepteur, d'une manière analogue.

Monsieur NASS conclut en remerciant toutes les personnes présentes, à la fois pour les questions posées qui ont permis de préciser certains points importants et aussi pour les réponses qui ont été apportées.

Monsieur NASS souligne que de telles réunions doivent faire avancer les choses , à la fois dans le respect des lois et dans la bonne compréhension des industriels.

CAEN, le 16 Juillet 1979

le 19 juin 1979

Réunion d'Information des Responsables d'Associations

COMPTE-RENDU DE REUNION

REUNION D'INFORMATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE LA NATURE ET DES ASSOCIATIONS DE PECHE ET DE PIS-
CULTURE RELATIVE AUX OBJECTIFS DE QUALITE DES BAS-
SINS DE LA SEULLES ET DE LA REGION

Monsieur CARON remercie les participants à cette réunion d'avoir bien voulu se déplacer et demande à Monsieur ROMBAUT d'exposer le contenu des dossiers d'Objectifs de Qualité des bassins de la Seulles et de la Touques qui ont été remis avant la réunion à chacune des personnes présentes.

Monsieur ROMBAUT expose dans un premier temps ce que comprend l'étude des Objectifs de Qualité du bassin de la Seulles et qui est largement développé dans le rapport de synthèse.

Monsieur LEFORT demande pourquoi deux bassins aussi différents que ceux de la Seulles et de la Touques ont été étudiés en même temps.

Monsieur CARON indique qu'il s'agit d'une étude simultanée des deux bassins sans pour autant que les deux bassins soient liés.

Monsieur LEFORT rapporte qu'au Conseil Départemental d'Hygiène du Calvados, la solution N° 2 n'a été retenue que par le fait de la voix prépondérante du Président de séance. Or, si l'on se rapporte au bassin de la Vire, l'hypothèse 2 souhaitée n'est pas encore atteinte, comme le démontre le rapport de mesures qui a été réalisé par le Service Régional de l'Aménagement des Eaux de Basse-Normandie. Donc, il serait souhaitable de voter l'hypothèse 3 afin d'atteindre au mieux la proposition N° 2.

Monsieur VANNIER indique qu'il ne faut pas porter un jugement brutal sur la plaquette du Service Régional de l'Aménagement des Eaux de Basse-Normandie. En effet, la non conformité d'un point de contrôle se base sur une seule valeur défailante à un instant donné de l'un des paramètres physico chimiques retenus.

Les prochains décrets devraient donc prévoir des possibilités de dépassement limites dans le temps.

Monsieur LEFORT s'inquiète du fait que 35 km de la Vire n'ont pas de point de contrôle.

Monsieur ROMBAUT rappelle qu'il s'agissait d'une première opération. Dans les études ultérieures, sur les autres bassins, les points de contrôle sont de plus en plus nombreux.

Monsieur CARON insiste pour que ces points de contrôle soient choisis le plus près possible des points de rejet.

Madame BERNARD demande que le compte-rendu de la réunion soit soumis aux participants pour avis.

Monsieur CARON prend note de cette demande.

Madame LETELLIER désire savoir ce qui est envisagé pour les parcs à huitres de Courseulles, car la station de Thaon rejette en amont du pompage d'alimentation des bassins ostréicoles.

Monsieur TENDRON rappelle que la station de Thaon rejette des effluents à un niveau IV après une chloration et que d'autre part le pompage de Courseulles n'a lieu qu'en eau de mer.

Monsieur GOURIOT demande comment faire constater une pollution et faire pression pour obtenir des résultats.

Monsieur DUTOUR note que lors d'une pollution accidentelle, il faut alerter une personne susceptible de la constater : gendarmes, gardes pêche ou d'autres personnes assermentées.

Monsieur LEFORT rappelle que la Fédération Départementale de Pêche peut envoyer ses gardes pour constater une pollution.

Monsieur LEBOURGEOIS indique que de nombreux accidents ont lieu lors du remplissage des cuves de traitement des agriculteurs.

Monsieur GOURIOT fait remarquer que la reconquête d'une rivière passe par la reconstruction des vannes de certains moulins pour empêcher l'ensablement. De plus, à qui faut-il s'adresser pour la remise en état des roues, à l'électricité ?

Monsieur TENDRON fait savoir que les vannes sont murées par intervention des communes. De plus, un curage annuel des cours d'eau est demandé par ordre du Préfet. Quant aux moulins, il faut susciter une demande de règlement d'eau avec éventuellement une déclaration d'utilité publique.

Monsieur LEBOURGEOIS s'inquiète de la destruction du barrage du pont de Tilly sur Seulles par la Direction Départementale de l'Équipement.

Monsieur TENDRON note que ce barrage n'a jamais été autorisé et qu'il faudrait voir ce problème avec la Direction Départementale de l'Équipement et les Ponts et Chaussées.

Monsieur L'HIGUINER en prend note.

Monsieur GUILLOT pose le problème de la future station d'Audrieu drainant de nombreuses collectivités. Il y a là des opérations financières qui ne tiennent pas compte des problèmes d'aménagement, surtout en ce qui concerne l'épuration. De plus, il faut remarquer que Villers Bocage est le problème central du bassin de la Seulles.

Monsieur LEFORT appuie sur ce dernier point en ajoutant que de nombreux procès verbaux ont été dressés, mais que la procédure n'aboutit jamais.

Madame BERNARD souligne qu'il s'agit de problèmes d'aménagement du territoire puisqu'on laisse s'implanter des lotissements et des usines, sans penser aux conséquences sur l'environnement.

Monsieur ROMBAUT rappelle que pour Audrieu la simulation du projet de rejet a été envisagé sous tous ses aspects. Quant à Villers Bocage, la station d'épuration est actuellement en cours de construction et il y aura donc une amélioration très nette de la rivière à ce niveau.

Monsieur CARON demande aux représentants des Associations de voter pour l'une ou l'autre des hypothèses.

Monsieur LEFORT demande l'hypothèse 2 pour le bassin de la Seulles, sauf pour Villers Bocage où il faudrait atteindre l'hypothèse 3 et demande à ce que ce point de vue soit bien développé aux différentes réunions.

Enfin, l'hypothèse 3 est demandée pour l'ensemble du bassin.

Monsieur CARON demande ensuite à Monsieur ROMBAUT de présenter le dossier concernant le bassin de la Touques, avant de susciter les différentes questions.

Madame BERNARD prend note de la pollution de l'Orange et fait remarquer qu'il manque une symbolisation des travaux à ce niveau.

Monsieur LEFORT indique que la Touques est une rivière exceptionnelle surtout en ce qui concerne la truite de mer, à un point tel que le Conseil Supérieur de la Pêche y fait des efforts particuliers. Cet aspect nécessite donc le choix de l'hypothèse 3.

Monsieur CARON demande à l'assemblée de se prononcer. Elle choisit l'hypothèse 3.

Monsieur ROMBAUT rappelle alors qu'il s'agit d'une étape mais que cela ne fige pas la situation. En effet, dès cette première marche franchie, il sera possible d'envisager la mise en oeuvre de l'hypothèse 3.

Monsieur VANNIER sollicite l'avis des Associations de Pêche et de Pisciculture et des Associations de Protection de la nature, sur l'éventualité de l'implantation d'une retenue d'eau en amont de la Seuline pour soutenir le débit de la rivière en étiage afin de satisfaire l'hypothèse 3 d'une autre façon que d'interdire une partie des rejets.

Monsieur CARON constatant que les questions sont épuisées, lève la séance.

le 22 juin 1979

Réunion du GROUPE D'INFORMATION ET D'ETUDES DES RIVIERES
DE BASSE-NORMANDIE

Réunion du COMITE TECHNIQUE DE L'EAU DE BASSE-NORMANDIE
en Assemblée Plénière

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE REUNION

COMITE DE BASSIN "SEINE-NORMANDIE"

GROUPE D'INFORMATION ET D'ETUDES
DES RIVIERES DE BASSE-NORMANDIE

COMITE TECHNIQUE DE L'EAU
DE BASSE-NORMANDIE

ASSEMBLEE PLENIERE

C O M P T E - R E N D U

DE LA REUNION COMMUNE DU GROUPE D'INFORMATION ET D'ETUDES DES RIVIERES
DE BASSE-NORMANDIE

ET DU COMITE TECHNIQUE DE L'EAU DE BASSE-NORMANDIE

PREFECTURE DE LA REGION DE BASSE-NORMANDIE - MAISON DE LA REGION A CAEN

le 22 juin 1979

Sous la Présidence de Monsieur le Sénateur de BOURGOING, Président du Groupe d'Information et d'Etudes des Rivières de Basse-Normandie, Membre titulaire du Comité de Bassin "Seine-Normandie", et de M. MATHEU, Chargé de Mission, Ingénieur des Mines, représentant M. le Préfet de la Région de Basse-Normandie, s'est tenue le 22 juin 1979 une réunion commune du Groupe d'Information et d'Etudes des Rivières de Basse-Normandie et du Comité Technique de l'Eau de Basse-Normandie,

- OBJECTIFS DE QUALITE DES BASSINS DE LA TOUQUES ET DE LA SEULLES

M. de BOURGOING demande à M. ROMBAUT de bien vouloir rapporter ce point de l'ordre du jour.

M. ROMBAUT rappelle que l'étude des Objectifs de Qualité des bassins de la Touques et de la Seulles a été terminée à la fin de l'année 1978, à la demande du Conseil Général du Calvados, afin que celle-ci lui soit présentée lors de sa session de janvier 1979.

Ce dossier d'Objectifs de Qualité a été réalisé de la même façon que celui de l'Orne et de la Dives. Il contient en particulier :

- une étude de l'état de référence 1978 basée sur une campagne d'analyses
- une étude des niveaux typologiques des cours d'eau
- un recensement des différentes sources de pollution et des dispositifs d'épuration existants
- trois propositions d'Objectifs de Qualité d'ambition croissante, auxquelles correspondent, pour chaque rejet, les flux admissibles dans le milieu récepteur et les travaux à réaliser pour les atteindre.

C'est donc sur ces trois propositions qu'il est demandé l'avis des deux Assemblées.

M. de BOURGOING rappelle que ce dossier a déjà été soumis à la consultation du Conseil Général du Calvados. Celui-ci a choisi l'hypothèse 2, bien que tenté par la 3 pour la Seulles. Mais la contrainte que cela aurait apportée pour VILLERS BOCAGE a fait retenir l'hypothèse 2, comme pour le bassin de la Touques.

M. LEFORT indique que le Conseil Départemental d'Hygiène du Calvados a opté pour l'hypothèse 2 du fait de la voix prépondérante du Président, alors que la situation à l'aval de VILLERS-BOCAGE est scandaleuse. De plus, il note que, sur la Vire en 1977, 5 points étaient conformes au Décret, et qu'en 1978, un seul y était. Il faut donc, d'après M. LEFORT, se garder de choisir une hypothèse trop basse. De plus, il s'étonne que 35 km du cours de la Vire ne comportent aucun point de contrôle.

M. SALVETTI rappelle que M. LEFORT est à l'origine de l'hypothèse 3 à l'aval de VIRE. Par ailleurs, si le premier point de contrôle est situé à l'aval de VIRE, c'est qu'il n'y a pas de source de pollution de type classique à l'amont.

M. de BOURGOING demande que, pour la Seules, les points de surveillance couvrent le bassin.

M. GRAFF demande que l'on multiplie les points, sans pour autant assurer un contrôle en continu au fil du cours d'eau.

M. de BOURGOING informe l'Assemblée que des crédits ont été débloqués pour le dispositif d'épuration de l'abattoir de VILLERS, que le chantier va démarrer, et qu'il ne faut pas confondre l'Objectif 2 avec la situation intolérable actuelle.

M. ROTHE précise que le financement est assuré par une subvention du Ministère de l'Agriculture et un emprunt dont la Ville et PROMOVIANDE se partagent les annuités.

M. LEFROU insiste sur la différence qui existe entre l'hypothèse 2 et la 3. Cette différence est faible en investissement, mais elle sera très élevée en frais de fonctionnement. Les ouvrages nécessaires à l'hypothèse 3 sont difficiles techniquement à réaliser, mais encore plus à exploiter.

De plus, il ne faut pas entrer dans la démarche qui consiste à viser le plus haut pour atteindre un échelon inférieur.

M. de BOURGOING confirme que, pour la Vire, l'hypothèse 2 n'est pas atteinte. Mais il existe un espoir très raisonnable d'y arriver assez rapidement par des modifications minimales sur les dispositifs existants.

M. VANNIER pense que l'Objectif n° 3 devrait être présenté avec un coût d'investissement supérieur. En effet, à l'amont du bassin de la Seulles, on n'a pas une connaissance exacte des débits. En particulier, le débit retenu dans l'étude pour TILLY-sur-SEULLES devrait avoir une fréquence différente de celle qui est donnée.

Il fait aussi remarquer qu'il pourrait être intéressant de réaliser un ouvrage de soutien du débit d'étiage d'un volume d'environ 500 000 m³ dont le coût serait de 4 à 5 millions de francs.

M. GRAFF insiste sur le fait qu'il est possible que l'estimation du coût de l'hypothèse 3 soit optimiste, car il y a une mauvaise connaissance des débits.

M. ROTHE confirme qu'en étiage, la Seuline est souvent à sec.

M. SALVETTI indique que, pour un Objectif de Qualité, l'implantation d'un barrage ne peut être avancée que si elle a plusieurs vocations.

M. de BOURGOING pense que cet ouvrage pourrait être envisagé dans une phase ultérieure.

M. DUPONT se fait le rapporteur de M. MAZIERES en précisant que l'hypothèse 3 est hautement souhaitable, car il existe une activité conchylicole à COURSEULLES, et il pose la question de savoir pourquoi le niveau de qualité 2 est le maximum présenté dans cette étude pour ce secteur aval du cours d'eau.

M. SALVETTI rappelle que les différentes hypothèses sont calées sur les niveaux typologiques, et qu'en l'absence de tous rejets, la Seulles aurait toujours cette qualité du fait de certains paramètres limitants.

M. de BOURGOING demande que l'on vote pour le bassin de la Seulles.

L'hypothèse 3 recueille 6 voix

L'hypothèse 2 recueille 8 voix

M. VANNIER émet le vœu qu'une station de jaugeage soit mise en place à TILLY-sur-SEULLES le plus rapidement possible.

Puis M. de BOURGOING demande à M. ROMBAUT de rapporter le dossier du bassin de la Touques.

M. ROMBAUT expose, dans un premier temps, ce que comprend l'étude des Objectifs de Qualité du bassin de la Touques. Il indique ensuite que la grande différence entre les hypothèses 2 et 3 est concentrée sur la région de LISIEUX, ville qui, en particulier, aurait de très gros efforts à réaliser pour satisfaire l'hypothèse 3.

M. LEFORT insiste sur le fait que, dans l'Ouest piscicole, la Touques est la seule rivière de son type, et que le Ministère de l'Environnement a même demandé une étude particulière sur les truites de mer dans ce bassin.

M. DUPONT indique que l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes souhaite l'hypothèse 3 car il existe de nombreux gisements coquilliers sur la côte de cette zone du Calvados.

M. CHABRIAC demande si l'I.S.T.P.M. aide à la réalisation des travaux supplémentaires pour passer de l'hypothèse 2 à l'hypothèse 3.

M. VANNIER précise que, de nouveau, l'hypothèse 3 n'est pas réaliste, car on n'a pas une connaissance exacte des débits de référence de la rivière.

M. HERVE note que des stations de jaugeage ont existé sur ce Bassin, mais que le tarage s'est avéré être très délicat, et que, par conséquent, des réimplantations de stations de jaugeage seront nécessaires pour suivre les Objectifs de Qualité.

M. VANNIER note que, si on s'oriente vers l'hypothèse 3, on se trouvera en face d'investissements importants. L'hypothèse 2 représente déjà environ 200 millions de francs pour les différents bassins couverts par les Objectifs de Qualité. Il ne faudrait donc pas surcharger la facture au risque de ne pas pouvoir la tenir.

M. de BOURGOING précise que ces Objectifs viennent se superposer à tous les autres programmes existants.

Le vote est demandé :

L'hypothèse 3 recueille 6 voix

L'hypothèse 2 recueille 8 voix

.../

M. ROTHE constate que l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes demande toujours d'emblée l'hypothèse maximaliste et souligne que cette position peut tendre parfois vers des impossibilités.

M. DUPONT indique que les Objectifs de Qualité du littoral devraient être coordonnés avec ceux des rivières.

M. LEFROU fait remarquer que l'I.S.T.P.M. peut avoir des exigences sur les différents paramètres tels la bactériologie et les toxiques. Or, ici, on parle essentiellement de la pollution organique.

le 23 juillet 1979

Information de la CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE BASSE-NORMANDIE

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE

CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE BASSE-NORMANDIE

Caen. le 23 Juillet 1979

HOTEL CONSULAIRE
41, Boulevard Maréchal-Leclerc
CAEN

TÉLÉPHONE (31) 81-59-37 et 85-49-68
TÉLEX CHAMCO - CAEN 170234

CABINET DU PRÉSIDENT

*Le Président de la Chambre Régionale de Commerce
et d'Industrie de Basse-Normandie*

Réf : DH/MAL

Objet : Objectifs de Qualité de
la Seulles et de la
Touques.

à Monsieur ROMBAUD
Délégué Régional
de l'Agence Financière de Bassin
"SEINE NORMANDIE"
C A E N

Monsieur le Délégué,

Par votre courrier en date du 12 Juillet dernier, vous demandez à la Chambre Régionale de bien vouloir émettre un avis concernant l'hypothèse de qualité à retenir dans le cadre du dossier des Objectifs de Qualité des Bassins de la Seulles et de la Touques.

Comme vous le savez, la Chambre Régionale a toujours marqué son intérêt et sa préoccupation pour la sauvegarde de notre Environnement Régional.

- . En premier lieu, en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'Inventaire des Déchets Industriels de Basse-Normandie et en collaborant à l'élaboration d'un programme pour l'élimination et le recyclage de ces déchets.
- . En second lieu et à propos de cette politique des objectifs de Qualité, en contribuant en liaison avec vous-même à informer de façon aussi large que possible les Industriels concernés par cette politique.

Ceci correspond parfaitement au rôle de représentation et de promotion de l'Industrie bas-normande qui incombe à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie.

Il me semble par contre difficile à la Chambre Régionale d'émettre un avis concernant en définitive, des dossiers d'Investissement personnalisés à réaliser par chacun des Industriels.

.../...

.../...

Il est cependant tout-à-fait dans son rôle :

- 1) de se prononcer favorablement sur le principe d'une telle politique de qualité des Eaux : ce qu'elle a fait en s'associant dès le départ à cette opération.
- 2) de demander que les modalités d'application de cette politique tiennent compte, au cas par cas, des réalités économiques sur le terrain : c'est la procédure qui a été employée par vous même et vos Services pour l'élaboration de dossiers personnalisés.

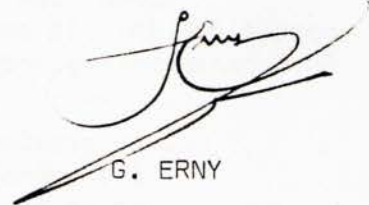
En fonction de quoi, la Chambre Régionale laisse le soin aux Industriels concernés de se prononcer en toute connaissance de cause sur l'hypothèse de qualité qu'il convient de retenir.

Persuadé qu'une telle prise de position de la Chambre Régionale permettra la poursuite de la procédure engagée,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président Empêché

LE PREMIER VICE-PRESIDENT



G. ERNY

le 21 septembre 1979

Réunion de Concertation Publique de TROUVILLE S/MER

COMPTE-RENDU DE REUNION

OBJECTIFS DE QUALITE DU BASSIN DE LA TOUQUES

REUNION DE CONCERTATION DE TROUVILLE-sur-MER

le 21 septembre 1979

M. d'ORNANO -

Mesdames, Messieurs, je vais ouvrir cette réunion qui a pour objet quelque chose sur le principe duquel je pense que personne ne peut avoir d'objection, même si chacun fait valoir son point de vue sur ce sujet, puisque l'objectif, c'est la reconquête de l'eau des cours d'eau de notre Région de Basse-Normandie.

Je suis ici à double titre : celui d'élu de la Région et du Bassin de la Touques, en tant que Président du Conseil Général du Calvados, et au titre de Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Nous savons qu'après l'étude des bassins de la Touques et de la Seulles, cela voudra dire que, pour l'année prochaine, nous aurons lancé l'opération pour la totalité des rivières de Basse-Normandie, c'est-à-dire des trois départements, le Calvados, la Manche et l'Orne, et c'est là quelque chose qui me paraît essentiel.

Je salue ici la présence de tous ceux qui ont bien voulu participer, élus, responsables de l'Administration, responsables d'Organismes divers, des pêcheurs, responsables de l'Industrie, responsables agricoles, et je salue particulièrement la présence de M. de BOURGOING, Sénateur, qui s'est particulièrement intéressé aux affaires de l'eau dans le Calvados et dans la Région de Basse-Normandie, et celle de notre ami CHABRIAC, rapporteur général du budget pour le département du Calvados.

Nous avons de très nombreux autres amis ici présents, que je suis heureux d'accueillir.

Je crois que cette politique est une politique qui a été rendue possible par les instruments législatifs dont nous nous sommes dotés, et par la volonté des hommes et des femmes.

Les instruments législatifs, c'est la Loi sur l'Eau, qui date d'il y a 15 ans maintenant, et qui a permis la création des Agences de Bassin et de nous doter de moyens règlementaires pour parvenir à ces objectifs de reconquête de l'eau, de dépollution, et par conséquent, de mise en valeur d'une partie essentielle de notre patrimoine.

J'avais d'ailleurs eu le grand plaisir de remettre la Croix de Commandeur de la Légion d'Honneur au Sénateur LALLOY qui était le père de la Loi sur l'Eau au Sénat et qui l'avait amplement mérité.

Je crois que ce débat est particulièrement intéressant à un moment où nous nous apercevons bien que nous avons changé d'ère. Nous avons vécu jusqu'en 1973 dans un système économique où l'énergie était bon marché et donc abondante, où nous étions dans une société de développement économique permanent, dans une société de consommation. Or, depuis 5 ans maintenant, nous sommes entrés dans une nouvelle ère qui est une ère beaucoup moins quantitative, mais plus qualitative, dans laquelle d'une part les circonstances économiques ont changé, mais d'autre part, les aspirations des hommes et des femmes ont également changé.

L'énergie est devenue chère, et par conséquent, elle devient rare. Le développement des conditions de vie, dans des pays comme le nôtre, a fait que les aspirations des hommes et des femmes sont désormais différentes.

Lorsque je suis arrivé comme élu pour la première fois dans cette région, je me rappelle c'était il y a 17 ans, que ce qu'on demandait c'était la quantité, c'était cela l'aspiration, et par la suite, petit à petit les conditions de vie s'améliorant pour beaucoup, là c'est une autre aspiration : la qualité. Aujourd'hui, nous avons le devoir de protéger nos ressources et de protéger particulièrement notre patrimoine, et bien l'eau, l'air, la forêt, les côtes, la nature, la mer, cela fait partie de notre patrimoine, et par conséquent, si nous ne savons pas les protéger, les conserver, nous nous retrouverons un jour dans la situation que nous connaissons aujourd'hui pour l'énergie, c'est-à-dire que nous paierons le patrimoine, qu'il deviendra rare et que nous saurons guère comment le renouveler.

Nous avons donc le devoir d'avancer sur de nouveaux chemins dans ce domaine et le Gouvernement a choisi de procéder en deux temps, le premier temps, c'est l'arrêt de la dégradation, c'est la raison pour laquelle vous avez vu intervenir des mesures législatives, réglementaires, qui se sont attachées à interdire tout nouveau rejet polluant, c'est-à-dire que, dans notre réglementation gouvernementale, on ne peut plus construire de maisons, de groupes d'immeubles, sans que l'épuration des rejets soit prévue ; on ne peut plus construire des usines nouvelles sans que l'épuration des rejets, la protection de l'environnement, soient prévus.

C'est le premier point ; c'est un point qui est destiné à stopper la dégradation.

Le second stade, c'est la reconquête, c'est-à-dire qu'après avoir stoppé la dégradation, il faut, rivière par rivière, région par région, reconquérir, et cela implique des arbitrages souvent difficiles, particulièrement dans la période que nous traversons, parce que nous devons en même temps avoir le souci de l'emploi, le souci de la combativité, et le souci de la protection et de la sauvegarde de notre patrimoine qui sont aussi importants les uns que les autres.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, depuis longtemps déjà, que soit lancée cette opération sur la Touques, pour laquelle vous êtes aujourd'hui consultés. L'idée est de fixer des objectifs. M. LEFROU, Directeur de l'Agence de Bassin, vous expliquera tout à l'heure qu'il y a trois objectifs possibles.

Il vous indiquera les hypothèses afin de déterminer comment nous parviendrons à ces objectifs et il y a deux possibilités, l'une qui est celle du décret, l'autre qui est plus souple, et par suite, de fixer les calendriers nécessaires et de voir comment nous allons procéder. C'est donc sur ce point que nous allons débattre aujourd'hui. Ceci est une consultation, il y en a bien d'autres. Il y a eu une consultation du Conseil Général qui a eu lieu à sa session du début de cette année, qui a eu à débattre sur ce sujet, et puis des consultations très diverses d'Organismes de Santé, Agricoles, etc... dans tous les domaines, et c'est donc dans ce cadre que s'inscrit notre réunion d'aujourd'hui.

J'y attache personnellement une très grande importance. Je souhaite que nous puissions mener cette affaire à bien dans les délais les plus rapides, et dans les conditions les meilleures, et permettez-moi de vous dire que je suis heureux que vous ayez été nombreux à venir aujourd'hui participer à ce débat, comme je suis heureux que la presse y ait fait un large écho, ce qui a permis de sensibiliser l'opinion publique sur ce sujet.

Voilà l'introduction que je voulais faire, et à partir de là je vais donner la parole à M. LEFROU, qui va vous présenter l'opération.

M. LEFROU

Monsieur le Ministre, si vous le permettez, nous allons commencer par passer un montage audiovisuel qui porte sur la politique générale des Objectifs de Qualité.

.....

projection du montage

.....

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, ce montage était destiné à rappeler quelques données de base sur la gestion de la qualité des eaux et de bien montrer combien chacun d'entre nous était impliqué dans les décisions de gestion qu'il fallait prendre.

Je vais essayer de vous expliquer comment s'établit un dossier d'Objectifs de Qualité, et sur quoi porte la réunion d'aujourd'hui. Ensuite, M. ROMBAUT vous montrera comment ces principes ont été appliqués au bassin de la Touques et vous indiquera quel choix nous vous proposons.

Tout d'abord, il faut commencer par établir des dossiers techniques pour savoir de quoi on parle, et l'établissement d'un dossier d'Objectifs de Qualité commence par des mesures de débit des cours d'eau, car vous le savez, la qualité des rivières est fonction des débits. Plus le débit est faible, plus la quantité de pollution déversée dans le milieu se traduit par une dégradation de ce milieu, et par conséquent, il faut mettre en relation les quantités qu'on mesure avec les débits pour être capables de prévoir comment ces quantités évolueront dans les différentes situations de débit dans lesquelles on se trouve, et la sécheresse de 1976 nous a montré qu'il y avait une grande nécessité d'essayer de prévoir ce qui se passait lorsque les débits sont particulièrement faibles.

On mesure la qualité et le montage vous a rappelé que cette qualité, elle ne peut s'exprimer que par un grand nombre de paramètres. La pollution, c'est en fait différentes formes de pollution et il faut essayer de connaître ces différentes formes. Ensuite, on essaie de connaître quantitativement les sources de pollution. On mesure les quantités qui sont déversées par chaque commune, par chaque industriel, et c'est une fois qu'on a rassemblé toutes ces données qu'on essaie d'établir ce que nous appellerons, dans notre langage, les modèles qui essaient de mettre en relation les quantités de pollution déversées avec la qualité qu'on constate dans le milieu, et c'est en utilisant ces modèles qu'on peut essayer de prévoir ce qui se passera si on réduit les sources de pollution, quel sera l'effet dans le milieu.

Ensuite, on établit la liste des usages qui sont actuellement effectués de l'eau, et on établit un état prévisionnel des usages possibles ou souhaités. Chacun de ces usages se traduit au niveau des Objectifs par des qualités qu'il faudrait obtenir dans le milieu pour qu'ils soient réalisés dans de bonnes conditions. Pour cela, les techniciens ont élaboré des normes. On sait que, pour pouvoir faire de l'eau potable avec de l'eau d'une rivière compte tenu des procédés de traitement qu'on établit, si on veut qu'à la sortie de la station de traitement l'eau soit buvable, il faut qu'au départ, on introduise dans la station de traitement une eau d'une qualité minimale déterminée. Ces normes qui sont, à priori, les mêmes

puisqu'elles sont définies essentiellement par des éléments techniques, s'élaborent actuellement au niveau européen, et elles font l'objet des directives des Communautés Européennes.

Disposant de tous ces éléments techniques, on est en mesure d'essayer d'établir un programme de réduction de la pollution qui devrait permettre de satisfaire les usages qu'on veut satisfaire. Donc, on détermine les quantités de pollution à supprimer ou à réduire qui permettent d'obtenir dans le milieu la qualité qu'on souhaite suivant les choix qu'on fait d'usages et suivant la qualité qu'on souhaite pour ces usages. On peut, pour les usages piscicoles par exemple, être ^{plus ou} moins ambitieux, et par conséquent, ceci se traduit par des niveaux de qualité plus ou moins élevés dans le milieu, et par conséquent, par des programmes à réaliser qui seront, plus la qualité sera élevée, plus difficiles à mettre techniquement en oeuvre, et d'autre part plus coûteux.

D'autre part, il faut penser également qu'il y a des activités futures qu'on doit pouvoir envisager pour un certain développement urbain et un certain développement industriel. Il faut donc réfléchir aux contraintes qu'il faut imposer à ce développement pour qu'il reste compatible avec les usages.

Voilà tout ce qu'il est possible de faire sur le plan technique et, face à chaque hypothèse d'usage, on doit être capable de mettre en face les qualités en valeur technique des paramètres à obtenir dans le milieu et un programme de réduction de la pollution en face avec ses coûts.

Reste à choisir l'objectif qu'on va atteindre et là, ce n'est plus l'affaire des techniciens, c'est le choix des responsables politiques et la réglementation a prévu que ce choix appartenait à l'Etat, surtout lorsque l'on choisissait la formule stricte et réglementaire du décret. Il existe une formule plus simple, des cartes d'Objectifs de Qualité qui correspondent à un choix qui est librement admis par toutes les parties, et qui n'a pas de caractère contraignant. Si on choisit la formule du décret, cette formule a un caractère contraignant et est opposable aux tiers.

Il appartient donc au Gouvernement de choisir, mais ce choix il doit le faire en essayant de tenir compte de tous les intérêts en cause et c'est la raison pour laquelle la procédure d'Objectifs de Qualité essaie de permettre à tous ceux qui sont concernés de s'exprimer.

Il y a donc d'abord au niveau de l'établissement des dossiers constitution d'un Comité de patronage qui comprend des représentants des collectivités, des représentants des usagers et des administrations, ce Comité de patronage ayant pour rôle essentiel de suivre les travaux de l'administration, de vérifier la vraisemblance des hypothèses des dossiers et enfin du travail technique, de faire un premier choix, le choix des gens qui ont suivi cette affaire, étant entendu que ce choix en est un parmi d'autres, et que bien d'autres seront amenés à s'exprimer sur ces propositions par la suite.

Qui est amené à s'exprimer ? d'abord les institutions politiques traditionnelles, le Conseil Général, et dans le cas de ce bassin, qui est à cheval sur deux départements, le Conseil Général du Calvados et le Conseil Général de l'Eure, doivent se prononcer. Il n'est pas indispensable qu'ils se prononcent simultanément, d'autant plus qu'ils sont chacun concernés par une partie du bassin, et qu'il est donc tout à fait probable qu'il y ait certaines indépendances entre les choix qui seront faits par chacun des deux Conseils Généraux, étant entendu qu'il faudra cependant qu'il y ait cohérence technique entre ces choix, mais il y a une certaine liberté de choix entre les affluents et le cours d'eau principal.

D'autre part, toutes les organisations professionnelles concernées doivent également être consultées, mais en s'adressant à ces organisations représentatives de divers intérêts, il est possible qu'on oublie certains usages de l'eau, et c'est la raison pour laquelle il a paru particulièrement utile d'organiser des réunions du type de celle à laquelle vous participez aujourd'hui, que des réunions publiques à laquelle sont invitées toutes les parties concernées et plus particulièrement les préleveurs d'un côté et les bénéficiaires de la lutte contre la pollution d'un autre côté, de façon à ce que chacun puisse faire valoir son point de vue et le confronte avec celui des autres.

Il faut que les pollueurs sachent quelles sont les conséquences de leur pollution, quels usages ils empêchent de réaliser en aval, quelles dépenses ils imposent à d'autres usagers de l'eau qui doivent supporter les conséquences de leur pollution. Mais il faut aussi que les bénéficiaires des rivières, ceux qui prélèvent l'eau, ceux qui pêchent, ceux qui se baignent, sachent que lorsqu'ils veulent faire cela, et qu'ils demandent que les pollueurs que nous sommes tous, dans une certaine mesure, en amont, réduisent leur pollution, ceci entraîne pour eux des contraintes de fabrication pour un industriel et des coûts, et que nous sommes dans des situations économiques déterminées, et que nous ne pouvons pas demander n'importe quoi à une municipalité, nous ne pouvons pas demander n'importe quoi à un industriel. Il faut donc que chacun puisse mesurer le coût de ses souhaits, et de ses demandes. C'est l'objet de ces réunions, de confronter les avis des uns et des autres, et on peut espérer que, grâce à la bonne volonté et au réalisme des uns et des autres, on arrive, grâce à cette confrontation, à se mettre d'accord.

Il est évident qu'il appartiendra toujours à l'Etat d'arbitrer si l'accord ne peut pas se faire, mais il le fera dans ce cas et en ayant entendu toutes les parties, et donc, il a les plus grandes chances de faire l'arbitrage le plus juste possible.

Je vais maintenant passer la parole à M. ROMBAUT, si vous le permettez Monsieur le Ministre. Monsieur ROMBAUT va faire la traduction pratique, pour le bassin de la Touques, de ces principes. A vous Monsieur ROMBAUT :

Monsieur ROMBAUT

Tout à l'heure, Monsieur le Ministre et Monsieur LEFROU vous ont présenté la politique générale des Objectifs de Qualité dans la Région de Basse-Normandie, la pollution, son évaluation et les moyens pour la réduire.

Je me propose donc de vous exposer maintenant le contenu du dossier d'Objectifs de Qualité de la Touques. Pour réaliser ce dossier, nous avons travaillé sur 7 points principaux :

1er point - Il s'agissait de faire le constat de la pollution du bassin de la Touques. Ce constat est destiné à faire un état de référence de la pollution lors de l'étiage du cours d'eau. Ce constat a donc été établi pour les conditions les plus défavorables, c'est-à-dire en période de basses eaux, et ce constat a été réalisé, , entre le mois de septembre et le mois de novembre, ¹⁹⁷⁸ l'étiage étant particulièrement tardif l'année dernière.

La qualité constatée sur le terrain a été traduite sur des cartes qui sont présentées dans cette salle et que vous avez sur les plaquettes. Cette qualité est traduite par un code de 5 couleurs allant du bleu au rouge, le bleu représentant la qualité excellente, la meilleure qualité, et plus nous allons vers le rouge, plus la qualité se dégrade.

Il s'agit donc d'un document de base qui nous permet d'estimer la distance à parcourir entre un état actuel constaté et un état souhaité pour chaque section de la rivière. Donc, c'est un élément de base primordial.

2ème point - La détermination du débit de référence. En effet, la pollution est d'autant plus néfaste que le débit du cours d'eau est faible.

Il convient donc de définir un débit sur lequel s'établira un ensemble de calculs concernant une capacité d'assimilation du cours d'eau. Malheureusement, les données sur le bassin de la Touques sont relativement rares, et nous avons été amenés à réaliser plusieurs campagnes de mesures de débit en période d'étiage au mois de novembre 1978.

3ème point - que nous avons jugé indispensable pour la réalisation d'une étude d'Objectifs de Qualité. Il s'agit des contraintes dans le domaine de l'eau. En effet, le choix de l'Objectif de Qualité est étroitement lié aux usages actuels ou projetés. D'autre part, il est évident que la politique d'Objectifs de Qualité se doit de concilier l'expansion économique de ce bassin, et la protection de son réseau hydrographique.

Nous avons donc recensé les zones à sauvegarder tout en tenant compte, et en prévoyant les zones de développement urbain et industriel, ce qui aboutit à la définition des contraintes que nous avons schématisées sur une carte présentée également sur votre gauche, dans la salle, ou sur les plaquettes. Cette carte nous a servi de guide dans le choix des Objectifs de Qualité.

4ème point - important à aborder après ces éléments, c'est l'inventaire des rejets. Cet inventaire, nous l'avons réalisé, d'une part avec les documents que nous avons à l'Agence de Bassin, documents servant à la redevance pollution, mais également un certain nombre de documents que nous avons obtenus auprès de l'Administration départementale ou régionale.

5ème point - Il s'agissait d'évaluer la pollution à un horizon 1984.

Nous avons pris comme base une période à court terme, à 5 ans, afin de demeurer réalistes dans les travaux à prévoir.

6ème point - Nous avons déterminé des flux admissibles, c'est-à-dire la limitation des rejets en vue de respecter l'objectif choisi. Ces flux sont fixés à partir de la capacité d'absorption des cours d'eau.

7ème point - Enfin, disposant de tous ces éléments, nous avons pu proposer des scénarios d'amélioration de la qualité du bassin de la Touques et de ses affluents.

3 propositions d'ambition croissante vous sont donc présentées en prenant en compte comme base, le respect des vocations recensées sur ces cours d'eau.

Ces propositions réalisent une gradation dans les techniques mises en oeuvre et dans le respect des vocations plus contraignantes. Chaque proposition est en quelque sorte une étape dans la dépollution, et le respect de ces vocations, sans toutefois mettre en cause les investissements engagés et la nature des travaux d'épuration réalisés.

Nous avons donc 3 propositions :

- une proposition n° 1 qui consiste à réaliser les projets d'épuration et d'assainissement déjà étudiés et pratiquement engagés. Cette proposition permet de respecter les vocations strictement prioritaires, par exemple l'alimentation en eau potable.
- une proposition n° 2, qui prévoit la mise en oeuvre des travaux dont les projets ne sont pas encore mis en place. Elle permet de satisfaire une grande partie des vocations.

Enfin, je voudrais faire remarquer, pour que cette politique d'Objectifs de Qualité soit une réussite complète, qu'il ne suffit pas que les efforts soient consentis uniquement par les collectivités et les industriels, mais également par tous les usagers de l'eau ; je pense notamment aux riverains, par l'entretien des berges, et pour éviter que ces cours d'eau soient considérés comme un lavoir pour différents matériels.

Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier d'Objectifs de Qualité de la Touques. Je vous remercie de votre attention.

M. d'ORNANO ouvre alors le débat.

M. SCHNEIDER, Conseiller Général de l'Eure

Je suis venu assister à cette réunion. Vous avez parlé d'un coût pour les propositions, mais qui paie ?

M. LEFROU

Vous posez la bonne question. Ceux qui paient, ce sont les maîtres d'ouvrages. C'est-à-dire que ce coût global, c'est la somme que devra payer chaque collectivité et chaque industriel pour obtenir le résultat déterminé.

La réunion a été préparée par des contacts qui ont été pris avec les différents payeurs qui savent, pour chaque objectif, quelle sera la conséquence pour eux, et qui, donc, sauront quel type de travaux ils auront à réaliser, et ce qui leur en coûtera, étant entendu qu'il y aura pour les travaux des collectivités locales les aides normales de l'Etat, du département et de l'Agence de Bassin, et pour les industriels, les aides normales de l'Agence de Bassin.

Les coûts qui sont indiqués sont uniquement des coûts d'investissement. Il est bien entendu qu'il y a, par ailleurs, des coûts d'exploitation des ouvrages d'épuration et que ces coûts sont d'autant plus élevés qu'ils sont en progression beaucoup plus importante d'un objectif à l'autre par rapport aux coûts d'investissement qui sont signalés.

- enfin, une proposition n° 3, la plus ambitieuse, qui permet de satisfaire toutes les vocations, mais pour cela, il doit être fait appel à des technologies avancées, et même très poussées sur certains paramètres peu classiques.

Ces trois propositions d'Objectifs de Qualité sont accompagnées de coûts de travaux à réaliser. Ces coûts de travaux concernent les stations d'épuration des collectivités comme des industriels, les réseaux d'assainissement. Ces coûts comprennent également des mesures d'accompagnement telles que curages ou décharges de déchets industriels.

Pour l'ensemble du bassin de la Touques, ces coûts sont d'environ
 29 millions pour la proposition n° 1
 40, 7 millions de francs pour la proposition n° 2
 45,2 millions de francs pour la proposition n° 3

Pour la réunion d'aujourd'hui, qui concerne la partie aval du bassin de la Touques, c'est-à-dire à partir de l'aval de OUILLY-le-VICOMTE jusqu'à la mer, y compris bien sûr les affluents rive droite et rive gauche et le bassin de la Morelle, pour ce secteur, les coûts se chiffrent de la façon suivante :

- proposition n° 1	22,10 millions de francs
- proposition n° 2	26,46 " "
- proposition n° 3	28,58 " "

Il y a lieu de faire quelques remarques pour terminer, et avant de passer aux questions. Ce que l'on peut dire, c'est que la Touques est peu polluée. Je pense que les riverains l'ont constaté, et si cela n'apparaît pas sur l'état de référence, c'est parce que nous avons pris pour réaliser cet état de référence le paramètre le plus défavorable, à savoir pour le bassin de la Touques, l'ammoniaque ou, en général, les produits azotés.

Il faut dire que cette qualité du bassin de la Touques est le résultat de la mise en place de nombreux ouvrages ces dernières années, tant au niveau des collectivités qu'au niveau des industriels. Il s'agit maintenant essentiellement d'opérations d'extensions d'ouvrages et de travaux de réseaux d'assainissement.

M. LEFORT, Fédération des Pêcheurs

Monsieur, tout à l'heure, vous indiquiez que l'industriel va payer, ou que le Maire va payer, mais il faut préciser que l'industriel qui pollue et qui paie, n'aura plus à payer, mais au contraire, sera aidé par des primes. L'industriel va payer, le Maire va payer, mais en fait, s'il dépollue, vous donnez des primes.

Je voulais vous demander également, quand vous avez fait vos études d'Objectifs de Qualité, est-ce que vous avez tenu compte de la circulaire de la Communauté Européenne ? parce qu'elle est impérative, applicable maintenant !

M. LEFROU

Il y a une directive des Communautés Européennes pour chaque type d'usage. Il existe une directive pour les eaux destinées à la conchyliculture, et je garde pour la bonne bouche celle qui concerne la vie piscicole.

Ces différentes directives sont applicables dans la mesure où on a choisi de les appliquer. On a dit que, sur tel tronçon de cours d'eau, on voulait effectivement faire l'usage considéré, et en ce qui concerne la directive piscicole, il y a lieu de décider les tronçons de cours d'eau sur lesquels on veut effectivement une protection toute particulière pour le poisson, c'est-à-dire que, là où on ne respectera pas la directive ça ne veut pas dire pour autant que le poisson ne pourra pas vivre et qu'on ne pourra pas y pêcher, mais le poisson y sera un peu moins heureux, et en particulier, les conditions de reproduction ne seront peut-être pas parfaitement assurées.

M. d'ORNANO

J'ajoute, Monsieur LEFORT, pour l'avoir vécu, que nous avons eu beaucoup de mal à faire passer ces directives.

M. LEFORT

La Touques, dans sa totalité de 83 km, est classée en première catégorie, et ceci est important. J'en attire donc votre attention. Vous me permettrez de faire observer que tout à l'heure, vous avez cité l'Eure et le Calvados comme étant traversés par la rivière la Touques, et ce sont 3000 habitants qui sont en bordure de la Touques dans le département de l'Orne.

M. LEFROU

La réunion d'aujourd'hui ne concerne que la partie aval de la Touques et c'est la raison pour laquelle il n'y a aujourd'hui d'invités que les Maires de l'Eure et du Calvados. Les communes de l'Orne concernées seront invitées à la réunion de GACE.

M. LEFORT

Vous me permettrez d'exposer que nous, les pêcheurs du Calvados, nous aimerions voir prendre à cette Assemblée la décision de se fixer sur l'Objectif n° 3, pourquoi ? parce que, d'une part, la rivière la Touques est une rivière très riche en salmonidés, qu'elle est fréquentée par 15 000 pêcheurs du département du Calvados, que presque la moitié est du domaine public, que donc les 4 millions 500 mille pêcheurs de France peuvent venir pêcher à la ligne gratuitement, et croyez-moi, cette rivière à l'avantage, sur beaucoup d'autres de la Basse-Normandie, et même de Bretagne, d'avoir des truites de mer de plus en plus nombreuses grâce aux efforts du Conseil Supérieur de la Pêche, et je vais essayer de ne pas être trop modeste avec la Fédération de Pêche du Calvados puisque notre alevinage sur l'ensemble du département et par année, dépasse maintenant les 67 millions. M. ROTHE a des décomptes, il peut voir lui-même que la somme que j'avance est réelle. Je sais, Monsieur, que vous nous avez aidés encore tout dernièrement. Donc, cette rivière est très riche, c'est une des meilleures rivières du Calvados pour la pêche et pour la truite. Elle est exploitée, je dirais même par trop, au moment de l'ouverture, par des gens de l'Eure, surexploitée dans les premiers jours de l'ouverture bien entendu, et je ne comprendrais pas, ou du moins le monde de la pêche ne pourrait pas comprendre qu'après les études qui ont été faites pour le bassin de la Vire, pour le bassin de l'Orne et de la Dives, l'on classe la qualité de l'eau sur le deuxième point alors qu'il s'agit là d'une rivière de première catégorie, alors qu'on a pris également le 2ème projet pour la rivière l'Orne qui est une rivière de 2ème catégorie.

Voilà ce que je désire faire valoir, c'est-à-dire que le point n° 3 soit retenu comme Objectif de Qualité.

NOBEL BOZEL -

Vous savez que les estimations sont assez faibles pour les industriels. Elles représentent 30 % des investissements, mais surtout, elles sont pratiquement inexistantes pour l'exploitation, parce qu'il s'agit d'une usine dont les prix de revient sont très proches des prix de vente, il est évident que c'est condamner l'avenir de cette usine.

M. d'ORNANO -

Cela vous poserait des problèmes sur le fonctionnement ?

NOBEL BOZEL -

Cela poserait des problèmes en investissement, mais il y aurait un surcoût aussi pour le fonctionnement.

M. LEFROU -

Il est bien certain que votre usine est une des plus sensibles et que si on retient l'hypothèse la plus ambitieuse, cela entraînerait des coûts d'exploitation extrêmement élevés, et avec les crédits dont on dispose actuellement, cela représenterait certainement une charge importante pour l'industriel.

C'est peut-être là, justement, un domaine dans lequel on peut aborder les problèmes par étape, c'est-à-dire ne pas se fixer au départ des objectifs par trop ambitieux, et par suite, mettre en oeuvre des stations d'épuration qui donnent des résultats qui permettent d'améliorer et pendant ce temps-là, essayer d'étudier de nouvelles solutions qui soient moins coûteuses que celles qu'on connaît actuellement, car c'est peut-être pas au niveau de l'épuration qu'il faudra trouver une solution définitive à ce problème.

M. d'ORNANO -

Nous entrons là dans le vif du sujet. Dans les deux interventions qui viennent d'avoir lieu, qui sont toutes les deux aussi dignes d'intérêt - l'intervention de M. LEFORT sur la Touques est tout-à-fait réelle - nous avons là une richesse nationale au point de vue poissons, au point de vue piscicole, nous le savons; grâce aux efforts coûteux et aux sacrifices qui ont été consentis, nous avons progressé, nous avons retrouvé une certaine croissance et il est évident que c'est là un patrimoine extrêmement important pour des milliers et milliers de gens, et je voudrais ajouter quelque chose.

Je cite de mémoire, Monsieur LEFROU me le dira, pour que vous le sachiez, je crois que la balance du saumon français est déficitaire de 400 millions ^{de francs} Lourds. Je ne suis pas sûr de mon chiffre, mais je crois que c'est de cet ordre, et c'est donc pour vous dire ce que cela représente au point de vue devises, sans parler de la distraction des pêcheurs, des loisirs que cela peut représenter. Il faut voir tout ce qui est en jeu, et d'un autre côté, le Directeur de la NOBEL BOZEL nous faisait très justement remarquer ses préoccupations pour vous donner une idée, voilà comment elles se traduisent dans la réalité ces préoccupations !

Si on prend l'objectif n° 1, cela lui coûte un million, c'est-à-dire 100 millions anciens.

Si on prend la 2, cela lui en coûte 2 millions, et si on prend l'hypothèse 3, cela lui en coûte 3, c'est-à-dire 300 millions anciens.

Voilà en présence de quoi on se trouve.

M. LEFORT -

Nous apportons 429 558 000 F. de poissons de plus et nous exportons 110 364 000 F. seulement, vous voyez la différence !

Je rappelle, pour la Touques, que tous les ans, les Anglais, les Belges, des Allemands, m'écrivent pour venir pêcher la truite.

Mme BESNARD -

Sans négliger le problème de l'industrie, dans la mesure où, d'après les documents qui nous sont donnés, la différence entre les deux est une participation plus grande des collectivités, sans peser sur l'industrie. Je pense qu'il serait intéressant de choisir la proposition 3 qui est un effort demandé aux collectivités, et qui permettrait quand même de faire des essais de traitement tertiaire, de savoir quels sont ceux qui sont réellement réalisables, et de faire des essais en vraie grandeur.

M. le Maire de CORMELLES -

J'admire les personnes qui, aujourd'hui, peuvent faire un choix entre la première, la deuxième ou la troisième proposition. Surtout que ce choix va se solder par une augmentation des dépenses des collectivités, et que d'une part on ne connaît pas les subventions que l'Etat et le département vont donner. D'autre part, je ne sais pas si le choix que nous allons faire est définitif, car il me semble que la séparation des eaux usées et la modification de la station nous coûte bien plus que 160 000 F. car si

nous sommes tous concernés pour la propreté de l'eau, il faut envisager néanmoins le problème des dépenses exactes impliquées.

M. d'ORNANO -

On ne vous demande pas de prendre une décision. D'ailleurs, il n'y a pas de décision à prendre. C'est une consultation pour recueillir les avis.

On pourra les affiner auprès des collectivités locales, et auprès de chacun des industriels, bien sûr, pour voir les coûts.

M. BECQUET, Président d'une Association de Défense des intérêts d'information pour la protection du bassin de la Calonne

Je voudrais parler des mesures d'accompagnement des propositions d'Objectifs de Qualité 2 et 3. Ces mesures d'accompagnement : curage des rivières, et sites de décharges industrielles.

Pour le curage des rivières, dans quelle proportion ce curage rentre-t-il dans l'hypothèse 2 ?

Je vous ferai remarquer que, dans beaucoup de rivières, faucarder, c'est un terme qu'on ne connaît plus, depuis longtemps. Il est bien entendu que si on faucardait plus régulièrement les rivières, la pollution serait moins importante. Et si l'on devait consacrer 5 millions aux mesures d'accompagnement, il serait utile que, dans les années ultérieures, le faucardement soit mieux surveillé.

J'ai lu dans les journaux que le Conseil Général du Calvados avait jeté son dévolu sur l'hypothèse n° 2. Qu'en pensez-vous ?

M. LEFROU -

En ce qui concerne l'évaluation du curage, c'est le chiffre qui figure dans le dossier. Ce n'est qu'un ordre de grandeur et il ne résulte pas d'un projet précis. Il est certain qu'il faudrait examiner avec beaucoup d'attention les moyens à mettre en oeuvre pour remettre en état la Touques et ses affluents avec des moyens bien adaptés à la nature de ces rivières, et en particulier, qui ne devront pas être destructifs, mais je crois que maintenant, les Services qui sont chargés de la gestion et de l'entretien de ces cours d'eau sont bien conscients des problèmes que peuvent poser des méthodes trop brutales d'entretien et que, dans la mesure où ces projets seront établis en concertation avec les différents usagers, et en particulier avec les pêcheurs qui craignent beaucoup les méthodes industrielles d'entretien, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

M. de BOURGOING

En effet, Monsieur, le Conseil Général s'est prononcé, sur ma proposition, pour la solution n° 2.

Comme vous l'a dit Monsieur LEFROU, sur cette question d'Objectifs de Qualité, il y a une consultation générale. Les consultations, il faut les commencer par quelqu'un, les poursuivre et puis, en fin de compte, faire un résumé et tirer les enseignements de toutes les concertations.

Une fois que toutes les consultations seront faites, en fin de compte, la décision sera prise en Conseil Régional.

Pourquoi avons-nous abouti à la solution n° 2 ? et bien, parce que nous avons entendu les intervenants ou nous avons entendu leur position.

Nous sommes tout à fait désireux d'améliorer la qualité des rivières du département, et comme l'a dit tout-à-l'heure Monsieur le Ministre, avec ces deux rivières, on aura couvert l'ensemble des rivières du département, et nous avons des demandeurs d'Objectifs de Qualité pour la Touques et pour la Seulles qui sont désireux d'une amélioration de la situation.

Maintenant, si nous voulons arriver à la meilleure des solutions, comme l'a dit Monsieur LEFORT, et il faut remercier les poissons d'être un peu la conscience tacite des rivières, et d'être souvent le "clignotant", d'un autre côté, nous sommes très désireux que dans ce département, les activités qui y sont puissent grandir et donner des emplois. Nous sommes demandeurs d'activités nouvelles, et en particulier d'activités agro-alimentaires qui nous manquent et nous ne voudrions pas que l'objectif n° 3 arrive à ce point là à être un frein.

Deuxièmement, il est question de coûts. Certes, la différence de coût entre la 2 et la 3 n'est pas énorme.

La proposition n° 2 coûte déjà 40 millions de francs, ce qui veut dire qu'avec tout cet argent, on peut déjà faire beaucoup de choses, et que, entre la 1 et la 2, il y a un très gros progrès. Nous avons pensé que la 3 engageait pour le moment des dépenses lourdes à supporter, d'autant plus, comme on l'a dit, le fonctionnement est proportionnellement plus important comme différence entre la 2 et la 3, et nous avons pensé que ce serait peut-être demander un effort qui serait trop lourd à la fois pour les collectivités et pour les industriels. C'est pourquoi nous avons retenu la proposition 2 pour aller vers une reconquête très importante de la rivière la Touques.

M. CHABRIAC

J'avais pensé, en toute innocence, que l'arrêté préfectoral qui paraît tous les ans, et qui indique que, pendant une certaine période, vers une certaine date, les rivières doivent être curées, était respecté. Je m'étonne qu'on parle du curage des rivières, alors que c'est aux riverains d'effectuer le curage des rivières.

Est-ce que personne ne respect la Loi ? je pose la question.

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture va nous le dire. Il doit savoir si l'arrêté est bien respecté, mais vraiment, je ne vois pas pourquoi ce poste, nous allons le payer, alors que ce sont les riverains qui auraient dû faire le travail ! d'autant que chacun sait que, dans une rivière qui n'est pas curée, le courant est ralenti, les mauvaises herbes poussent, favorisent la pollution. Je crois qu'il y aurait là quelque chose à voir et je dirais même à revoir !

M. ROTHE

Je crois que, lorsque M. CHABRIAC a décidé de faire appliquer des règles, elles sont parfaitement appliquées chez lui, et par conséquent, les rivières, ou du moins les ruisseaux, sont probablement curés par les riverains de sa commune !

Je dois dire qu'il n'en est pas de même dans toutes les communes ! et il faut bien constater que c'est une évolution qui fait que les curages des rivières, du moins des rivières ayant une certaine importance (plusieurs mètres de largeur) n'est pas assuré par les riverains, conformément à la Législation. Je ne veux pas chercher des excuses aux riverains, mais je crois qu'il faut bien reconnaître que l'évolution de notre société, la mécanisation, le fait que les propriétaires, les agriculteurs, notamment, n'ont plus la main d'oeuvre nécessaire pour faire le travail manuel comme ils le faisaient autrefois, enfin toute une série d'éléments qui fait que les choses sont aujourd'hui ce qu'elles sont, et l'on peut dire que la Législation existante n'est plus adaptée, c'est la raison pour laquelle, à défaut de modifications de cette Législation, nous cherchons dans les divers départements des solutions. Je dois dire, Monsieur le Président du Conseil Général, que la plupart du temps, lorsque dans un département un effort important est fait en matière de curage des rivières, c'est par

les Collectivités Locales elles-mêmes regroupées en Syndicats intercommunaux avec l'aide du département. Je tiens quand même à dire que, dans le département du Calvados, il y a heureusement quelques Syndicats intercommunaux qui se sont constitués et que le département du Calvados leur a systématiquement apporté une aide très appréciable. Dans l'état actuel des choses, je profite de ce qu'il y a devant nous un certain nombre de Maires pour insister auprès d'eux sur l'opportunité qu'il y a à rechercher la constitution de structures intercommunales, de Syndicats intercommunaux, pour arriver à mettre en oeuvre ensemble des travaux de curage cohérents.

Il ne s'agit pas non plus de faire un travail sur une longueur de 500 m avec curage, 2 km sans curage, recommencer sur 1 km après, etc... Par conséquent, la solution, dans l'état actuel des choses, serait la mise en oeuvre de travaux par des Syndicats intercommunaux qui ont d'ailleurs, d'après la Législation, la possibilité de récupérer, s'ils le désirent, tout ou partie de la dépense.

Mais il faut bien avouer que le curage d'une rivière, aujourd'hui, ne paraît plus constituer, représenter, le seul intérêt des riverains eux-mêmes. Il correspond généralement à une action beaucoup plus importante qui est une action intéressant les pêcheurs en particulier. Cela peut être d'intérêt touristique, d'intérêt esthétique, que d'aménager une rivière. Cela devient souvent un véritable problème d'aménagement du territoire. Par conséquent, il y a des intérêts bien autres que ceux d'une seule rivière qui sont en cause, et c'est la raison pour laquelle le seul moyen d'arriver à conjuguer tous ces intérêts dans l'état actuel des choses, me paraît être la constitution de Syndicats intercommunaux. Et je fais appel au département du Calvados pour qu'il s'en constitue davantage, de manière à régler les nombreux problèmes qui se posent.

M. LEFORT

Moyennant rétrocession des droits de pêche, pendant une certaine durée, le Conseil Supérieur de Pêche et les Fédérations apportent, comme actuellement en Bretagne, des sommes très importantes pour aider au curage des rivières. Cela peut être fait dans le Calvados.

M. ROTHE

C'est un argument supplémentaire qu'apporte M. LEFORT, Président de la Fédération des Associations de Pêche du Calvados, qui milite en faveur de l'organisation de curages par des structures intercommunales, de Syndicats intercommunaux, auxquels la Fédération de Pêche peut apporter effectivement, par l'intermédiaire du Conseil Supérieur de la Pêche, des aides supplémentaires à celles du département, ou éventuellement de l'Etat.

M. LEFORT

Monsieur le Ministre, tout le monde a l'air de pencher vers la proposition 3.

M. d'ORNANO

Monsieur LEFORT ferait un excellent Président ! il conclut rapidement !

M. LEFORT

Je vais vous faire une proposition, Monsieur d'ORNANO. Vous faites beaucoup pour la protection de la nature. Vous travaillez pleinement dans le sens de la protection de la nature, vous la défendez. Or, entre le projet 2 et le 3, il y a 5 millions de francs. Vous avez aidé le département pour la Vire. Cette rivière la Touques, elle est ouverte à tous les pêcheurs de France ! 4 millions 500 mille minimum. Si l'Etat nous apportait une subvention, ce serait simple. Je pense que ces Messieurs ne vont pas voter contre !

M. d'ORNANO

Vous me mettez dans une position difficile, Monsieur LEFORT, parce que j'ai déjà lu dans un journal que le débat qui avait lieu aujourd'hui concernait, comme l'appelle ce journal, "la rivière ministérielle". Alors c'est vous dire si les accusations sont déjà portées à mon encontre ! Ce journal n'a pas observé que c'était finalement - je n'ose pas le dire - la dernière de Basse-Normandie qu'on reconquiert.

.../

M. PANIER

Je voudrais simplement évoquer les conditions dans lesquelles sont fixés les Objectifs de Qualité, et pour cela, je voudrais revenir sur la réunion commune des Rivières Normandes et du Comité Technique de l'Eau qui s'est déroulée dernièrement. On nous a présenté, comme il est fait ici, les différents objectifs à atteindre sur la Touques et la Seulles.

Evidemment, tous ceux qui sont bénéficiaires de la dépollution des rivières, sans parler des pêcheurs et des riverains naturellement, ceux-là ont choisi la proposition 3. Compte tenu d'abord que, pour l'Opération Pilote de la Vire, l'Objectif n° 2 a été choisi et n'a pas été atteint. Pour cela, il suffit de voir que la Baie des Veys est toujours classée insalubre.

Deuxièmement, parce que le coût entre l'Objectif 2 et l'Objectif 3 est peu différent, quelques millions de francs. Pour cela donc, nous allons choisir l'Objectif 3. A cela, il nous a été répondu que l'Objectif n° 3 était techniquement impossible à atteindre et que, d'autre part, le coût que nous avons dans le dossier était erroné.

Je tiens à le souligner maintenant, je n'invente rien, c'est la stricte vérité.

M. d'ORNANO

Qui vous a dit cela Monsieur PANIER ?

M. PANIER

Je ne sais pas, je crois que c'était M. VALIRON qui était là à ce moment-là. On nous a dit que les prix étaient beaucoup plus élevés que ceux qui paraissaient dans le dossier.

C'est pourquoi je dirai que, étant très heureux de voir que la concertation existe, je dirai simplement que cette consultation est truquée parce que on a des données qui, d'après ce qu'on nous a dit, ne sont pas exactes. D'autre part, j'ajouterai que, quand la décision est à prendre, on demande l'avis des personnalités présentes. Naturellement, la représentation des bénéficiaires de la dépollution est beaucoup moins importante que la représentation des pouvoirs publics, que les représentants de l'Administration, donc le vote, ou le reflet de la majorité générale se trouve altéré.

Je vais maintenant rappeler à M. le Directeur de la NOBEL qui a parlé tout-à-l'heure, qu'il a la responsabilité de la pollution en mercure du bassin de HONFLEUR. Je peux vous fournir tous les documents que nous avons sur cette affaire.

M. d'ORNANO

Je voudrais dire un petit mot, Monsieur PANIER. J'écoute avec beaucoup d'attention vos observations, mais il ne faut pas faire de procès d'intention.

D'abord, si la consultation est truquée, elle est truquée dans le sens que vous souhaitez ! parce que si on vous présente un projet écrit dont le coût de l'Objectif n° 2 (40 millions) et le coût de l'Objectif 3 (45 millions), ce qui est écrit, document transmis à tout le monde, alors si quelqu'un l'a truqué, il l'a truqué pour faire accepter l'Objectif 3 s'il en a baissé le coût. Par conséquent, ce que vous dites est tout à fait contradictoire. Ceci étant, il ne faut pas du tout accuser l'Administration d'avoir une décision à priori. Nous allons examiner les possibilités.

Si nous faisons cette consultation, c'est pour justement tenir compte de tout ce qui s'exprimera. Je vous dis tout de suite que les raisons pour lesquelles une décision sera prise, puisque c'est au Gouvernement de la prendre, les décisions qui seront prises seront rendues publiques, et on expliquera pourquoi.

Vous venez avec des idées arrêtées, rien de ce qui est dit dans la salle ne vous ébranle ! M. LEFORT vient de se lever très justement, tout-à-l'heure, en disant "il y a une majorité qui se dégage pour l'Objectif n° 3" et vous prenez la parole en disant, bien entendu, ici, il y a une grande majorité de gens qui sont contre l'Objectif n° 3. Tout cela me paraît quand même un peu contradictoire. Jusqu'à présent, tout ce que j'ai entendu, et je dois dire que j'en tiens compte, va très largement vers l'Objectif n° 3 et le Directeur de la NOBEL, lui, a le grand avantage de ne pas se trouver sur la Touques. Alors déjà, cela le met un petit peu en dehors du sujet, puisque peut-être qu'après tout, pour l'Orange, cela sera une question différente.

Les pêcheurs, d'ailleurs, ne sont pas intéressés sur l'Orange comme ils sont intéressés sur la Touques, du moins pas de la même façon.

Par conséquent, en tous cas, voilà comment les choses se présentent. Donc je vous en prie, pas de procès permanent d'intention, c'est-à-dire dès que l'on commence à dire quelque chose, c'est truqué, on ne nous écouterait pas, c'était pas la peine de venir..... croyez-moi, on vous a entendu et il est intéressant d'entendre les marins pêcheurs dire qu'ils sont pour l'Objectif n° 3.

Vous avez dit tout-à-l'heure encore autre chose, vous avez dit l'Objectif de la Vire, on ne pouvait pas l'atteindre, la preuve, c'est que la Baie des Veys est classée insalubre. Monsieur PANIER, quand on fait des travaux, c'est pour arriver à un objectif. Je vous annonce que toute la partie Nord de la Baie des Veys devrait être classée salubre lors d'une prochaine réunion.

Ne dites pas, on a fixé des Objectifs pour la Vire, tout ça ne sert à rien, c'est des histoires de l'Administration, vous fixez des Objectifs vous ne les tenez pas, la preuve, etc... Pas du tout, si nous fixons des Objectifs, si en tous cas il y a une chose sur laquelle moi je suis très déterminé, c'est qu'il faut procéder par Décret d'Objectifs, c'est ma conviction profonde, tout le monde le sait ici. Parce que je suis convaincu que, quand on fait simplement une charte, cela n'a pas de sanction et par conséquent, cela ne sert à rien. Si on fait un Décret d'Objectifs, croyez-moi, il sera tenu ou s'il n'est pas tenu, il y aura des sanctions qui seront prises contre ceux qui ne tiendraient pas compte qu'il y a un Décret d'Objectifs. Par conséquent, l'affaire de la Vire sera conduite à son terme.

Mon sentiment personnel, c'est que l'affaire, pour la 2 ou la 3, n'est pas tellement une affaire d'investissements, c'est vrai, mais que c'est une affaire de fonctionnement, parce que les coûts de fonctionnement que cela entraîne deviennent très différents suivant les outils qu'on utilise, et croyez-moi, je suis ici Président du District qui a fait des travaux considérables que j'ai lancés il y a très longtemps, en faisant une station d'épuration, des réseaux, mais nous voyons bien maintenant le coût de fonctionnement et les difficultés de fonctionnement qu'on a. Il est évident qu'on est obligés d'y faire face et que ce n'est pas toujours facile.

M. de BOURGOING

Pour la Baie des Veys, en effet, il est certain que l'un des objectifs de la Vire, c'était que la Baie des Veys soit rendue salubre. Je suis extrêmement désireux que la Baie des Veys soit reconquise. J'ai participé, avec pas mal de personnes ici présentes, à de très nombreuses réunions à ce sujet. L'affaire progresse. J'ai, pour ma part, le très grand espoir que cela sera définitivement accordé au cours d'une réunion prochaine.

Personnellement, je ne suis pas tout à fait aussi affirmatif. Je pense qu'il y a un progrès, mais on y va progressivement.

M. d'ORNANO

La question qui se pose, c'est de savoir si ce sera fait avant la fin de l'année, mais il est certain qu'on y va.

M. DESCOURS DESACRES

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, je crois qu'ici, nous sommes tous avec une double casquette : nous sommes des citoyens ou des citoyennes qui, à ce titre, je crois, unanimement, souhaitons que la dépollution soit absolue, la plus complète possible, et puis, certains d'entre nous sont responsables, soit de collectivités locales, soit sur le plan économique, et nous voyons que, en contre partie d'un but à atteindre, il y a une charge qui peut peser soit sur les entreprises et, par répercussion, vous le disiez tout-à-fait au début de cette réunion, Monsieur le Ministre, sur l'emploi. Il y a aussi notre responsabilité vis-à-vis de nos contribuables.

Et c'est à titre d'élu que, maintenant, je voudrais dire quelques mots. Le gros problème pour nous est de nous assurer que nous parviendrons aux meilleurs résultats pour le moindre coût et que le système qui est employé est un système efficace, et donc, que le fonctionnement peut être obtenu d'une manière satisfaisante pour un coût donné. Or, à l'heure actuelle, les élus ont l'impression que les investissements qui ont été réalisés, parce qu'ils ne donnent pas le résultat escompté, constituent une charge abusive pour le contribuable. Je crois que l'orsqu'on arrive à ses fins, la charge paraît tout de suite beaucoup plus légère parce qu'il y a satisfaction d'arriver au but que l'on a voulu atteindre.

Or, par moments, on dit qu'un nombre important d'assainissements individuels peut être finalement moins polluant du milieu que la concentration des effluents en un seul point. Vaut-il mieux une station d'épuration plus importante pour collecter les effluents de plusieurs collectivités que plusieurs petites stations ? C'est un point qui, je crois, n'est pas encore parfaitement éclairci, tout au moins en raison des problèmes qui se posent dans ma propre collectivité, et je crois qu'il sera d'autant moins facile d'atteindre l'Objectif n° 3 que l'on n'a pas la certitude d'employer les meilleurs moyens pour y parvenir.

M. LEFROU

Enfin, on remarque, après les discussions du type de celles qui ont eu lieu aujourd'hui, un panachage des solutions n° 2 et n° 3. On a eu la même discussion qu'aujourd'hui sur le bassin de la Vire, et finalement, les pêcheurs ont dit "d'accord, cela coûte cher de lutter contre la pollution, et c'est peut-être trop ambitieux de vouloir atteindre sur tout le bassin cet Objectif n° 3, mais il y a un secteur particulier, parce que c'est une zone particulièrement intéressante pour la reproduction du poisson, et sur ce secteur là, on voudrait que les collectivités fassent un effort. Et à cette demande, le Maire de VIRE, le plus concerné, a accepté de faire cet effort au nom de ses habitants, qui devront en subir la charge. Il devra faire une station d'épuration et il est prévu un traitement de l'azote qui donc est plus cher en investissement et surtout plus difficile à exploiter. Je crois qu'il a été dit autrefois qu'on était moins sûr de la solution n° 3. Il est vrai qu'on n'est pas sûr, on ne garantit pas au million près son évaluation ; c'est effectivement sur la solution n° 3 qu'on est les moins sûrs parce qu'on est à la limite des possibilités technologiques actuelles. Quand on est à la limite des possibilités technologiques actuelles, on fait des évaluations, mais elles sont moins valables que celles qu'on fait avec les technologies qu'on connaît bien.

D'autre part, comme le disait Monsieur DESCOURS DESACRES, même si on sait réaliser ces technologies, on peut avoir quelques difficultés à les exploiter, et on est en face d'un certain nombre de déboires. On a des problèmes de mise en route de ces ouvrages, qui peuvent durer parfois des années. C'est la raison pour laquelle les techniciens mettent en garde sur la solution n° 3, et si, bien entendu, tout le monde est prêt à mettre en oeuvre, à payer, mais aussi à faire l'effort, ensuite de gérer correctement, ce qui impliquera que les collectivités se dotent du personnel compétent, et s'il n'est pas compétent le fassent former, et s'ils ont des ennuis avec leur

station d'épuration appellent des spécialistes pour les régler correctement, si toutes ces conditions sont remplies, on peut choisir la solution n° 3.

La solution consistant à diversifier et dire "on ne va pas faire la solution n° 3 partout parce que c'est un trop grand risque, mais au bout, il est particulièrement intéressant, et la mettre en oeuvre est une solution aussi possible.

M. LEFORT

Pour le cas de la Vire, que vous nous avez signalé, Monsieur le Directeur, il y a une différence parce que la partie pour laquelle j'avais insisté, M. SALVETTI ici présent pourra se rappeler, c'est la "pouponnière" des truites. Je trouverais anormal, et j'attire l'attention des responsables et de M. STIRN, qu'on mette dans le deuxième projet le même projet sur toute la partie de la Vire qui est en 2ème catégorie, et celle placée en première catégorie. Croyez-moi, je suis la Vire jour par jour, et bien, Monsieur le Ministre, il y a des petits points qui ne sont pas très clairs ! Il faudrait éviter ceci sur la Touques. Je n'irai pas plus loin aujourd'hui.

M. d'ORNANO

Quand je suis arrivé ici - et mon successeur le sait - nous avons des réseaux qui étaient uniquement des réseaux unitaires et les difficultés que nous avons en ce qui concerne l'épuration de notre station, c'est que ce qui arrive n'est pas assez pollué parce que c'est trop dilué avec des eaux de pluie, et par conséquent, on est entrain de faire une étude, de faire des travaux sur cette station, et cela, on ne s'en aperçoit, comme vous le savez, qu'à l'usage. Tant que cela n'est pas en route on ne le sait pas, et après on corrige le tir. Alors, nous sommes entrain de faire des travaux pour faire évanuer les trop plein d'eau de pluie et les expédier directement dans la rivière ou dans le sol, et pour amener la plus forte concentration possible à la station d'épuration parce que sinon, l'épuration biologique se fait très mal, il n'y a aucun doute, et c'est le problème que nous avons dans notre station d'épuration. Une fois que c'est fait, on corrige, on ne peut pas le savoir avant.

Quand j'ai été amené à décider avec le Syndicat d'alors, qui n'était pas le District, la création de l'usine d'épuration, M. FROTTIER s'en souvient, on ne savait pas du tout où on allait, on était entraîné de prendre des techniques qui n'étaient pas du tout éprouvées, on ne savait pas ce que ça allait donner. On se demandait si cet énorme investissement allait fonctionner, et maintenant nous corrigeons le tir, mais j'observe que, par rapport à l'investissement qui a été fait, et grâce aux aides que l'on nous accorde, les corrections qui sont à faire sont supportables.

Il faudrait peut-être que vous regardiez, Monsieur LEFORT, entre les deux cartes, et du point de vue des pêcheurs entre la 2 et la 3, il y a peut-être là aussi des possibilités de panachage pour vous et des endroits qui sont moins importants.

M. LEFORT

Il faudrait voir en réunion avec notre Conseil d'Administration, ou en réunion du Comité Technique de l'Eau dont je fais partie, qu'on nous écoute peut-être un peu plus quand même, parce qu'on se bagarre quelquefois. Alors indiscutablement, pour la 2, quand je vois la Paquine en jaune, ce n'est pas possible, c'est une rivière très riche, très favorable, mais il y a 3 ou 4 km qui sont complètement pourris. Il faut trouver une solution pour ce parcours de la Paquine. Il y en a bien d'autres, mais cela peut être vu, de même que pour la Vire, ensemble en Commission.

M. d'ORNANO

Ce type de consultation, dans laquelle aucune décision n'est prise, c'est un type de consultation qui permet justement de soulever les problèmes de prévoir les réunions. D'ailleurs, est-ce qu'il n'y a pas une consultation prévue avec les Organismes de pêche seulement ? Il faut l'approfondir.

M. FROTTIER (Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados)

Monsieur le Ministre, vous pensez bien que les agriculteurs sont intéressés également par la qualité de l'eau qui passe sur leurs herbages. Ils sont quelquefois considérés également comme des pollueurs.

Je crois que ce qui serait intéressant dans le cadre de ce qui va se mettre en place, serait de voir le problème de curage des rivières. Vous savez qu'actuellement, on a une dégradation importante de la flore des herbages, et également un réservoir pour le parasitisme, et dans bien des cas, dans une région comme la nôtre où il y a de nombreuses vallées et marais, il y a des problèmes importants de parasitisme. C'est en tant que Président de la Fédération Nationale de Défense Sanitaire que je pose le problème, parce que c'est un problème dans notre région, qui est vraiment un handicap très lourd. Et si l'on pouvait résumer dans notre région l'assainissement par un drainage des rivières, ce serait quelque chose de très important.

M. ROTHE

Monsieur le Ministre, je crois que M. FROTTIER vient d'aborder un sujet sur lequel j'ai, par avance, répondu, à savoir quelles sont les solutions à mener pour arriver au curage des rivières.

M. d'ORNANO

Je vais essayer de tirer les conclusions de cette réunion, qui me semble-t-il, a été très fructueuse. D'abord, cela vous a tous informés. J'imagine que beaucoup d'entre vous n'étaient pas très au fait, à part certains spécialistes, de la façon dont ces Objectifs sont fixés, et ensuite la façon de leur poursuite, et par conséquent, c'est un phénomène de sensibilisation que la presse pourra relater, et qui est très important, parce que cela permet à tout un public de lire des pages entières sur ce problème. Or, ce sont des choses qui sont assez peu suivies du public d'habitude, et il faut que le public soit sensibilisé.

M. LEFROU, ce que j'en retire, c'est que ces débats sont très utiles. Probablement pas pour en retirer une opinion, mais pour en retirer une méthode de conduite des opérations, que ce n'est pas de ces débats que nous pouvons retirer une idée assez prononcée sur tel ou tel Objectif.

Je crois, par contre, qu'il nous est apparu un certain nombre de choses. Il faut maintenant que vous conduisiez des explorations particulières avec chaque groupe d'intervention. Il faut que vous conduisiez une exploration avec les pêcheurs pour voir sur la Touques quels sont les endroits auxquels ils attachent une importance particulière, parce qu'il est vrai que parmi les Objectifs 1, 2 ou 3, il y aurait lieu de voir ce qu'il y a comme panachages possibles, et si l'Objectif que nous déterminerons ne serait pas un Objectif un peu particulier.

Il faut que vous rencontriez les industriels, que vous voyez avec chacun d'eux quelles sont les aides qu'ils peuvent recevoir, qu'on voie comment cela se traduit pour eux, pour l'investissement d'un côté et le fonctionnement de l'autre.

Il faut que vous voyez les représentants des collectivités locales intéressées, celles qui ont le plus à faire, et que vous voyez avec chacune d'entre elles quelle est l'application pour cette collectivité locale des Objectifs qui seraient recherchés, quitte à faire une étude supplémentaire.

Il faut que vous voyez les marins pêcheurs, que vous voyez avec eux quels sont également leurs souhaits dans ce domaine, et quels sont les Objectifs auxquels on peut parvenir.

Il faut que vous voyez les représentants des agriculteurs, de façon à ce que l'on puisse constituer ensuite un dossier qui sera soumis au Conseil Régional pour avis à la fin.

Ce dossier étant affiné, on est tout prêts à le regarder à nouveau sur la faisabilité et sur les conséquences pour chacun.

Nous vivons dans une époque où il faut essayer de faire le maximum au moindre coût.

Il faut essayer de donner le maximum de satisfaction aux pêcheurs au moindre coût.

Il y a peut-être des endroits où il est inutile, dans un premier temps, de travailler. Il faut voir avec les industriels comment on peut leur demander les investissements nécessaires, comment on peut les aider.

Je crois qu'à cet égard, la réunion d'aujourd'hui aura été très instructive, parce qu'elle devrait permettre, dans un délai très rapide, d'approfondir les choses et d'avoir une véritable concertation, de sorte que lorsque le dossier sera prêt, on puisse véritablement y voir bien rassemblées les fourchettes de ce qu'on peut faire pour les uns et les autres, et nous essaierons, avec le minimum de crédits, de faire le maximum de productivité. Nous en sommes tous là à l'heure actuelle.

Je vous remercie tous et je lève la séance.

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIE

BASSIN DE LA TOUQUES

REUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUES

22 SEPTEMBRE 1979 à 10h30 à la Mairie de TROUVILLE

REUNION DES RESPONSABLES DE REJETS

Monsieur le Sous-Préfet remercie les personnes présentes d'avoir accepté son invitation et signale qu'il était nécessaire, suite à la réunion publique de la veille, d'examiner les problèmes particuliers incombant à chaque responsable de rejets ainsi que l'avait demandé Monsieur le Ministre d'ORNANO.

Il est donc important avec les administrations concernées d'étudier la partie technique et financière du dossier et dans ce cas pour les 3 hypothèses, puisque la réunion d'hier a envisagé en quelque sorte un panachage des 3 hypothèses.

Monsieur PINOIT indique que l'examen va porter sur les fiches que chacun a dû recevoir. Ces fiches ne sont pas des avant-projets mais, en fonction de certains diagnostics, des estimations ou des ordres de grandeurs, suivant les connaissances que l'on peut avoir dans les différents domaines.

BEAUMONT EN AUGÉ n'a pas de problème pour respecter les 3 Objectifs de Qualité, la station venant d'être mise en service (juillet 1979).

BLANGY LE CHATEAU a une station d'épuration permettant d'aller à l'horizon 1984, mais il sera nécessaire de régler le problème du réseau qui subit des infiltrations d'eau propre, par captage de sources.

Monsieur PINOIT signale que l'Agence peut aider dans de tels cas, qui sont courants dans les stations d'épuration. Dans le cas de petites collectivités, pas le biais de l'Equipe de Conseil Technique, on peut poser les problèmes avec certitude. Dans des cas plus complexes, l'Agence peut aider en finançant les études de diagnostic des réseaux à 100 %. Dans le cas des travaux qui seraient définis après l'étude précise, l'Agence peut apporter 30 % de subvention.

LE BREUIL EN AUGÉ a un problème de réseau similaire à celui de BLANGY LE CHATEAU. Toutefois, la capacité de la station d'épuration permet le respect des 3 propositions d'Objectifs de Qualité.

COQUAINVILLIERS - PONT L'EVEQUE n'ont pas de travaux à réaliser.

SAINTE GATIEN DES BOIS vient d'étendre sa station d'épuration. Des problèmes subsistent au niveau du prétraitement des eaux de la blanchisserie pour laquelle des études sont en cours au niveau du recyclage. Quant au respect de l'hypothèse 3, il sera nécessaire de réaliser un traitement complémentaire.

Monsieur le Maire de SAINTE GATIEN DES BOIS signale que les études sont en cours sur la station d'épuration. De plus, le SIVOM de HONFLEUR raccorde le Plein-Chêne sur sa station d'épuration. Il serait peut-être possible de raccorder le nord de SAINTE GATIEN DES BOIS sur ce SIVOM, ce qui soulagerait la station d'épuration qui a été plusieurs fois raccommodée et où des problèmes existent avec le constructeur.

Monsieur GRAFF indique qu'il va être nécessaire de mettre en demeure le constructeur car il existe une mauvaise volonté évidente de sa part.

Monsieur le Sous-Préfet propose son aide aux Services de l'Administration pour mener à bien cette action.

SAINTE PHILBERT DES CHAMPS rejette dans un puits filtrant et il faudra donc recueillir l'avis du géologue officiel sur ce mode de rejet après extension de la station d'épuration.

DISTRICT DEAUVILLE - TROUVILLE a fait l'objet de réunions particulières. Il y a infiltration d'eaux parasites sur le réseau. Quelque soit l'hypothèse, le problème reste le même quant au fonctionnement de cette station d'épuration.

DEPARTEMENT DE L'EURE :

La commune de CORMEILLES doit réaménager son réseau au niveau des eaux pluviales et envisager une extension de la station d'épuration.

Monsieur le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Eure signale que le coût annoncé est sous-estimé, car il oublie tous les travaux à réaliser en amont de la station d'épuration.

La commune de THIBERVILLE. Le rejet a lieu dans un fossé rejoignant les sources de la Paquine. L'extension de la station d'épuration devra être envisagée quelque soit l'hypothèse.

Monsieur le représentant de la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Eure signale que THIBERVILLE a été retenue dans la liste de pré-programmation pour 1980, mais le coût semble sous-estimé car d'autres travaux sont à envisager : 1,3 million de francs.

SIVOM DE HONFLEUR. Les 3 hypothèses d'Objectifs de Qualité sont identiques et aucun travaux ne sont à envisager.

BEUZEVILLE. Le fonctionnement de la station d'épuration devra être amélioré pour respecter l'hypothèse 1. Une extension du dispositif sera nécessaire pour le respect des hypothèses 2 et 3. Un projet est déjà en cours. Il sera également nécessaire d'envisager le problème des industriels.

S. I. A. O. - BLANGY LE CHATEAU. Aucun problème n'existe actuellement, l'activité étant actuellement arrêtée. Si elle reprend, il faudra améliorer les dispositifs en place.

DISTILLERIE BIZOUARD - LE BREUIL EN AUGÉ. Il faudra mettre en place un dispositif d'épandage des effluents.

SOCIÉTÉ BOULARD - COQUAINVILLIERS devra mettre en place le dispositif d'épandage qui est prévu.

ETABLISSEMENTS BREAVOINE - PONT L'ÉVÊQUE envisage des réaménagements internes par mise en place de recyclage. Il sera nécessaire de réaliser une étude pour trouver le mode le plus efficace de traitement des effluents.

ETABLISSEMENTS FLOURENT - SAINT ARNOULT possède déjà des dispositifs de décantation et de stockage. Deux projets d'épuration existent : épandage des effluents ou raccordement sur la station d'épuration du district.

Monsieur FLOURENT indique que les travaux de raccordement de SAINT ARNOULT sont programmés et de ce fait le problème sera résolu. Il y aura donc que des travaux internes à réaliser.

Monsieur PINOIT signale que l'Agence aidera à ce niveau, à raison de 30 % de subvention et 20 % de prêt, en ce qui concerne le prétraitement et le raccordement.

LAITERIE LEPEUDRY, RIGAUD, LANQUETOT - TOURGEVILLE doit se raccorder sur la station du district.

ETABLISSEMENTS GAUTHIER - ASNIÈRES SUR EURE a déjà programmé des travaux d'aménagements internes. Un projet d'extension de l'activité existe avec refonte totale de la station d'épuration.

Monsieur LEVASSEUR, représentant des Etablissements Gauthier, signale que le coût serait environ de 0,8 million de francs, soit supérieur à celui que la fiche indique, et s'inquiète du problème de l'azote ammoniacal. La laiterie fabrique des fromages et produit donc de l'azote. Quel serait le coût de fonctionnement dans ce cas là ?

Monsieur ROMBAUT signale qu'une station d'épuration nouvelle peut prévoir aisément l'élimination de l'azote. Le problème est de surdimensionner les éléments de la station pour éliminer cette fraction de la pollution azotée.

Monsieur LEVASSEUR, représentant des Etablissements Gauthier, demande s'il ne faut pas envisager les travaux par tranche.

Monsieur PINOIT signale que c'est un des mérites de la politique d'Objectifs de Qualité d'établir le dialogue avec les maîtres d'ouvrage et de prendre les décisions avec un certain recul, une certaine échéance. Le terme est de 5 ans environ, ce qui permet de programmer les incidences financières.

DISTILLERIES REUNIES - CORMEILLES traite déjà une grosse partie de la pollution par concentration thermique, et il reste le traitement des buées.

Monsieur HAMON signale que 2 directions sont possibles pour traiter ces buées : traitement physique (essais en cours mais semblant insuffisant), traitement biologique (fiable, mais investissement lourd : 0,8 million de francs). On pourrait aussi traiter les eaux de transport et de lavage. Ces travaux peuvent être réalisées par étapes en espérant des aides particulières pour traiter l'ensemble des effluents.

Monsieur le Sous-Préfet fait remarquer que l'hypothèse 2 et l'hypothèse 3 sont identiques sur CORMEILLES, pour la laiterie et la cidrerie et que vu l'aide qui existe, il reste peu à la charge des industriels.

Monsieur LEVASSEUR note que la charge n'est pas tant à l'investissement mais plus au niveau de la structure à faire fonctionner cet investissement, tant en énergie qu'en main-d'oeuvre.

Monsieur le Sous-Préfet signale que s'il n'y a pas d'épuration, il y aurait nécessairement des redevances de pollution à verser.

Monsieur HAMON signale que les redevances ne sont pas aussi chères que l'investissement à réaliser.

Monsieur PINOIT acquiesse que les redevances sont moins coûteuses que de dépolluer. Mais l'industriel non équipé ne maîtrisera pas ses charges futures, car le niveau d'incitation des redevances augmentera. De plus, le Conseil d'Administration de l'Agence envisage des primes au bon fonctionnement de station d'épuration, afin de supprimer le poids de la redevance résiduelle, et cela devient une aide au fonctionnement des stations d'épuration.

BASSINS COTIERS DE L'ORANGE ET DE LA MORELLE :

DISTILLERIE SACEN - HONFLEUR pratique un épandage qui ne pose pas de problème.

ETABLISSEMENTS DESHAYES, DESVIL - HONFLEUR doit se mettre en conformité avec la réglementation sur les traitements de surface.

C. E. C. A. - HONFLEUR a déjà réalisé certains travaux : séparation des eaux industrielles et pluviales.

Monsieur ROUET indique que l'usine fabrique des produits à base d'argile, de silicate, tel le gel de silice par exemple, des tamis moléculaires, des agents filtrants, des argiles pour forages, etc...

L'usine fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui est à respecter en juillet 1979. 100 mg/l de Demande Chimique en Oxygène pour le rejet global de l'usine, de même pour la Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours, et les Matières en Suspension. Le débit de l'usine fait 70 m³/heure, ce qui est très contraignant.

Une prochaine réunion avec les Services de Mines, l'Agence et le Port Autonome de ROUEN, devra définir les traitements qui ont été retenus et faire le point, car l'investissement total se situerait plus vers 6 millions de francs ; pour deux ateliers exploités en association avec Rhône Poulenc et une Société Américaine. D'autres usines de ces groupes existent en Europe et sont dotées d'équipements anti-pollution. Il y a donc un risque que ces sociétés préfèrent transférer ces ateliers en question.

Pour un atelier, le traitement serait biologique pour un coût de 1,5 à 2 millions de francs ; et pour l'autre, il y aura refonte complète en amont de la fabrication à partir d'une matière première sans solvant, cause de la pollution (atelier de benthone).

Monsieur PINOIT rapporte que des contacts sont en cours avec l'Agence "Artois-Picardie", où se situe le fournisseur de matière première pour l'atelier de benthone. Donc, une des sources de pollution disparaissant du site de HONFLEUR, une aide existera probablement à ce sujet. C'est l'un des axes de la politique de l'Agence, les aides à apporter aux modifications des technologies pour les rendre moins polluantes.

Monsieur le Sous-Préfet pense en fonction de ce que le Directeur de la C. E. C. A. a indiqué, que la contrainte préfectorale qui a été imposée est très sévère. Mais, il ne peut être possible de présenter des menaces à l'emploi pour résoudre ces problèmes car en tous lieux de France, le problème sera du même ordre quant à la pollution.

Mais, il semble toutefois que l'hypothèse 3 soit très ambitieuse sur ce bassin qui se déverse dans la Baie de Seine, qui n'est pas non plus exempte de pollution provenant de la Seine elle-même.

SOCIETE NOBEL BOZEL - ABLON possède une pollution de caractère salin et un prétraitement avant l'infiltration dans le sol. Il faudra l'avis du géologue officiel. Mais le problème est secondaire.

NOBEL - LA RIVIERE SAINT SAUVEUR pose plus de problèmes. Une étude récente annonce des coûts nettement supérieurs. Mais l'Agence serait réservée sur le procédé qui est proposé. Les chiffres de quantité de boues semblent sous-estimés.

Monsieur le Directeur de la Société Nobel indique que l'usine de nitrocellulose est la plus petite de France et a une situation commerciale difficile face à la Société Nationale des Explosifs.

Monsieur le Sous-Préfet signale que la situation de ce bassin est différente de celle de la Touques. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, et ne pas se raccorder sur les cas de pollution classique.

Monsieur PINOIT signale que l'industriel s'est doté des études préliminaires. Donc, on dispose déjà d'un outil de prise de décision. Des réunions entre techniciens sont à envisager après l'examen des dernières études.

Monsieur le Sous-Préfet conclut en constatant que de nombreux aménagements sont d'ores et déjà programmés ou en cours de réalisation. Seuls, quelques cas particuliers existent en dehors des pollutions traditionnelles. Et donc, l'Objectif pourrait être rapidement atteint.

le 26 septembre 1979

Réunion de Concertation Publique de LISIEUX

COMPTE-RENDU DE REUNION

BASSIN DE LA TOUQUES

REUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUES

26 Septembre 1979 à 10h30 Mairie de LISIEUX

Monsieur BAUGE souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion.

Monsieur le Sous-Préfet président de la réunion rappelle que la réunion de LISIEUX fait suite à celle de TROUVILLE du 21 septembre et précède celle de GACE du 27 Septembre permettant de soumettre l'ensemble du bassin de la Touques à la concertation publique. Le but de ces réunions est de vous expliquer ce que sont les Objectifs de Qualité et de vous permettre de donner vos avis en toute connaissance de cause.

Monsieur PINOIT présente un montage audiovisuel en insistant sur un certain nombre de points forts, puis Monsieur ROMBAUT présente le dossier des objectifs de qualité de la Touques.

Dans le cas de la partie de bassin concernée par la présente réunion les coûts sont les suivants :

Hypothèse 1	:	7 millions de francs
Hypothèse 2	:	10 millions de francs
Hypothèse 3	:	15,2 millions de francs

Le président ouvre le débat afin d'avoir le sentiment de l'assemblée sur l'une ou l'autre des hypothèses.

La première question concerne le financement à laquelle Monsieur PINOIT apporte les précisions suivantes :

En ce qui concerne les industriels, seule l'Agence peut apporter une aide financière. Pour la pollution classique les aides sont de 30 % en subvention et 20 % en prêt alors que pour la pollution toxique (traitement de surface) les aides sont de 50 % en subvention et 20 % en prêt, avec en plus des aides pour la destruction de certains déchets en centres conventionnés.

Quant aux collectivités, l'Agence accorde une subvention de 30 % et une aide pour le remplissage des Stations d'Épuration de 15 % de subvention et de 15% en prêt. Dans le cas d'une opération d'Objectifs de Qualité il y a en plus une avance de 10 % pour les stations d'épuration.

Monsieur BRUN indique que les aides de l'état sont de 20 % et celles du département de 30 % que ce soit sur les stations d'épuration ou sur les collecteurs pour les collectivités. Dans le cas des industriels s'il y a restructuration, des subventions variables peuvent être parfois accordées.

Monsieur LANQUETOT de St Martin de Bienfaite se félicite de l'aide de l'Agence lorsqu'il s'agit de créer une station d'épuration, mais s'inquiète de la "pollution administrative" lorsqu'il s'agit de faire fonctionner cette station d'épuration, tant il y a des questionnaires à remplir émanant de différentes sources.

Monsieur MICHAUD responsable de l'épuration à la SOPAD NESTLE, demande à partir de quel nombre d'analyses la carte de l'état de références a t'elle été établie.

Monsieur ROMBAUT signale que la campagne a été réalisée de septembre à novembre 1978 durant l'étiage à laquelle ont été associés les résultats de l'inventaire national de la pollution. Il s'agit d'un état de référence en étiage 1978.

Monsieur le Sous-Préfet souligne que les niveaux de qualité qui sont présents dans les différentes hypothèses peuvent être modulés. Ainsi si une station existante ou projetée a un niveau de traitement supérieur à celui nécessité par l'hypothèses d'Objectifs de Qualité retenue, il ne faudra pas pour autant en diminuer son rendement.

Monsieur BOUEFFARD de la Fédération Dale des Ass. Pêches et Pisciculture fait constater que la différence du coût total sur le bassin de la Touques entre les Hypothèse 2 et Hypothèse 3 ne joue que sur la région lexovienne, région qui est donc très sensible à la pollution. Or, la Touques rivière de lère catégorie doit permettre la vie, la nourriture et la reproduction des salmonidés ; mais cela ne peut être le cas avec les Hypothèse 1 et Hypothèse 2. Or il existe en plus de l'article 434-1 un code rural interdisant tout déversement dans une rivière sous peine de poursuites. Or, un Objectif de qualité permet des déversements possibles , il y a donc une contradiction dans les textes à ce niveau.

Monsieur le Sous-Préfet note que la fédération Départementale des Associations de Pêche et de Pisciculture souhaite la proposition 3 sur le bassin de la Touques. Cependant, il faut faire attention à la différence des coûts entre Hypothèse 2 et Hypothèse 3. En effet, on arrive de l'hypthèse 3 à mettre en oeuvre des moyens techniques très évolués, dont le fonctionnement sera très couteux.

Monsieur PINOIT confirme qu'en effet 3 millions concernent Lisieux pour passer de l'Hypothèse 2 à l'Hypothèse 3. Mais l'Hypothèse 2 correspond cependant à une vie possible du poisson. Seule la reproduction peut être aléatoire dans une certaine limite. On peut dire de plus que le surcoût de fonctionnement relatif à l'épuration de la station d'épuration de Lisieux serait de l'ordre de 40 % entre l'Hypothèse 2 et l'Hypothèse 3.

Monsieur BOUEFFARD, indique que ces démarches manquent d'ambition. Il faut viser plus haut pour être sûr d'atteindre un niveau moindre.

Monsieur PINOIT s'élève contre cette démarche. On ne peut jouer la "duperie" en désirant du bleu pour être sûr d'avoir du vert. Quant à l'ambition c'est à vous de l'avoir et ce n'est pas nous, rédacteurs du dossier de décider. Il n'a pas été possible de proposer un objectif de qualité bleu à l'aval de Lisieux car la technologie ne sait pas que faire pour atteindre ce niveau. Toutefois, le niveau d'Objectif de Qualité est calé sur l'étiage ; en conséquence la plus grande partie de l'année, la qualité sera meilleure que ce qui est figuré sur la carte.

Monsieur VIQUESNEL, conseiller général, Maire d'Orbec fait constater que la carte de l'état de référence a été établie en 1978 et que depuis lors, c'est le cas d'Orbec par exemple, il y a eu de nombreux dispositifs qui ont été mis en place et donc l'état de qualité de la rivière est déjà très supérieur. Ainsi l'eau qui passera à Lisieux, améliorera aussi la qualité à l'aval de cette agglomération. Il y a cependant un problème que l'Administration devrait s'attacher à résoudre, c'est celui des piscicultures, car si elles sont régies par des arrêtés préfectoraux, elles ne les respectent pas. Donc, si les collectivités font des efforts, il serait nécessaire que ces entreprises en fassent aussi.

Monsieur le premier adjoint au Maire de Lisieux, fait constater que des petits cours d'eau tel le Pré d'Auge sont dès leur source en qualité verte. Quels sont les moyens possibles pour améliorer cette qualité.

Monsieur BRUN indique que ses services ne peuvent parcourir en permanence tous les petits cours d'eau pour faire la police ; mais ils sont à la disposition de tous pour résoudre les différents problèmes qui peuvent se poser.

Monsieur PINOIT ajoute que l'objectif de qualité ne pourra être atteint que si en plus il y a un entretien correct des berges de tous les petits cours d'eau, ce qui est une condition primordiale à l'obtention d'une bonne qualité, indépendamment de la prise en compte de rejets sauvages non envisagés dans cette étude.

Monsieur CHARLES maire de Moyaux demande s'il ne serait pas possible de moduler les subventions d'assainissement en fonction du coût de celui-ci, par rapport au nombre d'habitants desservis.

Monsieur PINOIT rappelle que les aides de l'Agence dans le cas d'une opération d'Objectifs de Qualité sont calculées sur un plafond maximum d'intervention et que donc, certaines collectivités, les petites en particulier utilisent au maximum cette ressource, alors que les plus grosses peuvent en effet ne pas atteindre ce plafond ; mais il n'y a pas de modulation des coûts.

Monsieur BRUN indique qu'un groupe de travail s'est penché sur ce problème de l'assainissement des petites collectivités au niveau départemental

.../...

avec pour but de voir s'il n'y a pas d'autre alternative à l'assainissement collectif dans le cas des petites communes. En effet, l'assainissement individuel peut dans bien des cas permettre une épuration très satisfaisante. De plus, il indique que comme pour l'Agence de Bassin, les aides de l'Etat ne sont pas modulées.

En réponse à la question de Monsieur BOVE premier adjoint du Mesnil Guillaume, désirant savoir s'il est possible de prévoir des regroupements de plusieurs communes pour monter un syndicat d'épuration, Monsieur le Sous-Préfet indique que cela est parfaitement possible et même parfois souhaitable.

Monsieur BRUN rappelle que dans les cas de petites communes avant de les regrouper, il est toutefois nécessaire de réfléchir à des solutions simples tel le lagunage ou même l'assainissement individuel.

Monsieur le Sous-Préfet fait constater que l'ensemble de ces consultations, dont la réunion de Lisieux était un maillon est indispensable à l'Administration pour engager la suite de la concertation et aboutir à une décision finale et note qu'au cours de la réunion semble se dégager un vœu vers le choix d'une hypothèse maximum dans le cas du bassin de la Touques.

Plus de questions étant posées, Monsieur le Sous-Préfet remercie tous les participants et clot la réunion.

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIE

BASSIN DE LA TOUQUES

REUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUES

26 SEPTEMBRE 1979 à 14h30 à la Mairie de LISIEUX

REUNION DES RESPONSABLES DE REJETS

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que la réunion publique du matin est suivie d'une réunion technique qui rassemble les responsables de rejets, élus de collectivités et industriels.

En premier lieu, nous envisagerons les cas des communes en rappelant que la réunion du matin a retenu d'une façon diffuse une hypothèse 3, mais modulée par des considérations locales.

L'ensemble des rejets issus des communes est alors examiné afin de préciser les travaux nécessaires au respect de l'Objectif de Qualité.

L'HOTELLERIE, située à l'amont de la Paquine devra éventuellement réaliser un traitement complémentaire si l'avis du géologue officiel indique qu'il y a un risque d'infiltration dans la nappe.

Monsieur DESCHAMPS de OUILLY DU HOULEY demande pourquoi on ne parle pas de THIBERVILLE qui a une responsabilité dans la pollution amont de la Paquine.

Monsieur le Sous-Préfet indique que le cas de cette commune a été étudié lors de la réunion de TROUVILLE.

Il a été indiqué par les représentants de l'Administration de l'Eure que des travaux sont programmés pour 1980, pour améliorer le cas de cette commune.

De plus, il faut noter que les Objectifs de Qualité parlent en terme de bassin hydrographique, les limites administratives ne jouant plus.

LISIEUX devra pour satisfaire l'hypothèse 2 faire des améliorations complémentaires sur sa station d'épuration ; mais pour l'hypothèse 3, il sera nécessaire de mettre en place un traitement plus poussé.

Monsieur le Maire de LISIEUX signale que nombre des améliorations sont déjà prévues, et fait remarquer que l'hypothèse 3, si elle était retenue, coûterait très cher à LISIEUX.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que l'hypothèse 2 sera facilement respectée en aval de LISIEUX, et que toutefois il semble s'être dégagé cette possibilité de modulation vers l'hypothèse 3.

.../...

MEULLES satisfaira les 3 hypothèses, sous réserve d'approbation du type de rejet par le géologue officiel.

Monsieur VIQUESNEL, Conseiller Général, rappelle que cette commune est située sur le plateau et qu'un syndicat d'eau d'importance dessert toutes les communes avoisinantes.

En conséquence, il est important de surveiller les risques de pollution dans ce secteur.

MOYAUX est un secteur où l'assainissement individuel serait intéressant.

Monsieur BRUN indique qu'il y a actuellement une orientation vers un lagunage très sophistiqué, satisfaisant au mieux les Objectifs de Qualité.

ORBEC vient de se doter d'une nouvelle station d'épuration satisfaisant les hypothèses 1 et 2. Cependant, l'hypothèse 3 nécessitera un complément de traitement.

Monsieur VIQUESNEL signale que la laiterie d'Orbiquet n'est pas raccordée à la station d'épuration et que la station d'épuration d'ORBEC fonctionne très bien, l'hypothèse 2 étant respectée dès maintenant.

Ceci est donc un palier pour atteindre l'hypothèse 3, surtout que ORBEC est situé en amont de l'Orbiquet. A condition que cet investissement soit à un terme plus ou moins loin, afin de ne pas faire supporter de trop grosses charges aux habitants.

OUILLY LE VICOMTE dispose de deux stations d'épuration, dont l'une est à revoir et l'autre doit être améliorée quant au fonctionnement.

SAINT CYR DU RONCERAY doit réaliser pour les hypothèses 1 et 2 des aménagements de réseaux qui apportent actuellement des eaux parasites, et pour l'hypothèse 3, un complément de traitement pour éliminer l'azote.

Monsieur PINOIT rappelle que cet azote ammoniacal par oxydation peut se transformer en nitrates par consommation d'oxygène de la rivière, et que d'autre part en fonction du pH, il peut évoluer en gaz ammoniac qui est très toxique pour les poissons.

SAINT MARTIN DE BIENFAITE respectera sans travaux les 3 Objectifs de Qualité.

SAINT MARTIN DE LA LIEUE respectera les hypothèses 1 et 2, mais pour l'hypothèse 3, un traitement complémentaire sera nécessaire.

Le représentant de SAINT MARTIN DE LA LIEUE souligne que la station d'épuration de 1967 a été étendue sans demander de subvention, mais avec l'aide d'un lotisseur, car l'ancienne station d'épuration ne fonctionnait pas, et ce depuis un an.

La Direction Départementale de l'Agriculture a eu connaissance de cette extension.

Dans un second temps, les rejets issus des industriels sont examinés.

CIDRERIE DISTILLERIE DU PAYS D'AUGE à OUILLY DU HOULEY.

Les Objectifs de Qualité seront respectés par la mise en place d'un dispositif d'épandage complet.

Monsieur DESCHAMPS signale que le coût de 0,15 million de francs annoncé est très faible. De plus, cet épandage ne va peut-être pas pouvoir être continué, car des prés vont être replantés.

Si l'on doit alors passer à des dispositifs telle la concentration thermique, on arrivera à des coûts de l'ordre de 2 ou 3 millions de francs.

Il faut en plus noter qu'il existe des contradictions entre les différentes administrations.

La Direction Départementale de l'Agriculture a conseillé l'emploi de presses d'un certain type pour la récupération des jus alors que l'I.N.A.O. refuse ces dispositifs sous peine de supprimer les appellations.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il est le représentant local du Gouvernement et des divers ministères. Il est donc prêt à examiner ces problèmes car il semble anormal que chaque administration travaille seule dans son secteur.

Monsieur PINOIT indique que les fiches techniques qui donnent des coûts ne sont pas des avants-projets mais des estimations sur des bases statistiques .

L'Agence attend de la part de l'industriel des estimations plus précises. Il rappelle en plus que dans un cas comme celui-là il peut être intéressant de réduire la pollution à sa source plutôt que de la traiter globalement. L'Agence intervient en plus financièrement dans le domaine de la mise au point de procédés moins polluants.

Monsieur PINOIT fait savoir que si actuellement les redevances ne sont pas incitatives par rapport à l'investissement d'une station d'épuration, celles-ci vont augmenter très rapidement.

De plus, le Conseil d'Administration va étudier la possibilité d'aides au bon fonctionnement des stations d'épuration, afin d'annuler la redevance résiduelle.

ETS PIEN ET GLASSON à BEUVILLERS.

Monsieur BELLAIS des Services Techniques indique que depuis 1974 il existe une station d'épuration qui donne satisfaction et doit respecter l'hypothèse 2.

Il existe actuellement à l'Agence un dossier pour réaliser quelques aménagements complémentaires, surtout en ce qui concerne le traitement des boues.

Il y a d'autre part une option à prendre en ce qui concerne les eaux usées de la SOCOGO.

Une réunion doit avoir lieu pour examiner ce problème.

Actuellement, il semble même que la proposition 3 est respectée. Il reste à savoir si avec l'augmentation de production qui va avoir lieu au cours des années, s'il faudra une modification de la station d'épuration.

SOCIETE DES ALCOOLS à BEUVILLERS doit améliorer son épandage.

ETS LANQUETOT à FRIARDEL possède actuellement un épandage qui devra être amélioré très sensiblement ou à la limite on devra envisager un dispositif tout autre.

ETS CASTRES à LISIEUX a prévu un dispositif de traitement.

Monsieur PETITPRES signale qu'un traitement sur résines ne résoud qu'une partie du problème et que vu le volume il faut envisager une station de détoxification. Cependant, le taux de 15 mg/l de métaux semble être sévère car l'eau de pompage est déjà à 50 mg/l de métaux. Il y a donc un problème.

Monsieur PINOIT signale qu'avec une eaux normale, 15 mg/l sont très aisés à respecter avec une bonne gestion. Une telle concentration de 50 mg/l de métaux dans la Touques est étonnant. Il en est de même pour la nappe qui serait dans ce cas très polluée.

STE PAUL DAHL à LISIEUX a un dispositif en cours de réalisation.

STE PRECIDIA est raccordée sur la station d'épuration de LISIEUX.

SOPAD à LISIEUX est équipée pour respecter les Objectifs de Qualité 1 et 2. Si l'azote ammoniacal n'est pas respectée, il faudra envisager un complément de traitement.

Monsieur MICHAUD indique que l'investissement a été lourd. De plus, la société s'efforce de sensibiliser ses employés à la pollution, car ce qui part en pollution n'entre pas dans les fabrications. C'est une méthode de lutte de la pollution à sa base.

Monsieur le Maire de LISIEUX signale que la ville étudie un dispositif de dessiccation des boues pour les commercialiser comme engrais et qu'il y aurait une possibilité de traitement commun à envisager avec les industriels.

Monsieur PINOIT signale que cette réalisation sera la première en France sur ce plan. C'est une opération à caractère novateur.

CIDRERIES REUNIES à ORBEC ne devait plus avoir de rejet.

Monsieur HAMON indique qu'il reste un stockage des pommes et des jus. Il est prévu de modifier le cycle de fabrication des jus pour les recycler. Il reste le problème des eaux de lavage des cuves. Ces eaux seront dirigées en épandage. Mais le volume est faible.

ETS FEVI à ORBEC doit modifier son mode de traitement des eaux et se raccorder éventuellement sur la station d'épuration communale.

ETS M. LANQUETOT à ORBIQUET. Le raccordement sur la station d'épuration d'ORBEC est prévu.

CIDRERIE GROULT à SAINT CYR DU RONCERAY vient de réaliser une aéroaspersion.

LEVASSEUR CAUVILLE à LISIEUX doit se raccorder sur la station d'épuration de LISIEUX.

TECHNIFIL à SAINT GERMAIN DE LIVET est en train de réaliser des travaux avec un dispositif complet de détoxication.

Monsieur le Sous-Préfet demande à la vue de tous les travaux qui sont déjà réalisés, s'il ne serait pas possible de publier d'ici un an une nouvelle carte de référence de la qualité traduisant l'amélioration des cours d'eau.

LES LABORATOIRES BOTTU doivent transférer une partie de leur activité à LISIEUX et se raccorderont sur la station d'épuration de la collectivité.

ETS LANQUETOT à SAINT MARTIN DE BIENFAITE vient de s'équiper et fonctionne très bien.

SOGAL à SAINT MARTIN DE MAILLOC devrait changer de localisation, sinon la station d'épuration existante devra être améliorée.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'elle va se déplacer à SAINT MARTIN DE BIENFAITE et disposera d'une station complète de détoxication.

En conclusion, aussi bien du côté des collectivités que des industriels, de nombreux travaux ont été réalisés.

Il est donc possible que la situation soit très nettement améliorée d'ici à l'horizon 1984.

le 27 septembre 1979

Réunion de Concertation Publique de G A C E

COMPTE-RENDU DE REUNION

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIE

BASSIN DE LA TOUQUES

REUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUES

27 SEPTEMBRE 1979 à 10h30 à la Mairie de GACE

Monsieur le Sous-Préfet d'ARGENTAN, Président de la réunion de concertation relative aux Objectifs de Qualité du bassin amont de la Touques, souhaite la bienvenue aux participants et demande à Messieurs PINOIT et ROMBAUT d'exposer l'étude des Objectifs de Qualité de ce bassin.

Monsieur PINOIT présente le montage audio-visuel "L'eau, c'est la vie", destiné à montrer l'originalité de cette politique d'Objectifs de Qualité, et insiste sur les points suivants :

- 1°) La connaissance du milieu naturel et la réalisation d'un état de référence de la pollution.
- 2°) Le recensement des usages. Plus l'usage sera noble, plus la qualité de l'eau sera meilleure : vie piscicole, baignade, par exemple.
- 3°) La définition des quantités maximales de pollution qu'il serait possible de déverser dans la rivière afin de satisfaire les usages.
- 4°) Enfin, l'estimation des investissements à mettre en oeuvre pour atteindre les niveaux de qualité souhaités.

Il faut noter que cette politique est progressive, car on peut améliorer la qualité par étapes successives. De plus, cette politique est annoncée à l'avance et choisie par les acteurs dans le cadre d'une large consultation avant d'être entérinée par les Pouvoirs Publics. Dans le cas de la Vire, par exemple,

.../...

le dossier a été soumis aux personnes concernées en 1975 et le décret ne sera applicable qu'au 1er janvier 1980.

Puis, Monsieur ROMBAUT présente le dossier de la Touques. Ce dossier comprend 7 points principaux :

- Constat de la pollution du bassin en étiage 1978, permettant de tracer la carte de l'état de référence de la pollution.
- Détermination d'un débit de référence de la rivière, basé sur une campagne de mesures et calé à l'aide de toutes les données existantes.
- Les contraintes dans le domaine de l'eau : usage actuel ou prochain. Recensement des zones à sauvegarder et des zones vouées à un développement urbain et industriel.
- Inventaire des rejets et nature de la pollution rejetée.
- Evaluation de la pollution prévisible en 1985.
- Détermination des flux admissibles à partir de la capacité d'absorption du milieu naturel.
- Scénario d'amélioration de la qualité du cours d'eau : 3 propositions d'objectifs de Qualité d'ambition croissante.

- Hypothèse 1 : satisfait les vocations les plus urgentes.

- Hypothèse 2 : permet d'atteindre la majeure partie des vocations.

- Hypothèse 3 : toutes les vocations sont respectées.

A ces scénarios sont associés des coûts de travaux. Pour le Bassin de la Touques, ces coûts sont les suivants :

- Hypothèse 1 : 29,0 millions de francs.

- Hypothèse 2 : 40,74 millions de francs.

- Hypothèse 3 : 45,24 millions de francs.

Dans le cas du Département de l'Orne, seulement :

- Hypothèse 1 : 0,6 million de francs.

- Hypothèse 2 : 2,0 millions de francs.

- Hypothèse 3 : 3,76 millions de francs.

Il faut remarquer que ce bassin est dans son ensemble peu pollué et que les sections déclassées en qualité le sont à cause de paramètres azotés.

Il reste peu de gros travaux à réaliser sur ce bassin de la Touques, si ce n'est :

- des extensions de stations d'épuration.

- l'entretien des berges des rivières.

- et d'éviter d'utiliser les cours d'eau comme "lavoirs" de matériels, notamment agricoles, créant ainsi des pollutions accidentelles fort graves.

Le Président ouvre alors le débat.

- Monsieur D'ANDIGNE, Vice-Président de la Commission d'Aménagement Rural du Conseil Régional, se félicite de la politique volontariste qui existe dans le domaine de la dépollution au niveau de la Région de Basse-Normandie, depuis la première opération sur la Vire.

Tout ceci a été fort coûteux pour les industriels et les collectivités en investissements mais l'est encore plus maintenant en fonctionnement.

Monsieur D'ANDIGNE souligne également que dans cette pollution, nous tous, avec nos abus de détergents, nous avons une part de responsabilité indéniable.

- Le Représentant d'Association de Protection des Salmonides en Bretagne et en Basse-Normandie pose une série de questions et demande s'il est possible d'avoir une vue d'ensemble sur la réunion de l'après-midi réservée aux industriels ?

Quel est le devenir de la solution qui sera retenue lors de cette réunion ?

Dans le cas de l'Orne et de la Dives, la majorité des participants à une réunion similaire a retenu la proposition 3. Or, il semble qu'ultérieurement le choix retenu soit l'hypothèse 2.

Des études ont-elles été faites sur le drainage et la teneur en nitrates des nappes ?

Beaucoup de sections de la Touques sont en qualité B. Qu'en sera-t-il alors des vocations salmonicoles ?

- Monsieur PINOIT souhaite que les industriels donnent au cours de cette réunion leur réaction vis-à-vis des propositions d'Objectifs de Qualité. Le matin, tout le monde peut s'exprimer, industriels comme représentants d'associations ou autres usagers. La réunion de l'après-midi permet de regarder dans le détail les problèmes techniques et financiers qui se posent dans le cadre des 3 hypothèses, mais ne peut aboutir à un choix.

Quant au devenir des avis émis lors des réunions, on peut citer le cas de la Vire. Une modification a été apportée aux trois hypothèses lors de la réunion de Vire par un panachage des hypothèses 2 et 3 ; ce qui a d'ailleurs été retenu dans le décret.

Donc, les avis émis ont bien une influence et les réunions ne sont pas une simple information. Dans le cas de l'Orne et de la Dives, des souhaits différents ont été émis entre les Départements de l'Orne et du Calvados. Les instances régionales ont préféré l'hypothèse 2. Mais, il faut bien voir que ceci ne constituera qu'une première étape dans la dépollution.

Monsieur ROMBAUT précise que cette politique à court terme prévoit la réalisation de la proposition n° 2 pour l'horizon 1984 et que, dès cette date, le décret pourra être révisable afin de passer à un stade supérieur dans la dépollution.

Monsieur PINOIT indique que lorsque l'on "classe" une section de rivière dans un niveau de qualité, un seul des paramètres physico-chimiques peut être limitant.

Dans le cas de la Touques, il s'agit de l'ammoniaque. Mais ceci ne veut pas dire qu'une section de rivière classée en catégorie 1 B devra avoir obligatoirement une concentration en oxygène correspondant à cette classe.

Dans le document qui vous a été remis, on a voulu souligner ce problème d'ammonium, mais sans pour autant vouloir rétrograder dans les niveaux des autres paramètres.

Monsieur LUCAS, de la Direction Départementale de l'Agriculture, souligne qu'un effort très grand a déjà été fait dans l'amont du bassin de la Touques qui est un cours d'eau de très bonne qualité. C'est le cas au niveau de l'agglomération de GACE qui a une des premières stations mixtes de la région. Il reste toutefois des problèmes locaux, tels que les mauvais raccordements à l'égout ou des petites pollutions d'origine agricole (débordements de fosses à lisier) par exemple.

Monsieur PINOIT précise enfin que des études sont en cours sur les phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau, phénomènes liés à l'augmentation de la teneur en nitrates, mais sans oublier les phosphates.

Le bassin de la Vire a entre autres été retenu pour regarder ces phénomènes et il semblerait qu'une action entreprise sur l'un des deux paramètres nitrates ou phosphates permettrait d'éviter les phénomènes d'eutrophisation.

Monsieur PERICAT, de la Fédération des Associations de Pêche et Pisciculture de l'Orne demande si un compte-rendu de la réunion sera diffusé afin d'éviter tout malentendu comme dans le cas de l'Orne et de la Dives.

Monsieur le Sous-Préfet précise qu'il n'y a pas de malentendu. Ce dossier est soumis à de multiples concertations : réunion publique, mais aussi Chambre d'Agriculture, autorités consulaires, associations, Conseil d'Hygiène, Conseil Général, etc... et que ce n'est pas forcément l'avis émis lors de la réunion publique qui sera retenu, mais un avis qui correspond à l'ensemble des avis.

Monsieur PINOIT précise qu'aux réunions de TROUVILLE et de LISIEUX, les caractéristiques piscicoles de la Touques ont été mis en avant, et une majorité semble s'orienter vers l'hypothèse 3, bien que des problèmes très importants soient alors soulevés au niveau de l'agglomération de LISIEUX.

Monsieur le Sous-Préfet demande à Monsieur ROMBAUT de préciser quelles sont les différences entre les 3 hypothèses dans le secteur concerné.

Monsieur ROMBAUT souligne qu'il s'agit surtout de la récupération du cours d'eau du SAP qui s'infiltré dans la nappe. De plus, la collectivité de PONTCHARDON devra s'équiper d'un dispositif d'assainissement pour satisfaire l'hypothèse 2.

Quant au niveau de GACE, si on désire atteindre l'hypothèse 3, il sera nécessaire d'améliorer le traitement pour éliminer les produits de l'azote.

Monsieur LUCAS précise qu'au niveau du SAP, il s'agit surtout d'une police municipale car de nombreux habitants ne sont pas raccordés sur la station d'épuration qui est sous chargée et qui fonctionne bien.

En ce qui concerne GACE, il semble possible de tenir l'hypothèse 3 si l'on parvient à une gestion très suivie du dispositif existant et une amélioration des prétraitements dans les différentes usines raccordées, et que d'autre part une chasse aux quelques mauvais raccordements urbains soit réalisée.

Monsieur BASSOT demande quelle hypothèse a retenu le Conseil Général du Calvados.

Monsieur ROMBAUT indique que le Conseil Général a opté pour l'hypothèse 2.

Monsieur BASSOT souligne que si pour l'Orne le coût entre l'hypothèse 2 et l'hypothèse 3 est identique, il n'en est pas de même pour le Département du Calvados, et donc le Département de l'Orne n'a pas de grand mérite à choisir l'hypothèse 3. Monsieur BASSOT demande ensuite quel est le financement possible de ces opérations.

Monsieur PINOIT indique qu'en ce qui concerne l'Agence, il y a 30 % de subvention et 10 % d'avance sans intérêt dans le cas d'Objectifs de Qualité.

Monsieur LUCAS indique que les aides de l'Etat sont fonction du plan annuel voté par le Conseil Général et variable selon ce programme (Etat, Etablissement Public Régional, Conseil Général) ; le maximum pouvant atteindre 30 à 50 % pour tout ce qui concerne l'assainissement avec un plafond maxi de 80 % d'aide à l'investissement.

Plus de questions étant posées, Monsieur le Sous-Préfet clos la séance et remercie les participants à la réunion de leurs interventions.

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIE

BASSIN DE LA TOUQUES

Réunion de concertation publique

le 27 septembre 1979 à 14 h.30
à la Mairie de GACE

REUNION DES RESPONSABLES DE REJETS

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que, suite à la réunion publique de la matinée, il est prévu d'examiner avec chacun des responsables d'un rejet les conditions techniques et financières relatives à la mise en conformité des rejets, en vue du respect des propositions d'Objectifs de Qualité qui ont fait l'objet du débat public.

Les rejets issus des communes sont alors examinés :

- GACE : La proposition n° 1 devrait être respectée en maintenant au niveau du dispositif d'épuration en service des rendements les plus élevés possibles. Le respect des propositions 2 et 3 passe notamment par la réalisation de travaux de prétraitement sur les effluents de l'abattoir. A la suite des réalisations prévues dans la fiche technique, et si les flux fixés en azote ammoniacal n'étaient pas respectés, il y aurait lieu de réaliser une extension visant à l'élimination de l'azote.
- PONTCHARDON : Le respect de la proposition n° 1 ne nécessite pas de travaux. Cependant, les propositions n° 2 et 3 impliquent la création d'un dispositif d'épuration.
- LE SAP : La station d'épuration devrait permettre le respect des propositions d'Objectifs de Qualité préconisées.

Les travaux sur les rejets provenant des industries implantées dans le bassin sont ensuite examinés.

- Coopérative Laitière LE SAP : Un projet de raccordement sur la station d'épuration de la collectivité de LE SAP a été étudié. Sa mise en oeuvre permettra de résoudre le problème de l'épuration des rejets issus de ce centre de collecte.
- Société Anonyme des Fonderies de RANDONNAI à PONCHARDON : Il serait nécessaire de réaliser une étude des débits parvenant au niveau de la décantation, afin de dimensionner éventuellement ce dernier pour une efficacité maximale.

D'autre part, en cas de projet d'épuration communale, le raccordement des effluents "eaux vannes" provenant de l'usine pourrait être effectué sur la station d'épuration communale.

L'examen de ces rejets n'amenant plus de questions, Monsieur le Sous-Préfet lève alors la séance.

le 19 octobre 1979

Réunion de Concertation Publique de CREULLY

COMPTE-RENDU DE REUNION

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIE

BASSIN DE LA SEULLES

REUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUES

19 OCTOBRE 1979 à 9 h 30 à la Mairie de CREULLY

Sous la présidence de Monsieur MARTY, Sous-Préfet de CAEN, et en présence de Monsieur de BOURGOING, Sénateur du Calvados, s'est tenue une réunion de concertation relative aux Objectifs de Qualité du Bassin de la Seulles, à la Mairie de CREULLY, le 19 octobre 1979.

Monsieur le Sous-Préfet souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion de concertation des Objectifs de Qualité du Bassin de la Seulles et présente les excuses de Monsieur de MOURGUES, Conseiller Général du canton, retenu par d'autres obligations.

Le but de cette réunion est d'être informé du travail qui a été réalisé par l'Administration et l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", travail qui devra déboucher sur une amélioration de la qualité des cours d'eau en vue de la réalisation de tous les usages souhaités sur ce bassin. Les avis de tous seront recueillis afin que les Objectifs de Qualité qui se dégageront de la concertation puissent être respectés. Une plaquette qui résume le principe général des Objectifs de Qualité vous a été remise à l'entrée de la réunion.

Monsieur de BOURGOING indique que cette notion d'Objectifs de Qualité est quelque chose de nouveau. Autrefois, on ne considérait pas une rivière comme une richesse qui est essentielle. Maintenant, on se rend compte qu'il faut la sauvegarder pour que, sans imposer des contraintes qui seraient des freins à l'activité humaine, elle puisse avoir la meilleure qualité possible.

Il faut trouver un équilibre allant vers une amélioration, mais non pas vers une amélioration qui soit trop contraignante.

Cette opération permettra de couvrir l'ensemble du Département du Calvados, qui est le plus en avance dans la région.

Monsieur PINOIT présente un montage audiovisuel qui permet de mieux cerner la politique d'Objectifs de Qualité.

Dans un dossier d'Objectifs de Qualité, il faut bien connaître le milieu naturel dans ses différents éléments, ainsi que la qualité des eaux. On recense ensuite les usages souhaités pour adapter en plus ou moins contraignant la qualité de l'eau à l'aide des normes des grilles européennes quant aux paramètres physico-chimiques. De même, on essaie de définir les limites qu'il faudra imposer aux différents rejets, collectivités et industriels. Plus l'usage sera noble, plus des contraintes vont peser sur les rejets.

Autre élément de cette politique, c'est qu'elle est progressive car on peut raisonner par étapes successives relativement courtes, en fonction des possibilités financières des collectivités et des industriels.

De plus, cette politique est annoncée d'avance, les rejets ayant des travaux à exécuter auront un délai qu'il conviendra de définir.

Monsieur ROMBAUT présente le dossier d'Objectifs de Qualité de la Seulles. Ce dossier présente 7 points :

- le constat de la pollution permettant de dresser l'état de référence.
- la détermination d'un débit de référence.
- les contraintes dans le domaine de l'eau permettant de concilier l'expansion économique et la sauvegarde des rivières.
- l'inventaire des rejets polluants.
- l'évaluation de la pollution à l'horizon 1984.
- la détermination des flux admissibles dans le cours d'eau.

- l'établissement des 3 Objectifs de Qualité d'ambition croissante. Propositions accompagnées du coût des travaux à réaliser (station d'épuration, réseaux et autres). Soit pour le Bassin de la Seulles :

- . Hypothèse 1 : 14,5 millions de francs
- . Hypothèse 2 : 28,0 millions de francs
- . Hypothèse 3 : 30,0 millions de francs

Sur ce bassin, la pollution est limitée à deux secteurs : la Seuline et le Chirome, les autres cours d'eau étant dans l'ensemble de bonne qualité. Mais il faut que tous les riverains prennent conscience du fait que la rivière ne doit pas recevoir toutes sortes de rejets et qu'elle n'est pas un "lavoir".

Monsieur le Maire de TILLY SUR SEULLES désire savoir combien de stations d'épuration existent sur ce bassin.

Monsieur ROMBAUT fait savoir qu'elles sont au nombre de huit, dont certains ont des problèmes de fonctionnement surtout liés à des eaux parasites captées par les réseaux.

Monsieur LEBOURGEOIS, Président de l'Association de Pêche de TILLY SUR SEULLES demande si la nouvelle station d'épuration de VILLERS BOCAGE prend en compte les nouvelles installations de Promoviande et quand sera-t-elle réalisée.

Monsieur de BOURGOING reconnaît qu'à l'aval de VILLERS BOCAGE, la situation est déplorable à un point tel qu'il sera nécessaire de réaliser un curage après la mise en service de la station d'épuration. Cette station d'épuration a certes un peu de retard mais le programme avance.

Monsieur BRUN note que la station d'épuration sera en service en mars et qu'elle permettra de satisfaire l'hypothèse 2. Mais l'hypothèse 3, qui a pour but la vie normale du poisson dans la Seuline, ne sera pas atteinte par le dispositif qui est en cours de réalisation.

Maître LEVEQUE, Conseiller Général de VILLERS BOCAGE, signale que la station d'épuration existante à VILLERS BOCAGE a été dimensionnée sans que l'on connaisse l'évolution qu'allait prendre l'abattoir. Ceci a nécessité donc la création de la nouvelle station d'épuration pour celui-ci.

Un représentant de MARTRAGNY demande pourquoi on n'oblige pas à installer une station d'épuration dès le début de la création d'une usine ? Le résultat de cette façon de procéder fait que la Seulles est polluée.

Maître LEVEQUE rappelle qu'au départ l'abattoir était prévu pour 3 000 tonnes, et donc la station d'épuration de la collectivité suffisait. Puis il a été porté à 6 000 tonnes. Il tourne actuellement à 18 000 tonnes par an et les extensions sont prévues pour 25 000 tonnes. De plus, ce n'est pas Promoviande qui pollue puisqu'ils traitent de la viande déjà abattue. C'est pourquoi les eaux de Promoviande vont aller sur la station d'épuration de la commune, et la nouvelle station d'épuration épurera les seules eaux de l'abattoir.

Monsieur de BOURGOING fait remarquer que si la commune a décidé de dépenser 400 millions de francs anciens, c'est qu'elle est désireuse d'améliorer une situation qui certes est déplorable.

Monsieur BRUN signale que l'ancienne station d'épuration de la collectivité, après avoir réalisée une étude sur les nouveaux effluents qu'elle recevra en provenance de la collectivité et de Promoviande, nécessitera un renforcement.

Monsieur GUILLOT de NONANT indique qu'il serait plus raisonnable de ne pas mettre la charrue avant les boeufs, et qu'il serait plus normal de prévoir la station d'épuration avant la réalisation de l'usine même si cet investissement n'est pas productif. De plus, il faudrait éviter d'installer de telles usines si importantes sur de petites rivières.

Monsieur de BOURGOING signale que c'est un des buts des Objectifs de Qualité : essayer d'harmoniser le développement industriel et la sauvegarde du capital rivière en y mettant des contraintes financières et légales puisqu'on ne pourra plus y installer des installations qui ne permettront pas de respecter l'objectif choisi.

Monsieur GUILLOT fait remarquer que le code rural qui régit les cours d'eau date de la période napoléonienne. Il serait peut être nécessaire de modifier ces textes car on arrive à des situations telles que les berges ne sont plus entretenues malgré les circulaires préfectorales demandant annuellement la remise en état des rivières.

Mais, d'un autre côté, il y a des exemples très malheureux de curage car on arrive à une destruction de la faune et de la flore.

Un participant fait remarquer que les impôts locaux sont plus élevés pour les terrains situés en bord de rivière. Mais, cependant, il faut charrier de l'eau pour le bétail, car la pollution rend les eaux de rivière inconsommables.

Monsieur de BOURGOING signale que si autrefois être au bord d'une rivière était une richesse, il s'agit aujourd'hui d'une charge. Ce classement qui est communal devrait au cas par cas être modifié, étant donné qu'il y a un travail complémentaire à réaliser.

Un participant soulève le problème des stabulations qui sont souvent situées en bordure de rivière. Même si les installations sont parfaitement conçues, il arrive un jour, particulièrement après des orages, qu'il y ait des débordements vers les rivières.

Monsieur de BOURGOING note que dans tous ces problèmes d'Objectifs de Qualité, il faudrait trouver des équilibres entre les risques de pollution des rivières et les investissements à réaliser par les différentes parties : agriculteurs ou collectivités.

Monsieur LEBOURGEOIS indique que lors de la réunion avec les pêcheurs de la région le 19 juin 1980, on a parlé de barrage sur la Seuline. N'y a-t-il pas des inconvénients à ce niveau là.

Monsieur VANNIER rappelle qu'il s'agit d'une suggestion qui a été faite au cours de l'étude. Nous avons une mauvaise connaissance des débits du Bassin de la Seulles et le débit de référence retenu dans l'étude a besoin d'être soutenu artificiellement à l'amont de VILLERS BOCAGE pour atteindre une hypothèse maximaliste.

Il faudrait environ 100 l/s en plus en période sèche, soit durant 60 jours. Dans le bassin amont de la Seuline, il semblerait possible de stocker le volume d'eau nécessaire. Mais il ne s'agit là que d'une hypothèse.

Monsieur ROMBAUT précise qu'au niveau de VILLERS BOCAGE il est présenté des ouvrages qui seront au maximum de la technologie. Pour atteindre une hypothèse 3, deux solutions sont possibles : supprimer une partie des rejets en les épandant ou diluer en faisant une retenue. Mais, faut-il réaliser un barrage pour sauter une classe de qualité.

Monsieur de BOURGOING signale que si une augmentation de l'abattoir a lieu dans le futur, il faudra avant de réaliser cette extension prévoir le barrage pour conserver la qualité de l'hypothèse n° 2.

Monsieur LEBOURGEOIS soulève le problème des pollutions accidentelles liées aux traitements agricoles, lors du remplissage de barriques au bord d'un cours d'eau.

Monsieur de BOURGOING pense qu'il faudrait sensibiliser les cultivateurs sur les risques que présentent ces produits.

Monsieur VANNIER indique que certaines régions de France ont doté les communes de points d'eau à cet usage et il n'y a donc plus de pompage en rivière.

Monsieur LEBOURGEOIS se demande si la réalisation de forages pour l'alimentation en eau potable n'utilise pas des produits toxiques qui par la suite sont déversés dans la rivière.

Monsieur BRUN souligne que la réalisation d'un forage nécessite de l'air comprimé ou de l'eau. Dans certains cas, on est obligé d'acidifier le trou pour augmenter le débit de l'eau ; mais cette solution acide n'est rejetée aux essais de pompage qu'à l'état de traces et est très diluée. Il n'y a donc pas de risques lors de tels travaux pour les cours d'eau.

Monsieur LEBOURGEOIS désire savoir à quoi correspond le sigle, travaux divers, à FONTENAY LE PESNEL.

Monsieur ROMBAUT indique qu'il s'agit de réaménagements de réseaux pour éviter les infiltrations d'eaux parasites.

Monsieur LEBOURGEOIS souligne qu'à l'aval de la station d'épuration de FONTENAY LE PESNEL se trouve une station de pompage d'eau. N'y a-t-il pas de risque de contamination ?

Monsieur BRUN rappelle que le pompage est en fait en nappe profonde et protégée par des alluvions. Il n'y a donc pas de communication possible.

Un participant demande à quelles normes se rapportent les niveaux de qualité annoncés dans la plaquette et quels sont les modes de financement des différents travaux.

Monsieur PINOIT indique que le code de couleurs des cartes est une simplification. Le bleu permet tous les usages, y compris la production d'eau alimentaire et la vie normale du poisson. Le rouge correspond à une eau impropre aux usages normaux. Entre les deux se trouvent tous les échelons. Ainsi, la qualité verte demande un traitement sommaire de l'eau pour la rendre potable ; cependant le poisson peut vivre et se reproduire mais avec moins de sécurité que pour la classe bleue. De plus, il faut noter que ces représentations correspondent à un débit d'étiage et donc 11 mois sur 12, la qualité sera meilleure.

Monsieur de BOURGOING parle du financement. Les réseaux et les stations en zone rurale reçoivent 20 % de l'Etat et 30 % du Département. Et en plus, pour la station d'épuration et pour les réseaux inter-communaux destinés aux groupements de stations d'épuration, 30 % sont apportés par l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie".

Monsieur le Sous-Préfet fait remarquer que la différence entre l'hypothèse 2 et l'hypothèse 3 est faible. Mais cette différence n'inclut pas les coûts d'un éventuel barrage.

Madame LETELLIER, de COURSEULLES, est inquiète de la qualité "C" prévue pour la Seules à COURSEULLES.

Monsieur de BOURGOING signale que l'eau se dégrade d'amont en aval. De plus, certaines rivières n'ont jamais été en catégorie bleue de par leur nature.

Monsieur ROMBAUT précise que c'est le paramètre le plus défavorable qui est représenté. Le cours d'eau ici se ralentit car il pénètre dans une zone de marais et donc le taux d'oxygène baisse de par les conditions morpho-dynamiques de la rivière, alors que les autres paramètres physico-chimiques restent défavorables, preuve en est qu'aucun rejet n'existe dans ce secteur.

Monsieur BENOIT, conchyliculteur à COURSEULLES, signale que l'ensemble de cette zone est envasée et que si des travaux étaient réalisés, la qualité serait sûrement améliorée.

Madame REGNER indique qu'un tel travail serait un éternel recommencement, car chaque marée amène une nouvelle quantité de vase.

Monsieur TENDRON fait remarquer qu'il s'agit plus précisément des vases qui descendent du bassin amont plus que des vases en provenance de la mer, car les ports de COURSEULLES constituent une décantation naturelle. Ce dévasage serait à réaliser en mettant sur pied une structure inter-communale car le coût serait trop élevé pour les particuliers.

Un participant fait remarquer que la Saire dans la Manche a été désenvasée par des subventions FEOGA.

Monsieur GUILLOT pose le problème du tout à l'égout qui est projeté pour amener tous les lotissements de la zone BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE - AUDRIEU vers le cours moyen de la Seulles. Où en est ce projet ?

Monsieur BRUN rapporte qu'un programme de travaux a été proposé à un ensemble de communes. Mais vu le coût très élevé de ce projet, les collectivités cherchent d'autres solutions.

Monsieur de BOURGOING rappelle que si jamais cette station d'épuration est construite, il faudra qu'elle respecte les Objectifs de Qualité dont il est discuté aujourd'hui.

Monsieur LECORNU, représentant la Chambre d'Agriculture, soulève les problèmes de la pollution du littoral pour les producteurs de coquillages qui doivent être épurés avant commercialisation. Une solution sera-t-elle rapidement trouvée ?

Monsieur de BOURGOING indique que ce point est à l'étude et que le reclassement de la Baie des Veys devrait intervenir rapidement.

Plus de questions étant posées, Monsieur le Sous-Préfet résume la réunion.

Trois hypothèses d'Objectifs de Qualité sont proposées. Leur coût respectif est de 14,5 - 28 et 30 millions de francs.

Si l'hypothèse 1 représente une amélioration assez faible de la qualité générale du bassin versant de la Seulles, l'hypothèse 3 représente un maximum avec la technologie actuelle.

Mais, entre l'hypothèse 2 et 3, il faut rappeler que si la différence en investissement sera minime, l'hypothèse 3 induira des coûts de fonctionnement très élevés, et lors du choix final cette considération sera très importante.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants à la réunion et particulièrement les intervenants d'avoir répondu à son invitation.

OBJECTIFS DE QUALITE DES COURS D'EAU DE BASSE-NORMANDIE

BASSIN DE LA SEULLES

REUNIONS DE CONCERTATION PUBLIQUES

19 OCTOBRE 1979 à 14 h à la Mairie de CREULLY

REUNION DES RESPONSABLES DE REJETS

Sous la présidence de Monsieur le Préfet de CAEN s'est tenue le 19 octobre 1979 à 14 heures à la Mairie de CREULLY une réunion de concertation relative aux Objectifs de Qualité du Bassin de la Seulles, réunissant tous les responsables de rejets et l'Administration.

Monsieur PINOIT fait savoir que cette réunion est consacrée à l'examen du cas par cas des rejets des collectivités et des industriels du Bassin de la Seulles.

Chacun de ces responsables de rejets a reçu une fiche technique qui résume l'ensemble de leurs problèmes et les travaux à réaliser pour satisfaire les propositions d'Objectifs de Qualité.

Il ne s'agit pas d'avant-projets mais de simples indications et si les différents participants ont des informations complémentaires, il sera intéressant de les connaître. Il s'agit en fait d'une réunion de dialogue sur les travaux à réaliser pour chacune des trois hypothèses, et pour chaque rejet.

Monsieur ROMBAUT présente ensuite chaque fiche technique.

COMMUNE DE CAHAGNES :

La station d'épuration arrive à sa capacité nominale. Il sera nécessaire de l'étendre pour l'hypothèse 1 et de réaliser en plus un traitement de finition pour les hypothèses 2 et 3, pour un coût de 200.000 F.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le financement serait acquis par l'Etat, le Département et l'Agence, dans une bonne proposition.

COMMUNE DE CAIRON :

Située au bord de la Mue, un problème se pose : soit réalisation pour une partie de la commune d'un assainissement individuel, soit une station communale globale pour un coût de 430.000 F.

Monsieur le Maire indique qu'un projet avait été élaboré en 1971 pour un coût de 1.300.000 F, mais incluant station et réseau. En 1977, un projet d'assainissement intercommunal a été étudié et centré sur THAON. Le coût pour CAIRON était de 1.600.000 F. Il faut selon celui-ci se pencher vers le problème de lagunage qui serait sûrement moins coûteux, d'autant plus que la construction est bloquée dans cette commune, faute d'assainissement.

Monsieur CORBET, Maire de CREULLY, souligne qu'au niveau du financement, si la station d'épuration est bien aidée, les réseaux sont très lourds en charge financière pour la commune. Il insiste qu'ils sont les parents pauvres de la dépollution.

Monsieur le Maire de CAIRON indique que ces projets sont destinés à sauvegarder les forages destinés à l'agglomération caennaise. Il y a donc une disproportion entre les travaux et les financements. Le District de l'agglomération caennaise devrait pouvoir participer à ces opérations, étant concerné en premier ressort.

Monsieur le Sous-Préfet résume en disant qu'il faudrait distinguer deux possibilités : l'assainissement individuel et l'assainissement collectif, d'autant plus que les notions ont fortement évolué depuis 1971 en matière d'assainissement individuel.

Monsieur PINOIT propose que l'Agence finance une étude sur cette collectivité pour reposer les problèmes qui ont été modifiés fondamentalement depuis 8 ans.

COMMUNE DE COURSEULLES :

La station d'épuration suffit actuellement pour assainir la population estivale. Mais, si l'urbanisation continue, il faudra prévoir une extension.

COMMUNE DE CREULLY :

La station d'épuration est bien dimensionnée et satisfait à l'horizon 1984.

Monsieur le Sous-Préfet indique que SOPHARGA prévoit une extension de son activité. Mais, pourra-t-on passer sur la station d'épuration avec cette modification d'activité ?

Monsieur CORBET note que l'on ne connaît pas encore le projet exact de SOPHARGA. Mais la marge est suffisante semble-t-il pour l'admettre sur la station d'épuration existante.

COMMUNE DE FONTENAY-LE-PESNEL :

La station d'épuration est suffisante, mais il existe des problèmes d'eaux parasites qu'il faudra solutionner afin d'améliorer le fonctionnement de la station.

Monsieur SENECAI note que ces problèmes ont été résolus, une réparation du réseau ayant été faite récemment.

COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES :

Pour satisfaire l'hypothèse 3, il sera nécessaire de réaliser un traitement de finition.

Monsieur CHEVREAU, Maire, fait remarquer que la station d'épuration est située au niveau de la rivière. Donc, une lagune sera difficile à construire dans une zone inondable.

Monsieur ROMBAUT rappelle aux participants que ceci n'est pas un avant-projet et qu'une étude sera nécessaire avant toute réalisation.

Monsieur CHEVREAU demande quel est le mode de financement. Car il semble pour lui que l'hypothèse 3 soit le but à atteindre pour TILLY-SUR-SEULLES.

Monsieur PINOIT souligne que si les autres collectivités réalisent une hypothèse 2, atteindre à un endroit du bassin l'hypothèse 3 n'aura pas grande incidence sur la rivière. Il faut que tout le monde avance ensemble pour améliorer la totalité du bassin.

Monsieur le Sous-Préfet fait savoir que l'ensemble de l'étude des Objectifs de Qualité est un projet cohérent dans son ensemble. Si TILLY-SUR-SEULLES veut se lancer en pointe, il risque de devoir supporter une part importante d'auto-financement, tandis que si l'on attend que les autres communes soient au même stade, le financement extérieur sera plus efficace.

Monsieur TENDRON note qu'au niveau du financement départemental, les communes qui sont en retard seront logiquement prioritaires pour se mettre en conformité avec les Objectifs de Qualité.

.../...

Monsieur CHEVREAU parle du problème du barrage de TILLY-SUR-SEULLES qui devrait être reconstruit .

Monsieur TENDRON a fait des recherches sur ce barrage au niveau des archives. Le propriétaire en est inconnu. Si quelqu'un veut le reconstruire, il faut qu'il en fasse la demande et prenne cela à sa charge.

COMMUNE DE HOTTOT-LONGRAYE :

Pour atteindre les hypothèses 1 et 2, la station d'épuration actuelle ne pose pas de problème.

SYNDICAT DE THAON :

La nouvelle station d'épuration suffit pour l'horizon 1984, pour les trois hypothèses.

COMMUNE DE VILLERS-BOCAGE :

On ne peut savoir ce qu'il faudra réaliser. Dès que l'abattoir aura sa propre station d'épuration, une étude sur la station d'épuration de la collectivité permettra d'envisager les modifications éventuelles.

Monsieur TENDRON note qu'une des inconnues est PROMO-VIANDE, et qu'il faudra envisager des séries de mesures pour définir l'ensemble de ces données.

Monsieur le Maire demande à quoi correspond un étalement du rejet sur 24 heures.

Monsieur PINOIT fait savoir qu'il s'agit d'un simple bassin tampon en aval du rejet, pour que le rejet soit régulier dans le temps, afin de profiter au maximum du pouvoir auto-épurateur de la rivière.

Monsieur le Sous-Préfet résume en disant qu'après l'expérience de l'abattoir, soit vers juin 1980, il faudra revoir le problème pour fixer les travaux à l'ancienne station d'épuration de la collectivité de VILLERS-BOCAGE. Dans tous les cas, l'amélioration devrait être énorme sur ce secteur.

COMMUNE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE :

Un gros problème existe. Le rejet a lieu à la source du Chiromme.

Un plan d'assainissement du secteur a prévu de trouver un exutoire dans un autre cours d'eau, car aucun traitement ne permettra de traiter suffisamment des effluents rejetés dans une rivière qui alimente une nappe, de plus fortement exploitée.

Monsieur le Maire de ROTS indique que la possibilité d'un raccordement de sa commune sur la station d'épuration de CAEN est à exclure, étant donné l'hostilité de l'agglomération caennaise.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le dossier est un dossier de techniciens. Il serait peut être envisageable de mener des négociations administratives entre les différentes parties en présence. Il faudrait peut-être relier ce problème à celui des zones de pompage pour l'alimentation en eau de l'agglomération de CAEN.

Monsieur ROMBAUT précise qu'un groupe de travail (D.D.A. - D.D.E. - D.D.A.S.S. - AGENCE...) se penche actuellement sur le problème du secteur pour trouver une solution à mi-chemin entre l'assainissement collectif et individuel.

Pour les industriels, quelques problèmes existent.

CIDRERIE DUJARDIN à CAHAGNES :

La mise en place d'un épandage des effluents est nécessaire. D'un coût approximatif de 50.000 F.

Monsieur PINOIT rappelle les aides possibles par l'Agence pour les industriels :

- 30 % de subvention.
- 20 % de prêts au taux de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 10 % d'avance sans intérêt.

Dans le cas d'un épandage, une étude de périmètre agro-pédologique est nécessaire.

Monsieur DUJARDIN signale que des essais de filtration ont été réalisés et qu'il serait possible de limiter la charge des eaux de lavage par ce biais là.

Monsieur PINOIT rappelle que si des dossiers existent, il faut les envoyer à l'Agence pour obtenir des aides financières.

C. S. P. L. C. à CAHAGNES :

Toute activité a cessé.

SICA LAITERIE à SAINT-GERMAIN-D'ECTOT :

Un dispositif d'épandage doit être mis en place pour un coût de 100.000 F.

LAITERIE DE LA PERELLE à SAINT-MANVIEU :

Une amélioration de l'épandage est à envisager.

ATELIERS DE NORMANDIE à SAINT-MARTIN-DES-ENTREES :

Une installation de détoxification est en cours de réalisation et satisfaira aux Objectifs de Qualité.

CENTRE D'ABATTAGE de VILLERS-BOCAGE :

La station d'épuration en construction permettra de respecter l'hypothèse 2. Un passage à l'hypothèse 3 posera un gros problème : soit supprimer une partie des effluents par épandage, soit augmenter le débit de la rivière en étiage.

Plus de question étant soulevée, Monsieur le Sous-Préfet conclût et remercie les participants à cette réunion qui ont donné de nombreuses informations qui sont utiles pour mener à bien cette opération d'Objectifs de Qualité de la Seulles.

le 18 décembre 1979

Séance du CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE DE L'ORNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

OBJECTIFS DE QUALITE DU BASSIN DE LA TOUQUES

Le Représentant de Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture donne lecture de son rapport.

Objectifs de qualité du bassin de la Touques

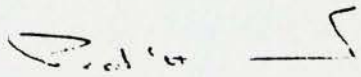
Compte-tenu des conclusions fournies dans le rapport, le Conseil départemental d'Hygiène décide de retenir l'Objectif de qualité n° 3.

- PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE -

La prochaine réunion du Conseil départemental d'Hygiène est fixée au MARDI 15 JANVIER 1980 à 9 H 30.

—
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 Heures

Le PRESIDENT,


Pierre d'HARCOURT.

les 15 novembre 1979 et 24 janvier 1980

Séance du CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE DE L'EURE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

- M. ROMBAUT, Délégué Régional de Basse-Normandie, Agence Financière de Bassin "Seine Normandie" présente le dossier relatif aux objectifs de qualité du Bassin de la TOUQUES.

Trois propositions d'objectifs de qualité d'ambition croissante ont été définies en prenant comme base le respect des vocations recensées pour chacun des cours d'eau étudiés. Ces vocations sont concrétisées par la carte dite "des contraintes".

La proposition n° 1 requiert un minimum de travaux, mais aboutit néanmoins au respect des vocations les plus urgentes.

La proposition n° 2 permet la majeure partie des vocations qui existent dans chaque bassin. Le bilan des travaux proposés est nettement plus important.

La proposition n° 3 réalise le respect de l'ensemble des vocations en tenant compte néanmoins des possibilités techniques de l'épuration et de la capacité d'absorption du milieu naturel.

En ce qui concerne le département de l'Eure, l'objectif n° 1 peut être engagé. Il n'y a pas de différence entre les objectifs 2 et 3.

Estimation financière : Proposition n° 1 = 29 millions
Proposition n° 2 = 41 millions
Proposition n° 3 = 45 millions.

Les cours d'eau intéressés par ces objectifs sont dans le département : La Calonne, la Morelle et la Paquine.

Les collectivités intéressées sont sur la Calonne : CORMEILLES (station d'épuration) ; sur la Paquine : THIBERVILLE (station d'épuration) ; sur la Morelle : BEUZEVILLE (station d'épuration).

Les industries intéressées sont : la distillerie-cidrerie de CORMEILLES et une Laiterie.

M. METRAL, Conseiller Général de BEUZEVILLE, indique au représentant de l'Agence Financière de Bassin de Basse Normandie que l'étude de la Morelle lui paraît très succincte. En effet, les eaux de ruissellement des aires de l'autoroute se déversent directement dans la Morelle par l'intermédiaire d'une buse de 150.

L'Agence Financière de Bassin propose d'atteindre le niveau de qualité n° 3 dans le meilleur délai.

M. le Directeur Départemental de l'Équipement trouve que l'estimation en matière d'amélioration des stations d'épuration de CORMEILLES, BEUZEVILLE et THIBERVILLE est sous-évaluée notamment pour atteindre l'objectif n° 3.

M. le Président fait remarquer que le dossier présenté est très sommaire.

.../... (6)

M. le Directeur Départemental de l'Agriculture demande à connaître les contraintes qui pourront être imposées aux activités agricoles.

Le Conseil Départemental d'Hygiène a pris connaissance du dossier. Il faudrait rassembler une information plus complète avec fiches précises sur les contraintes à imposer et le coût de cette opération pour les collectivités et les établissements industriels. Il conviendrait de connaître les contraintes particulières à imposer aux activités agricoles pour les 3 objectifs ; contraintes se situant au-delà de celles prévues par le Règlement Sanitaire Départemental.

Cette affaire fera l'objet d'un nouvel examen par le Conseil.

° °
°

M. le Secrétaire Général présente le dossier relatif au nouveau Règlement Sanitaire Départemental (Hygiène de l'Alimentation).

Les modifications et adjonctions des articles suivants cités dans l'annexe ci-jointe ont été adoptées par le Conseil.

° °
°

M. le Secrétaire Général rappelle l'affaire relative à l'insalubrité provoquée par des écoulements de purin et eaux usées sur le territoire de la commune de BOISSEY LE CHATEL, en provenance de l'exploitation de M. LEICHER.

Les délais accordés à l'exploitant pour exécuter les travaux étant trop contraignants, il demande au Conseil de bien vouloir accorder les délais suivants :

- les travaux concernant la laiterie devront être exécutés pour le 1er Juillet 1980 ;
- ceux concernant la fosse à purin, pour le 31 Décembre 1980.

° °
°

La date de la prochaine réunion est fixée au JEUDI 20 DECEMBRE prochain à 14 h 30.

° °
°

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

FAIT à EVREUX, le 4 Décembre 1979

LE SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JANVIER 1980

- M. ROMBAUT, Délégué Régional de Basse-Normandie, Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", rappelle les modalités de l'étude relative aux objectifs de qualité de la rivière LA TOUQUES et en expose le but :

Il est précisé au Conseil que la station d'épuration de THIBERVILLE a une capacité de traitement de 1000 eq/h et qu'actuellement les habitants raccordés sont au nombre de 2000.

En ce qui concerne la station d'épuration de CORMEILLES, celle-ci fonctionne au maximum de sa capacité de traitement.

Trois problèmes relatifs à cette étude se posent :

- les rejets de 2 entreprises privées ;
- les rejets des collectivités (BEUZEVILLE - CORMEILLES et THIBERVILLE) ;
- emploi de produits agricoles.

M. ROMBAUT mentionne que les deux industriels ont accepté le niveau maximum de traitement de leurs effluents qui leur sera imposé.

.../...

.../... (7)

M. METRAL intervient et fait remarquer au Conseil que le deshuilage des eaux d'écoulement provenant de l'autoroute n'est pas prévu dans le rapport. M. RESTOUT invite les représentants de l'Agence Financière de Bassin à se pencher sérieusement sur ce problème. M. le Président insiste sur la nécessité de traiter ce point particulier.

M. COURAYE DU PARC suggère d'envisager l'extension de la station d'épuration de THIBERVILLE ; commune dont l'évolution démographique est notoire.

M. SALLAT demande aux représentants de l'Agence Financière de Bassin si cet Organisme envisage des subventions pour son programme d'intervention. M. ROMBAUT indique au Conseil que les subventions seront normalement accordées et dans le cas d'opérations exceptionnelles, des aides supplémentaires pourront être envisagées.

Par ailleurs, les Membres sont informés que rien n'a été prévu en ce qui concerne les agriculteurs, les épandages étant règlementés par le Règlement Sanitaire Départemental.

M. le Président demande l'avis de la Commission sur le choix des niveaux à proposer.

M. RESTOUT propose que soit retenu le niveau III, compte tenu de l'exceptionnelle qualité piscicole de la MORELLE.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

° °
°

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 10.

° °
°

M. le Président informe les Membres que la prochaine Commission se déroulera le JEUDI 21 FEVRIER 80 à 14 h 30.

FAIT à EVREUX, le 5 Février 1980

LE SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,

le 25 janvier 1980

Séance du CONSEIL GENERAL de l'ORNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de la séance du 25 janvier 1980

DOSSIER N° 4.16

Titre : OBJECTIFS DE QUALITE DE BASSIN DE LA TOUQUES.

M. DUVAL, au nom de la Commission de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie, de l'Expansion Economique et des Objets divers, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

C'est avec une certaine admiration que j'ai relu le rapport circonstancié du 17 mai 1978 de notre ami Roger Vaugeois sur les objectifs de qualité des bassins de l'Orne et de la Dives. Très fouillé et documenté, nous pouvons y faire référence pour le bassin de la Touques et en remercier notre collègue.

En ce qui concerne le département de l'Orne, à l'initiative de M. le Sous-Préfet d'Argentan, une réunion pour le bassin de la Touques s'est tenue à la mairie de Gacé le 27 septembre 1979. De cette concertation, il est ressorti que l'ensemble des responsables intéressés par le projet concernant les objectifs de qualité de la Touques était favorable à la proposition n° 3.

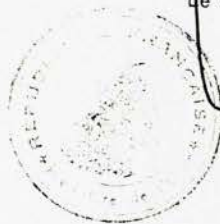
En conséquence, votre Quatrième Commission, après étude, vous propose de retenir cette proposition n°3.

Après avoir pris contact avec l'agence de bassin Seine-Normandie, suivant sa réponse, ce projet serait pris en considération dans un plan de cinq ans : 1981-1986. Le coût des opérations nécessaires étant très élevé, le Conseil Général en décidera l'an prochain après une étude approfondie des travaux à exécuter.

°
°

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire administratif adjoint
du Conseil Général,



P. SAULEAU

le 29 mai 1980

Séance du CONSEIL GENERAL de l'EURE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Dossier n° 31 - OBJECTIFS DE QUALITE DU BASSIN DE
LA TOUQUES

29 MAI 1988

M. MABILE, rapporteur.- Ce rapport concerne trois cantons de notre département :

Thiberville, où le problème, aux dires de M. Couray du Parc, est en voie de règlement. En effet, il existe une station d'épuration pour une population de 1.000 habitants, et il est prévu le raccordement pour 2.000 habitants.

En ce qui concerne Cormeilles, l'installation fonctionne normalement et suffit pour l'instant. Les établis-

sements Gautier cependant auraient besoin d'aménagements supplémentaires afin d'éliminer toute pollution.

Beuzeville est également en voie de règlement.

Quoi qu'il en soit, les agriculteurs dont les terres se trouvent en bordure de la rivière ne doivent pas subir un règlement trop draconien les empêchant d'exploiter leurs terres d'une façon normale. Autrement dit, on doit leur laisser le droit d'épandre des engrais, les ennuis de tous ordres qu'ils rencontrent leur suffisent largement !

Pour ce qui est du financement, 45,24 MF sont nécessaires au total, 2,20 MF étant à la charge du département, et ce pour la proposition n° 3 qui semble recueillir l'avis unanime de la 5ème Commission.

M. le Dr GUILBAUD, Président.- Qui demande la parole Monsieur Thiron ?

M. THIRON.- Dans le rapport, il est indiqué que la station d'épuration de Cormeilles fonctionne à plein. En réalité, il doit y avoir une erreur, car cela ne correspond pas à la fiche technique que j'ai sous les yeux. Il est absolument impossible que 750 habitants soient branchés sur la station d'épuration, vu que Cormeilles ne compte que 1.200 habitants.

D'autre part, je crois que ce dossier aura une incidence beaucoup plus importante qu'on ne le pense. Il y a non seulement une incidence financière, mais aussi des contraintes. On doit attendre des subventions de l'Etat, de l'EPR, des départements de l'agence de bassin, mais il y aura aussi une participation du département et des communes selon la solution choisie.

La commission s'est prononcée pour la solution n°3

Nous sommes tout à fait pour la pureté de l'eau et le fonctionnement normal des stations d'épuration, mais évidemment cela correspond à des charges pour le département, et je me demande si ces charges ont été très bien chiffrées.

Je rappelle par ailleurs, que cela entraîne aussi des contraintes au niveau des industries, et on a cité dans le rapport les établissements Gautier et les distilleries réunies.

Et puis, il y aura les contraintes que subiront les agriculteurs. Si j'ai bien compris, il leur sera interdit d'épandre du fumier ou des engrais sur les terres aux abords de la rivière, or ces herbages sont les plus beaux herbages de notre région, et il sera très difficile de faire respecter cette contrainte. De plus, ce n'est pas d'hier que ces herbages sont exploités de cette façon, et personne n'est mort de la pollution de cette rivière par les engrais !

Je pense en définitive qu'on ne connaît pas exactement l'incidence financière que ce dossier va avoir au niveau du département, et qu'on ne connaît pas suffisamment les contraintes qui vont être imposées aux communes, aux industriels, et aux agriculteurs.

M. le Dr GUILBAUD, Président.- Merci, Monsieur Thiron.

Deux autres cantons sont concernés par ces travaux. Est-ce que leur représentant, M. Couraye du Parc pour Thiberbille, et M. Métral pour Beuzeville, souhaite dire quelque chose ?

M. COURAYE du PARC.- Je partage tout à fait l'avis

de Maître Thiron. Je crois d'ailleurs que la 5ème Commission s'est ralliée à la décision du Conseil départemental d'hygiène qui a été prise au mois de janvier retenant la proposition n° 1.

Mais, il faut bien noter que le Calvados a retenu la proposition n° 2 comme premier objectif, pour tendre vers la proposition n° 3.

Il est bien certain que nous ne connaissons pas suffisamment les contraintes qui seront imposées aux agriculteurs. Bien sûr, Thiberville est beaucoup moins touchée que Cormeilles, car à Thiberville il y a assez peu de rivières.

Le problème de la station d'épuration de Thiberville est en voie de règlement. Nous avons eu une réunion dernièrement, avec le Sous-Préfet de Bernay, et nous avons étudié le problème avec tous les services compétents.

Pour ce qui est des contraintes imposées aux abords des rivières, nous souhaitons - comme l'a dit M. Mabile - qu'elles soient suffisamment souples pour ne pas gêner une petite agriculture d'herbage.

M. le Dr GUILBAUD, Président.- Monsieur Métral ?

M. METRAL.- Je voudrais dire que les arguments de nos amis Couraye du Parc et Thiron me font gentiment sourire. On se souvient de la montée à l'assaut de la mairie de Beuzeville, lors des histoires de la Calonne (?). Nous devions faire un captage sur la Calonne, dans la haute vallée de la Calonne et tout le monde dans ce secteur s'était mobilisé contre la mairie de Beuzeville.

Il ne faut pas exagérer. Les contraintes qui sont imposées aux cultivateurs sont ni plus ni moins celles qui

découlent du règlement national. Que l'on demande à une station d'épuration de fonctionner, c'est normal, ou alors on la supprime ! Que l'on demande aux industriels de se conformer à un minimum d'épuration, je trouve cela normal aussi !

En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion de le dire au Conseil départemental d'hygiène, j'ai accepté la proposition n° 3 en souhaitant par contre que des études sérieuses soient effectuées sur les eaux d'écoulement de l'autoroute, car c'est l'une des causes très importantes de pollution des rivières adjacentes.

M. le Dr GUILBAUD, Président.- En somme, vous criez après beaucoup d'autres : " A bas la Calonne !"

En dehors de cela, on a bien le droit de dire ce que l'on veut, mais si personne ne souhaite prendre la parole, je vais mettre aux voix ce rapport n° 31.

Que ceux qui sont d'accord sur les conclusions du rapporteur lèvent la main ?...

Pas d'accord ?...

Abstentions ?... 1.

Je vous remercie. Le rapport est adopté.

le 15 septembre 1980

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
DE NORMANDIE

Caen, le 15 septembre 1980

**CHAMBRE RÉGIONALE
D'AGRICULTURE
DE NORMANDIE**

Agence Financière de Bassin
Délégation Régionale de Basse-Normandie
6, Bd Général Vanier
14040 CAEN CEDEX

Réf : 472

Objet : Concertation relative à la mise en
œuvre d'un décret d'Objectifs de qualité
dans les bassins de la Touques et de la
Seulles.


Monsieur le Délégué Régional,

Vous avez bien voulu communiquer à notre Compagnie le dossier technique des Objectifs de Qualité concernant les bassins hydrographiques de la Touques et de la Seulles. Après avoir examiné ce dossier et consulté ceux de nos membres qui avaient participé aux réunions organisées par vos services à l'échelon local, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Objectif de Qualité n° 2 me semble le plus apte à satisfaire les intérêts de tous et ceux plus spécifiques des agriculteurs, particulièrement en ce qui concerne l'abreuvement des bestiaux dans des conditions satisfaisantes sur le plan prophylactique.

Je ne doute pas que la Profession Agricole aura à coeur de participer de son mieux à la mise en place des mesures aptes à concrétiser, dans son secteur d'activité, ces Objectifs de Qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Régional, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,



J. MOUCHEL.

pièce annexe

DOSSIER
DE
PRESSE



LIBERTE - NORMANDIE

JANVIER 1978

Une étude d'objectifs de qualité pour les bassins de la Touques et de la Seulles

Le Conseil Général avait examiné au cours de sa deuxième session de 1977, les propositions d'objectifs de qualité des Bassins de l'Orne et de la Dives. Le dossier se trouve aujourd'hui au Ministère de l'environnement et du cadre de vie aux fins de promulgations sous forme d'un décret d'objectifs de qualité. Il viendra donc à la suite de celui concernant la Vire, la Douve, l'Aure et ses affluents qui fut le premier à être mis en place sur le territoire national.

Une étude d'objectif de qualité constitue en effet l'outil idéal en vue de permettre aux usagers riverains des bassins étudiés d'avoir une eau de qualité convenable, selon la situation géographique des utilisateurs. En quelque sorte, la qualité des eaux obtenues par la mise en œuvre d'une politique d'objectif de qualité est celle qui permet un développement harmonieux d'un bassin, tout en préservant au maximum la qualité des cours d'eaux de telle façon que chaque usage choisi soit permis.

Une telle politique qui tient compte à la fois du milieu receveur, de l'usage de l'eau des rivières selon les différents secteurs où l'on se situe et enfin elle tient compte du développement géographique et industriel. Si bien que tout en étant contraignante, elle permet l'utilisation de la rivière en fonction des investissements les plus raisonnables sur la plan économique puisque se référant aux usages possibles de l'eau et au développement prévisible.

Soucieux d'étendre l'étude des objectifs de qualité à tous les cours d'eau, le Conseil Général a décidé de lancer une étude pour les bassins de la Touques et de la Seulles. Dans les deux cas, les conseillers ont estimé que la solution 2 était la meilleure pour permettre d'accueillir des activités tout en obtenant un degré de propreté de l'eau relativement important. Va commencer une large consultation ou l'avis des élus, des usagers et du public va être sollicité.

OUEST-FRANCE - CAEN - CALVADOS

11 et 12 septembre 1979

Après la Vire l'Orne et la Dives :

Reconquérir la Seulles et la Touques



La Seulles

(Photo Alain Le Berre)

Déterminer la qualité souhaitable d'un cours d'eau en fonction des usages qu'on en fait : tel est le principe de base de la politique dite « d'objectifs de qualité ». La première application de ce principe en France fut l'opération pilote de la Vire, rivière pour laquelle l'Etat, la région, le département, les communes et les industriels acceptèrent, sur des propositions techniques et financières de l'Agence de Bassin, de mettre en commun l'argent nécessaire à une dépollution.

Les objectifs retenus peuvent être

sanctionnés, si les ministres concernés le souhaitent, par un décret qui donne pouvoir à l'administration de faire respecter les normes fixées. La Vire a bénéficié de ce décret. Cela signifie concrètement qu'au 1^{er} janvier prochain, le but que s'étaient fixé élus et techniciens devra être atteint faute de quoi les amendes pleuvront. Encore que des tolérances seront faites pour les derniers travaux qui doivent s'achever au plus tard en 80.

Pour les bassins de l'Orne et la Dives, le décret est actuellement en cours de signature et la mission inter-

ministérielle a donné un avis favorable qui laisse préjuger d'une conclusion positive pour ce second dossier. Les objectifs retenus devront être atteints au 1^{er} janvier 84.

Pour la Touques et la Seulles enfin, après la phase de concertation qui va s'achever au mois de janvier, les dossiers seront transmis au ministère. Nous présentons ci-dessous le premier volet de ce double dossier après lequel le Calvados sera le premier département français à être entièrement pris en compte dans le cadre de cette politique originale.

LA SEULLES : Principal point noir, Villers-Bocage

Le bassin hydrographique de la Seulle représente une longueur de parcours d'eau de 57 km. Sa principale caractéristique tient au fait que la rivière, à partir de Tilly-sur-Seulles, traverse des terrains sédimentaires perméables qui la mettent en contact avec les nappes souterraines. Or ces réserves ont d'une importance capitale pour la ville de Caen, et sans doute bientôt une partie des communes côtières, s'y alimentent. Actuellement, 18.000 m³ y sont prélevés chaque jour.

Le problème est donc ici d'éviter que ces eaux soient polluées

Abattoirs : une station de 4 millions

La Seulle dont le débit se réduit à très peu de chose à la saison sèche, ne ressemble plus qu'à un ruisseau. C'est tout simplement un égout qui accueille les déchets organiques et parfois des morceaux de viande. En outre, comme les abattoirs de Villers-Bocage sont raccordés à la station communale, celle-ci est absolument incapable de « digérer » tout ce qu'on lui demande de traiter. Résultat : non seulement les abattoirs rejettent directement à la rivière, mais en plus la station d'épuration ne peut plus traiter les effluents usés de la commune.

Cette situation devrait bientôt changer. Les abattoirs en effet ont établi un projet d'épuration relativement poussée qui permettra d'une part de libérer la station communale qui, moyennant quelques aménagements, devrait pouvoir fonctionner à nouveau et, d'autre part, ses propres déchets seront entièrement traités. Coût de l'opération : 4 millions de

francs. L'agence financière de bassin subventionne la réalisation à 30 %. Les prêts représentent 20 % de l'investissement. L'Agence de Bassin Seine-Normandie, les associations de pêcheurs et le Conseil d'hygiène souhaiteraient d'ailleurs qu'on aille encore plus loin, c'est-à-dire qu'on cherche à supprimer l'ammoniac que contiendra encore cette eau. « Laissez-nous souffler » répondent les abattoirs. Cependant, cette ultime amélioration a déjà été techniquement prévue. Deux solutions sont envisagées : soit procéder à un épandage des eaux sur les prairies, soit construire en amont un barrage pour stocker de l'eau en hiver et de stocker en été afin d'accroître le débit et augmenter ainsi la dilution et le pouvoir auto-épurateur du ruisseau.

Les activités piscicoles, la vocation touristique de cette région, l'alimentation en eau potable et la préservation des parcs ostréicoles de Courseulles nécessitent donc un objectif ambitieux.

par les activités de la région. Le bassin de la Seulle, qui concerne 69 communes, correspond à une population de 60 000 habitants dont les eaux usées doivent être traitées. En outre, le projet de dépollution de la rivière et de ses affluents doit tenir compte de l'existence des activités industrielles, notamment les abattoirs de Villers-Bocage.

Les autres pollutions de ce bassin sont nettement moins importantes. Toujours près de Villers-Bocage, à Cahagnes, il faudra sans doute envisager d'ici quelques années une extension de la station si les perspectives de développement démographique se concrétisent. Dans cette région encore, une laiterie et une cidrerie devront s'équiper d'un dispositif ou procéder à un épandage. Des

raccordements devront être effectués à Fontenay-le-Pesnel.

En aval de Tilly-sur-Seulles, il faut arriver près de Bayeux avant de rencontrer un nouveau problème d'ailleurs en passe d'être résolu : les Ateliers de Normandie, à St-Martin-des-Entrées, sont en effet en train de s'équiper. En aval de Creully-la-Seulles ne connaît pas de pollution importante. Par contre, le ralentissement du courant provoque une baisse du taux d'oxygénation et un réchauffement de l'eau. Dans cette région, il faudra particulièrement veiller à la pollution bactériologique en raison notamment de l'existence à Courseulles de parcs ostréicoles.

Mais l'état de la rivière à cet endroit dépend aussi dans une certaine mesure de la qualité des affluents, la Thue et la Mue. La commune de Thon dispose d'ores et déjà d'une station d'épuration qui connaît malheureusement des difficultés. On se trouve ici dans une région très humide où l'eau envahit facilement les caves dès lors que les précipitations augmentent. Les habitants se sont arrangés pour que ces eaux soient évacuées par le réseau d'assainissement, ce qui a eu pour effet de dérégler la station.

Aujourd'hui, le système biologique semble bien reparti et on n'a pas observé ces derniers temps de mortalité de poisson, à l'exception de la rivière tout ce qui peut gêner son écoulement. Ceci aurait pour effet d'accroître son oxygénation.

D'autre part, la commune de Caillon devra soit s'équiper d'un dispositif, soit se raccorder à un autre réseau. En aval de Thon, une chloration poussée est réalisée

afin de protéger les parcs ostréicoles.

Avant 1984

Le dernier problème, très important, concerne ce ruisseau, le Chiromme, qui prend sa source près de Brétteville-l'Orgueilleuse et disparaît dans la nappe souterraine avant Thon. Cette nappe est celle qui alimente la ville de Caen. Or, le Chiromme n'est pas des plus propres. Il reçoit notamment les eaux usées domestiques de la population de Brétteville qui va devoir soit s'équiper de systèmes d'assainissement individuels, soit être rattachée à un autre réseau.

Cet ensemble de réalisations correspond à un investissement total d'environ 30 millions de F. comprenant les stations d'épuration, les réseaux et les mesures d'accompagnement (raccordements supplémentaires, curage).

Un traitement de finition plus poussé au niveau des stations d'épuration augmenterait la dépense d'à peine 2 millions. Ces dispositifs devraient être en place pour 1984. En principe, et les élus et les administrations le souhaitent, un décret rendra obligatoire à ce moment là le respect des normes que proposent aujourd'hui les techniciens et dont la population est invitée à débattre tout prochainement.

Michel URVOY

(1) La réunion publique de concertation aura lieu le 19 octobre à 10 h 30, à l'Hôtel de Ville de Creully.

Protéger les parcs ostréicoles

Les autres pollutions de ce bassin sont nettement moins importantes. Toujours près de Villers-Bocage, à Cahagnes, il faudra sans doute envisager d'ici quelques années une extension de la

station si les perspectives de développement démographique se concrétisent. Dans cette région encore, une laiterie et une cidrerie devront s'équiper d'un dispositif ou procéder à un épandage. Des

A suivre :

II. - 40 millions pour assainir La Touques.

La reconquête des rivières du Calvados

Dans une précédente édition, nous avons présenté le projet de dépollution de la Seulles et de ses affluents. Dans le même temps, l'agence de bassin en lien avec les collectivités locales et régionales a réalisé un second dossier, celui de la Touques. Là aussi, les différentes instances politiques et administratives ont été consultées. Leur souhait voudrait que soit retenu un objectif d'ambition moyenne. Dans les jours ou dans les semaines qui viennent, la population sera invitée à participer à des réunions de concertation. Avant qu'elles aient lieu, voici les grandes lignes de ce projet de dépollution de la Touques.

II. 40 MILLIONS POUR ASSAINIR LA TOUQUES

La Touques — dans les administrations on dit désormais « La rivière ministérielle » — étend ses 83 km depuis l'Orne où elle prend sa source jusqu'à Deauville où elle se jette dans la Manche. Alimentée en quasi-totalité par la nappe (le réseau des affluents n'est pas très dense) cette rivière se caractérise par un débit élevé qui varie peu. Son bassin s'étend sur trois départements, le Calvados, l'Eure et l'Orne, où il regroupe 146 communes correspondant à une population évaluée à 111 000 habitants en 75.

L'activité industrielle, cause principale des pollutions, est essentiellement concentrée dans certains secteurs qui sont la vallée de l'Orbiquet et la région de Lisieux, Gacé, Pont-l'Évêque et le district de Deauville-Trouville. A ceci, s'ajoutent des industries agro-alimentaires éparées.

Un bon nombre de « coups partis »

Les objectifs qu'il convient d'atteindre dans le cadre de cette dépollution sont les suivants : faire en sorte tout d'abord que les ressources en eaux souterraines (où s'alimentent la plupart des communes) soient protégées ; deuxièmement, obtenir une qualité d'eau qui permette aux rivières de correspondre à leur classement (elles sont toutes classées 1^{re} catégorie, c'est-à-dire que les salmonidés doivent pouvoir y vivre et s'y reproduire) ; troisièmement, tenir compte du fait qu'on est dans une région à vocation touristique où la qualité de l'eau, à l'embouchure notamment, doit permettre sans problème la baignade.

Enfin, la qualité bactériologique sera à surveiller en raison de l'élevage bovin intensif qui existe dans ce secteur.

Le programme de réalisations actuellement préconisé devrait permettre la réalisation de ces objectifs, étant entendu que certains dispositifs pourront être ultérieu-

préconisées, nous verrons que bon nombre sont déjà, soit programmées, soit réalisées.

Des pollutions éparées

La commune de Gacé dispose déjà d'un dispositif mixte (station qui traite à la fois les eaux usées de la ville et des déchets d'industries) pour lequel une extension est envisagée. Pour épurer le ruisseau qui traverse Le Sap et qui disparaît dans la nappe, un dispositif viendra équiper la société de collecte de lait qui le pollue. A Pontchardon, la commune avait d'ores et déjà prévu une station. Sur la Touques, un peu en amont de Lisieux, plusieurs industries sont en train de s'équiper, notamment autour de St-Germain-de-Livet.

Sur l'Orbiquet et en aval de Lisieux, on a surtout affaire à des laiteries et des cidreries, même si par ailleurs la commune d'Orbec va devoir s'équiper d'une nouvelle station mixte. Ces dispositifs, complétés par un curage en aval de Gacé, Orbec et Lisieux (qui aura pour effet d'améliorer l'oxygénation de l'eau et par là même, son pouvoir auto-épuration) amélioreront très sensiblement la qualité de la rivière, encore que des progrès pourront être obtenus ultérieurement dans la traversée de Lisieux. Au delà en effet, le nombre des sources de pollution diminue, si ce n'est à Oully-le-Vicomte et au Breuil où il faudra créer des dispositifs nouveaux. Une remarque particulière s'impose pour le secteur de Meulles et Moyaux où l'on envisage une extension de l'épuration des eaux domestiques,

Les estimations financières du programme envisagé chiffrant à 41 millions le montant total des investissements (stations, réseaux et mesures annexes) qui se répartissent comme suit : stations, près de 10 millions pour les communes et environ 9 pour les industries ; réseaux, plus de 17 millions et mesures d'accompagnement (curage par exemple), 5 millions. Une hypothèse plus ambitieuse comprenant un traitement de finition coûterait globalement à peu près 5 millions de plus. Il s'agit d'évaluations en Francs 78 (T.T.C.) valables dans le cas où, comme tout le laisse supposer, l'ensemble des travaux seraient réalisés avant 1984.

rement perfectionnés. Il semble que les projets des communes ou des industriels font que la plupart de ces réalisations auraient vu le jour dans les années qui viennent, même s'il n'y avait pas eu cette politique incitative. En examinant d'ailleurs la carte des réalisations



(Photo Alain LE BERRE).

mais où on ignore encore à peu près tout du cheminement suivi par les eaux usées qui s'infiltrent.

La Calonne, dont la qualité est déjà bonne (le projet de captage d'eau potable entre Cormeilles et Pont-l'Évêque constitue toujours un projet possible) devra juste se protéger des rejets d'une distillerie et d'une laiterie peu après sa source. Mais une extension de l'épuration est d'ores et déjà à l'étude.

Convaincre les industriels honfleurais

En aval de Pont-l'Évêque, on arrive dans un secteur dont l'étude va de pair avec les projets d'assainissement du littoral. A l'exception de la cidrerie, qui, à Touques, pollue encore (mais pas pour longtemps si l'on en croit le projet à l'étude), il faudra surtout appréhender le problème spécifique du district de Trouville-Deauville. Il eut été surprenant que la ville dont l'actuel ministre de l'Environnement fut le maire, se caractérisa par des lacunes importantes. Dès le début en effet, on avait prévu suffisamment grand pour que les collectivités voisines que sont Villerville, Villers et Blonville puissent être raccordées. Une extension de la station est d'ores et déjà prévue, et il restera essentiellement à raccorder ces trois communes.

L'étude du bassin de la Tou-

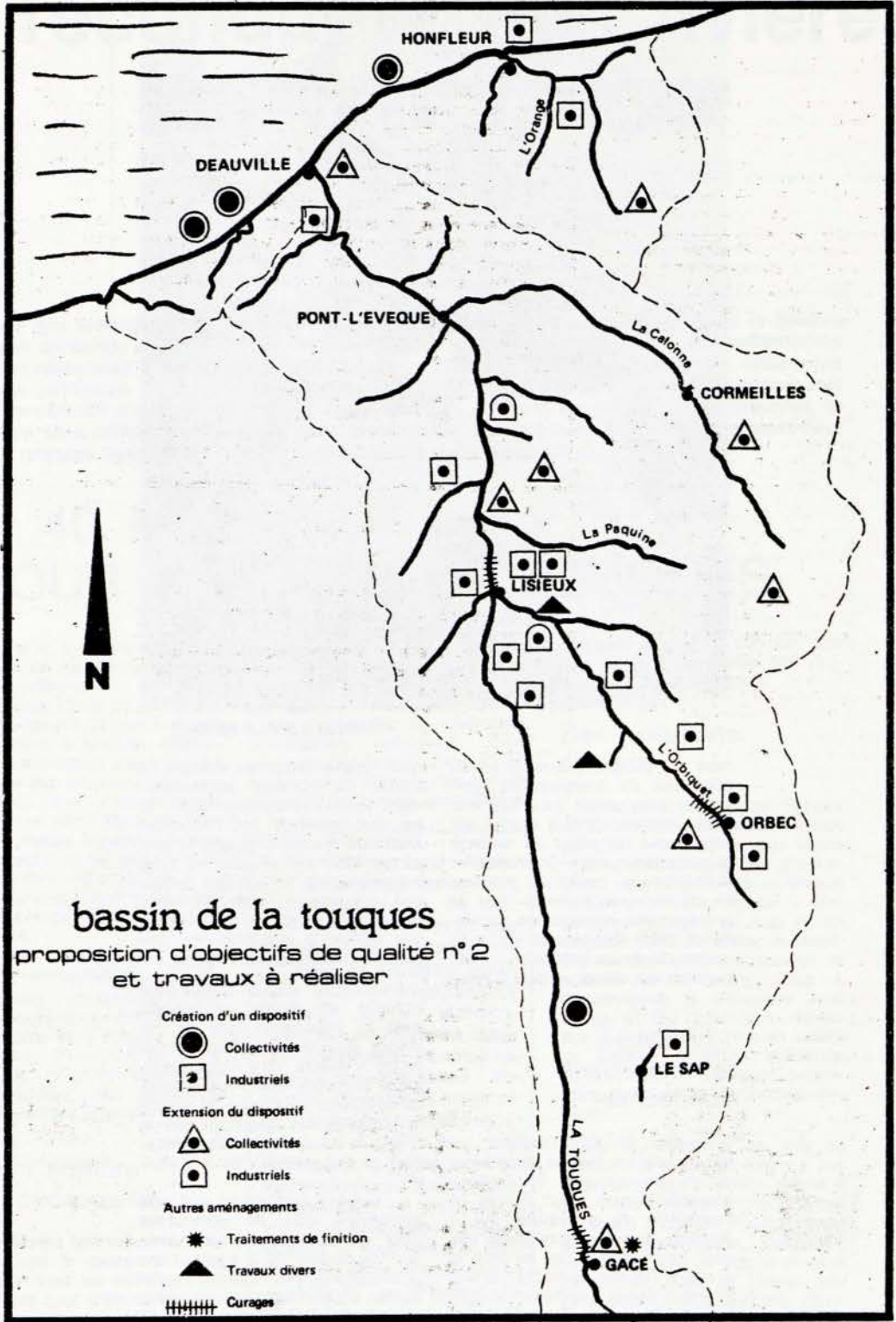
ques prend aussi en compte le bassin de l'Orange particulièrement pollué. L'administration et les élus espèrent que l'incitation financière qui accompagne le projet parviendra à décider les gros industriels de ce secteur (pollution par l'acide principalement). De même, il faudra raccorder à une station la population du plateau de Thiberville dans l'Eure.

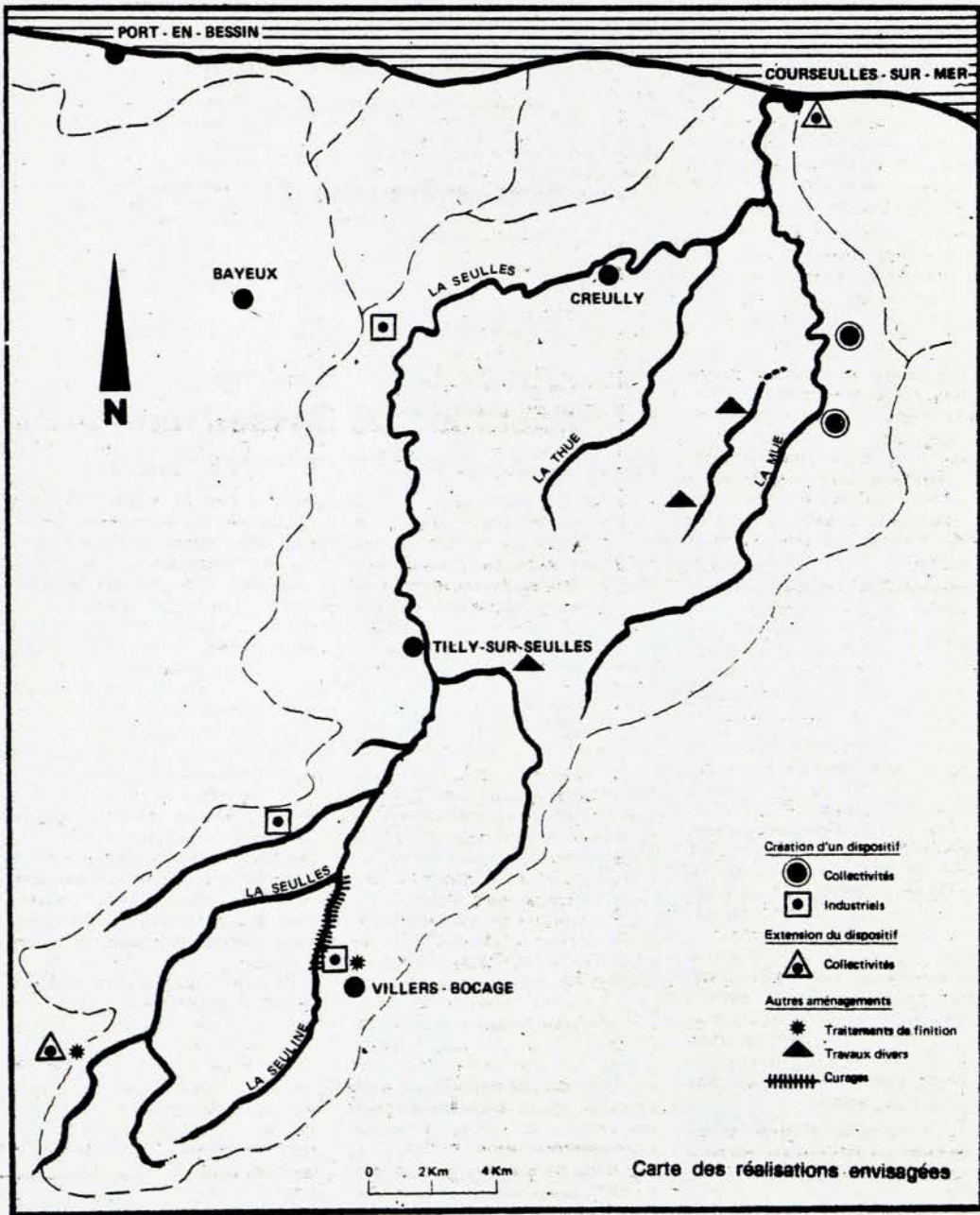
L'ensemble de ce projet sera explicité en détails et débattu avec la population lors de réunions publiques (1). Tout indique qu'on s'oriente vers cette hypothèse moyenne que nous venons de décrire et qui essaie de rendre comptables les vacances de la rivière et les capacités des industries et des collectivités à s'équiper.

Certains trouveront que cela représente peu de contraintes pour les industriels. L'administration répondant qu'il s'agit d'une politique évolutive capable de s'adapter à des exigences nouvelles et que l'objectif retenu sera à coup sûr réalisé, puisque tout le monde semble d'accord sur le principe d'un décret interministériel le rendant obligatoire.

Michel URVOY.

(1) Réunions publiques à Gacé (Orne), le 27 septembre à 10 h 30, à l'hôtel de ville ; à l'hôtel de ville de Lisieux, le 26 septembre à 10 h 30 ; et à Trouville en présence du ministre, salle des Congrès, le 21 septembre à 16 h.





PAYS D'AUGE - INFORMATION

18 septembre 1979

Mardi 18 septembre 1979

PAYS D'AUGE INFORMATIONS

Opération « Objectifs de qualité »

**PLUS DE 40 MILLIONS DE
FRANCS POUR AMELIORER
LES EAUX**

DU BASSIN DE LA TOUQUES

COUT DES TRAVAUX (EN MILLIONS DE FRANCS 1978)

PROPOSITION N° 2 RETENUE PAR LE CONSEIL GENERAL

- Stations d'épuration : 18,35
 - Réseaux d'assainissement : 17,39.
 - Mesures d'accompagnement : 5.
- (Curage des rivières à l'aval de Gacé, Orbec et Lisieux, enlèvement des déchets industriels).
- Soit au total : 40,74 millions de francs.**

De plus, ces fleuves et affluents arrosent la Côte Fleurie, lieu de baignade particulièrement actif et qu'il convient de protéger si la vocation touristique de cette région veut se perpétuer.

Enfin, sur le plan piscicole, l'ensemble des rivières du Bassin de la Touques est classé en première catégorie, c'est-à-dire qu'il se caractérise par une forte concentration en oxygène et une température faible où prédominent les salmonidés, les truites en particulier.

Bref, autant de raisons qui doivent conduire à la défense de ce patrimoine naturel.

UN « OBJECTIF DE QUALITE »

Comme la Touques et ses affluents, ont un débit important et que les principales sources de pollution sont d'ores et déjà équipées de dispositifs d'épuration, la concentration en matières carbonées n'est jamais très élevée dans les cours d'eau et les micro-organismes responsables de la biodégradation ne trouvent pas de conditions idéales à

leur prolifération comme en témoigne cette carte de l'état de référence de la pollution à l'époque de l'étiage en 1978.

On y note des eaux de qualité E dans le cours aval de l'Orange entre La Rivière Saint-Sauveur et Honfleur, ou autour du Sap ; des eaux de qualité D juste en amont de Lisieux alors que le niveau C est généralement retenu autour des principaux pôles économiques du Bassin.

Reportage.

R.ROCHERAND

Afin d'obtenir un objectif de qualité à l'horizon 1985 où les eaux les plus polluées atteindront le seuil C, divers travaux doivent bien sûr être réalisés ; ils portent soit sur des créations de dispositifs, soit sur des extensions, soit beaucoup plus simplement sur des curages en aval de certaines villes.

Cet objectif nécessite donc la mise en place d'un certain nombre de techniques évoluées telles des traitements tertiaires sur certaines stations d'épuration, la mise en place de systèmes permettant un étalement des rejets sur 24 heures et favorisant ainsi le rôle auto-épurateur du milieu aquatique...

Autant d'éléments qui seront débattus au cours de ces deux réunions publiques auxquelles sont plus particulièrement conviés les maires des communes du Bassin de la Touques et les résidents de leur commune.



Vendredi prochain, à 16h, dans le salle des Congrès de Trouville et mercredi 26 à 10h30, à la mairie de Lisieux, MM. Michel d'Ornano, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie et Gutter, sous-Préfet de l'arrondissement, présideront respectivement une réunion de concertation publique visant à définir les «Objectifs de Qualité» des eaux du Bassin de la Touques.

Réunions capitales pour ceux qui se sentent directement ou indirectement concernés par cette politique rationnelle en matière de lutte contre la pollution des eaux superficielles de ce vaste bassin d'une superficie de 1.350 km² qui s'étend sur les trois départements de l'Orne, de l'Eure et du Calvados.

Entrent ainsi dans ce cadre la Touques elle-même, ses affluents et sous-affluents ainsi que les rares petits fleuves côtiers qui se jettent à l'ouest de Deauville et le bassin de l'Orange à Honfleur.

Nouveau volet de cette action prévue par la Loi sur l'Eau du 16 décembre 1964, cet objectif de qualité du Bassin de la Touques constitue l'outil idéal en vue de permettre aux usagers riverains d'avoir une eau de qualité convenable en fonction de leur situation géographique ; autrement dit, il s'agit de permettre un développement harmonieux de cette zone géographique tout en préservant au maximum la qualité des cours d'eau, donc de définir des contraintes avec une parfaite localisation des zones de protection (amont des cours d'eau, prises d'eau, niveaux piscicoles...) et des zones de développement urbain et industriel projetées ou existantes.

Autant de propositions élaborées par l'Etablissement Public Régional de Basse-Normandie, le Comité Technique de l'Eau et l'Agence Financière de Bassin et qui visent à la définition d'un objectif résultant d'une large consultation où l'avis des élus, des usagers et du public est sollicité.

En ce qui concerne le Bassin de la Touques, nous en sommes aujourd'hui à cette phase de consultation publique à laquelle sont invités les responsables des déversements publics et privés, les Associations de Pêche et de Pisciculture, les Associations de protection de l'Environnement et autres Associations d'usagers, tandis que divers services et organismes ont d'ores et déjà émis leur avis : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental d'Hygiène, Assemblées Départementales et Régionales, Mission déléguée de Bassin et Comité de Bassin.

Bref, comme on le voit, cette définition d'Objectif de Qualité s'accompagne d'une vaste consultation à laquelle chacun est invité à émettre son opinion suivant un processus déjà employé pour des opérations antérieures sur d'autres cours d'eau :

- les Bassins de la Vire et de la Douve dont l'opération débuta le 16 février 1977 pour entrer en application le 1er janvier 1980 mais dont les premiers résultats se font déjà sentir sur la salubrité des parcs coquilliers de la Baie des Veys sans doute prochainement reclassés, sur la protection des prises en eau potable en rivière et sur le respect de la vie piscicole.

- les Bassins de L'Orne et de la Dive dont le deuxième décret d'objectif de qualité a été approuvé par l'Etablissement Public Régional avant de recevoir un avis favorable de la part de la mission interministérielle déléguée de l'Eau. Il ne reste donc plus pour cette seconde étape que la signature des Ministres afin que commence cette opération mise en application le 1er janvier 1984.

- enfin, les Bassins de la Seulles et de la Touques pour lesquels débute cette phase de concertation publique visant à une mise en application le 1er janvier 1985.

LE BASSIN DE LA TOUQUES

La Touques s'étend un bassin versant d'une superficie de 1.350 km², pour une longueur de 83 km ; celui-ci s'étend sur trois départements : l'Orne où la Touques prend naissance, l'Eure et le Calvados. Il est, en outre, formé de bancs de craie à silex lentement décapés par le cours des rivières qui s'appuient souvent sur du jurassique supérieur.

Tout ça, pour expliquer que dans cette zone, les nappes souterraines sont importantes et constituent la quasi-totalité des ressources en eau ; la Touques ayant un débit beaucoup plus lié aux fluctuations des eaux souterraines qu'à celles des eaux de surface.

Quant aux sources, elles font preuve d'un débit régulier et important, et d'un taux d'oxygène élevé propre à absorber une moindre pollution.

Enfin, l'industrialisation n'est guère poussée comparativement à bien d'autres rivières françaises. Répertoire quantitativement et qualitativement lors de l'élaboration de ces «Objectifs de Qualité», cette source de pollution se localise principalement dans certains secteurs tels que :

- La Vallée de l'Orbiquet et la région de Lisieux.

- Gacé

- Pont-l'Évêque.

- Le District de Trouville-Deauville.

- La région de Honfleur.

Hormis quelques industries agro-alimentaires éparses, l'essentiel de la pollution est donc concentré sur ces quelques points ; mais encore convient-il de reconnaître que certains d'entre-eux se sont déjà équipés de manière à juguler ces nuisances.

LA NECESSITE D'UNE EAU PROPRE

Importante ressource en eau, le Bassin de la Touques sert à l'alimentation de l'ensemble des collectivités du bassin alimenté par ail-

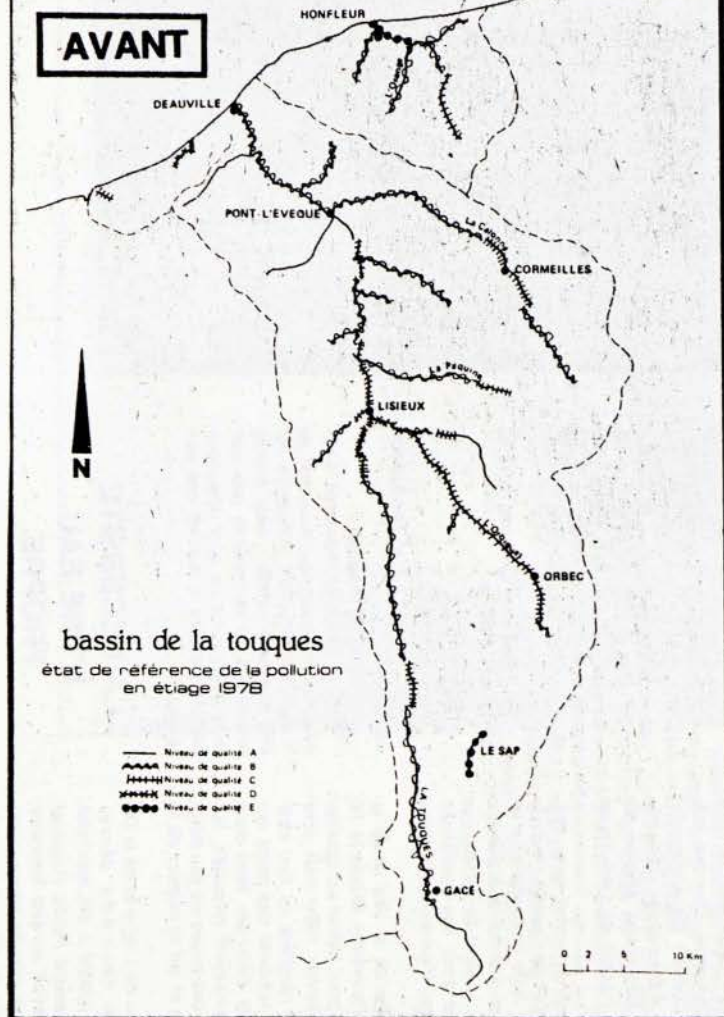
leurs par quelques captages de sources ou forages peu profonds.

En outre, dans cette région où l'élevage bovin est intensif, il convient de veiller à la qualité bactériologique de l'eau au regard de l'abreuvement ; l'irrigation des terres étant également assurée en saison d'été dans bien des cas.

Ajoutons qu'en pleine zone touristique et naturelle, le Bassin de la Touques se doit de conserver la limpidité de ses eaux, la couleur et la végétation aquatique ; autant d'éléments nécessaires à un bon équilibre écologique qui se veut à long terme.



objectifs de qualité des cours d'eau de basse-normandie

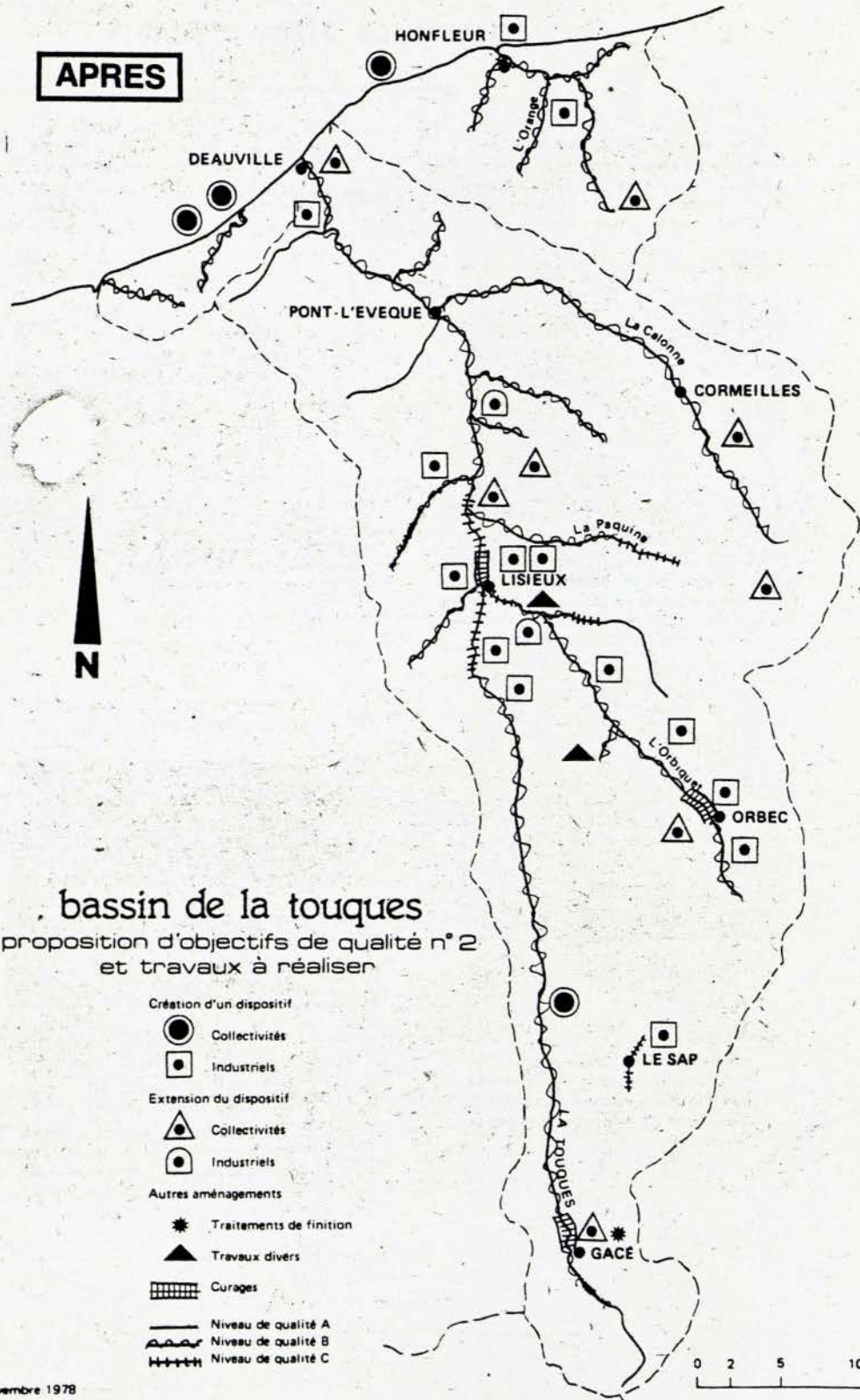


	A	B	C	D	E
SALINITE	La position indique la qualité minimale.				
1	Eau d'une qualité exceptionnelle apte à toutes les vocations	Eau Potable (Traitement simple) Industries Alimentaires	Irrigation		Eaux inaptes à tous les usages
2		Abreuvement des Animaux	Eau Industrielle Eau potable (Traitement poussé)	Irrigation	
3		Baignade Loisirs Poisson (vit et se reproduit normalement)	Abreuvement des animaux	Autoépuration Navigation Refroidissement	
4			Loisirs (contacts exceptionnels avec l'eau) Poisson (vit normalement sa reproduction peut-être aléatoire)	Autoépuration Poisson (sa survie peut être aléatoire dans certaines circonstances)	



objectifs de qualité des cours d'eau de basse-normandie

APRES



bassin de la touques
proposition d'objectifs de qualité n° 2
et travaux à réaliser

- Création d'un dispositif
 - Collectivités
 - ◻ Industriels
- Extension du dispositif
 - ▲ Collectivités
 - ◉ Industriels
- Autres aménagements
 - ☼ Traitements de finition
 - ▲ Travaux divers
 - ▤ Curages
- Niveau de qualité A (solid line)
- Niveau de qualité B (dashed line)
- Niveau de qualité C (dotted line)

FIGARO - PARIS NORMANDIE

1e 24 septembre 1979

OPERATION "TOUQUES TOUJOURS PROPRE"

Faire le maximum au moindre coût

Les pêcheurs ne comprenaient pas que vous choisissiez l'objectif de qualité N.2 pour une rivière comme la Touques qui est classée en première catégorie sur l'ensemble de ses quatre-vingt-trois kilomètres alors que l'Orne, rivière de seconde catégorie, a elle aussi bénéficié de l'objectif N.2... ».

« Vous nous demandez de lourds investissements subventionnés à 30 ou 40 % et un coût d'exploitation élevé pour lequel nous ne recevons aucune aide... Tout ça revient à condamner l'usine! ».

Ces deux réflexions, l'une de M. Lefort, président de la Fédération de pêche du Calvados, l'autre du directeur de la Nobel-Bozel à la rivière Saint-Sauveur, montrent bien qu'entre défenseurs de la nature et industriels, un fossé se creuse dès qu'il s'agit de parler de « gros sous ».

« Il en coûtera 1 million de francs à la Nobel-Bozel pour l'objectif N.2 et 3 millions pour

l'objectif N.3 et redonner à l'orange des vertus naturelles qu'elle n'aurait jamais dû perdre — et — cesser de polluer les bassins d'Honfleur » comme l'ajouta M. Panier, président du syndicat des marins-pêcheurs de la baie de Seine. Bref, si certains campèrent sur des positions déjà bien arrêtées en matière de choix d'objectif de qualité des eaux du bassin de la Touques, d'autres profitèrent de cette première consultation publique pour se faire une opinion sur les différentes hypothèses dont les coûts d'installation et de fonctionnement croissent en fonction des ambitions dans la lutte anti-pollution.

Quant à M. Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, président du conseil général du Calvados, il se montra sensible aux arguments des uns et des autres, précisa que le vœu du conseil général qui s'était porté sur l'hypothèse N.2 ne présageait nullement de l'avenir et qu'il souhaitait, le moment venu de sa décision, être parfaite-

ment éclairé des souhaits des uns et des autres.

Voilà donc pourquoi, une réunion similaire pour les intéressés entre Ouilly-le-Vicomte et la source de la Touques aura lieu à Lisieux le mercredi 26 septembre, à 10 h 30.

Mais revenons-en à l'essentiel de cette réunion trouvillaise qui dura plus de deux heures et à laquelle participèrent plus de cent personnes dont M. d'Ornano, les sénateurs de Bourgoing et Descaus-Desacres, les représentants des diverses administrations concernées, M. Gutter, sous-préfet de l'arrondissement, de nombreux conseillers généraux et maires du Calvados et de l'Eure, des présidents d'associations, des industriels et quelques personnes venues à titre privé s'informer sur ce plan anti-pollution qui marquera à n'en pas douter les prochaines décennies en matière de reconquête de l'eau.

Prenant le premier la parole, M. d'Ornano montra que la loi sur l'eau vieille d'une quinzaine d'années avait été suivie d'effet puisqu'après la Touques et la Seulles, l'ensemble des rivières de Basse-Normandie aura bénéficié de ce plan anti-pollution particulièrement important à un moment où nous avons changé d'ère :

« Jusqu'en 1947, précisa le ministre, nous étions dans un système économique où l'énergie était à bon marché, dans une société au développement économique permanent. Mais, poursuivit M. d'Ornano, depuis cinq ans, nous recherchons une vie beaucoup plus qualitative que quantitative au travers d'une société où l'énergie est plus rare, donc plus chère. Il faut donc protéger le patrimoine si nous ne voulons pas connaître le problème actuel de l'énergie, avancer sur de nouveaux chemins, c'est-à-dire : arrêter la dégradation en interdisant tout nouveau rejet polluant ».

Effectuer la reconquête rivière par rivière, région par région au travers d'arbitrages difficiles touchant tout autant la sauvegarde de l'emploi que la sauvegarde de la nature. Il appartient alors à M. Lefrou de définir les objectifs de qualité et surtout d'expliquer le processus qui avait conduit à la définition des trois hypothèses de lutte antipollution :

— Des mesures du débit de l'eau, étude quantitative des sources de pollution, liste des usages de la rivière, situation prévisionnelles, établissement de normes, programme de réductions des pollutions, choix d'objectifs... Au travers du comité de patronage, de rencontres avec les instances professionnelles, de vœux du conseil général, de consultations publiques, etc. Avant l'arbitrage de l'Etat si l'accord ne se fait pas. M. Rombaut, de l'agence de bassin, expliqua ensuite le « dossier Touques » dont nous nous sommes fait l'écho dans une précédente édition et indique que « la Touques est une rivière relativement peu polluée grâce à la construction de nombreuses stations d'épuration ces dernières années ». Puis il souhaite les efforts de l'usager de l'eau, notamment des riverains afin qu'ils entretiennent les berges et ne considèrent pas le cours de l'eau comme un vulgaire lavoir propre à tous les usages, et surtout situa fort bien le problème en rappelant les coûts de mise en place de l'opération en fonction de l'hypothèse retenue :

— 29 millions de francs pour l'hypothèse numéro un dont 22 millions entre Ouilly-le-Vicomte et la mer.

— 40 millions pour l'hypothèse numéro deux (sont 26,5 millions).

— 45 millions pour l'hypothèse numéro 3 (dont 28,6 millions).

Des chiffres qui allaient planer sur le débat tout au long de la réunion et tempérer bien des interventions dont nous reparleront dans une prochaine édition.

Les trois propositions

LA PROPOSITION NUMERO UN requiert un minimum de travaux, mais elle aboutit néanmoins au respect des vocations les plus urgentes. Elle prend en compte tout particulièrement, les opérations qui sont d'ores et déjà programmées et quelquefois financées, ainsi qu'un certain nombre d'autres qui ont été retenues pour leur caractère d'urgence au regard de la sauvegarde des cours d'eau.

LA PROPOSITION NUMERO DEUX rassemble la majeure partie des vocations qui existent dans le bassin. Le bilan des travaux proposés est nettement plus important. Il faut également noter que le respect de cette proposition nécessite la mise en place d'un certain nombre de techniques évoluées, telles des traitements tertiaires sur certaines stations d'épuration. Mais ces techniques ayant nettement progressé, il semble qu'actuellement, de telles opérations soient possibles, tout au moins à moyen terme. Cette hypothèse plus ambitieuse propose outre des créations de stations et des extensions, la mise en place de dispositifs permettant un étalement du rejet sur vingt-quatre heures.

LA PROPOSITION NUMERO TROIS réalise le respect de l'ensemble des vocations en tenant compte néanmoins des possibilités techniques et des rapports qui existent entre la quantité de pollution résiduelle émise et la capacité d'absorption du milieu récepteur, compte tenu de son débit de référence.

Cette proposition tente au maximum de se rapprocher des vocations piscicoles. L'ensemble des travaux fait appel, le plus souvent, soit à de hautes technologies, soit, dans le cas le plus général, à des traitements de finition plus classiques, tels le lagunage.

C'est l'hypothèse la plus ambitieuse et par conséquent, c'est celle qui demande le volume d'investissements le plus important et les techniques d'épuration les plus poussées.

LE PAYS D'AUGE - DEAUVILLE - TROUVILLE

le 25 septembre 1979

DEAUVILLE • TROUVILLE • DEAU

Opération « Touques propre »...

ou comment concilier les souhaits des pêcheurs et des industriels ?

« Les pêcheurs ne comprendraient pas que vous choisissiez l'objectif de qualité n° 2 pour une rivière comme la Touques qui est classée en première catégorie sur l'ensemble de ses 83 kms alors que l'Orne, rivière de seconde catégorie, a elle aussi bénéficié de l'objectif n° 2... ».

« Vous nous demandez de lourds investissements subventionnés à 30 ou 40 % et un coût d'exploitation élevé pour lequel nous ne recevons aucune aide... tout ça revient à condamner l'usine ! ».

Ces deux réflexions, l'une de M. Lefort, Président de la Fédération de pêche du Calvados, l'autre du directeur de la Nobel-Bozel à la Rivière-Saint-Sauveur, montrent bien qu'entre défenseurs de la nature et industriels, un fossé se creuse dès qu'il s'agit de parler de « gros sous ».

« Il en coûtera 1 million de francs à la Nobel-Bozel pour l'objectif n° 1, 2 millions pour l'objectif n° 2 et 3 millions pour l'objectif n° 3 » entendit-on.

« Oui, mais enfin, la Nobel cessera de polluer les bassins d'Honfleur » ajouta M. Panier, Président du Syndicat des marins-pêcheurs de la Baie de Seine.

Bref, si certains campèrent sur des positions déjà bien arrêtées en matière de choix d'objectif de qualité des eaux du Bassin de la Touques, d'autres profitèrent de cette première consultation publique pour se faire une opinion sur les différentes hypothèses dont les coûts d'installation et de fonctionnement croissent en fonction des ambitions dans la lutte anti-pollution.

Quant à M. Michel d'Ornano, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, Président du Conseil Général du Calvados, il se montra sensible aux arguments des uns et des autres, précisa que le vœu du Conseil Général qui s'était porté sur l'hypothèse n° 2 ne prévoyait nullement de l'avenir et qu'il souhaitait, le moment venu de sa décision, être parfaitement éclairé des souhaits des uns et des autres.

Voilà donc pourquoi, une réunion similaire pour les intéressés entre Oully-le-Vicomte et la source de la Touques aura lieu à Lisieux le mercredi 26 septembre à 10 h 30.

Mais revenons-en à l'essentiel de cette réunion trouvillaise qui dura plus de deux heures et à laquelle participèrent plus de cent personnes dont M. d'Ornano, les sénateurs de Bourgoin et Descours-Desacres, les représentants des diverses administrations concernées, M. Guittet, sous-préfet de l'arrondissement, de nombreux conseillers généraux et maires du Calvados et de l'Eure, des présidents d'associations, des industriels et quelques personnes venues à titre privé s'informer sur ce plan anti-pollution qui marquera à n'en pas douter les prochaines décennies en matière de reconquête de l'eau.

Prenant le premier la parole, M. d'Ornano montra que la loi sur l'eau vieille d'une quinzaine d'années avait été suivie d'effet puisqu'après la Touques et la Seulles, l'ensemble des rivières de Basse-Normandie aura bénéficié de ce plan anti-pollution particulièrement important à un moment où nous avons changé d'ère :

« Jusqu'en 1974 » précisa le Ministre, « nous étions dans un système économique où l'énergie était à bon marché, dans une société au développement économique permanent ».

« Mais », poursuivit M. d'Ornano, « depuis cinq ans, nous recherchons une vie beaucoup plus qualitative que quantitative au travers d'une société où l'énergie est plus rare, donc plus chère. Il faut donc protéger le patrimoine si nous ne voulons pas connaître le problème actuel de l'énergie, avancer sur de nouveaux chemins, c'est à dire :

- arrêter la dégradation en interdisant tout nouveau-rejet polluant
- effectuer la reconquête rivière par rivière, région par région au travers d'arbitrages difficiles touchant tout autant la sauvegarde de l'emploi que la préservation de la nature -.

Il appartient alors à M. Lefrou de définir les objectifs de qualité et surtout d'expliquer le processus qui avait conduit à la définition des trois hypothèses de lutte anti-pollution : mesures du débit de l'eau, étude quantitative des sources de pollution, liste des usages de la rivière, situation prévisionnelle, établissement de normes, programme de réduction des pollutions, choix d'objectifs... au travers du comité de patronage, de rencontres avec les instances professionnelles, de vœux du Conseil Général, de consultations publiques, etc... avant arbitrage de l'Etat si l'accord ne se fait pas. M. Rombaut de l'Agence de Bassin, expliqua ensuite le « Dossier Touques » dont nous nous sommes largement fait l'écho lors d'une précédente édition et indiqua que « la Touques est une rivière relativement peu polluée grâce à la construction de nombreuses stations d'épuration ces dernières années » ; puis il souhaita les efforts des usagers de l'eau, « notamment des riverains afin qu'ils entretiennent les berges et ne considèrent pas le cours d'eau comme un vulgaire puits propre à tous les usages » et surtout situa fort bien le problème en rappelant les coûts de mise en place de l'opération en fonction de l'hypothèse retenue :

- 19 millions de francs pour l'hypothèse n° 1, dont 22 millions entre Cilly-le-Vicomte et la mer
- 40 millions pour l'hypothèse n° 2 (dont 26,5 millions)
- 45 millions pour l'hypothèse n° 3 (dont 28,6 millions).

Des chiffres qui allaient planer sur le débat tout au long de la réunion et tempérer bien des interventions.



INTERVENTIONS

M. SCHNEIDER, CONSEILLER GENERAL DE L'EURE : « qui paie ? »

Premier intervenant, M. Schneider s'inquiéta de savoir qui paierait les travaux « Les maîtres d'ouvrage », lui fut-il aussitôt répondu.

En d'autres termes, des contacts ont déjà été pris avec les « payeurs » (collectivités et industriels) qui savent quel type de travaux les attend et combien il leur en coûte pour chacune des hypothèses. La déduction faite des aides qu'ils ont en droit d'attendre.

Mme BENARD DU C.R.E.P.A.N FAVORABLE A L'HYPOTHESE N° 3

Sans vouloir négliger les problèmes de l'industrie, Mme Benard se déclara favorable à l'hypothèse n° 3 « afin de réaliser des essais en vraie grandeur », « parce qu'il y a une faible différence de prix entre les deux dernières hypothèses, sinon un effort supplémentaire des collectivités » « et » parce que cela n'a aucune incidence sur l'emploi ».

Enfin, elle évoqua le problème des points de contrôle.

Me THIRON, CONSEILLER GENERAL, MAIRE DE CORMEILLES

Me Thiron s'inquiéta de connaître les répercussions sur le budget communal, de savoir si les chiffres fournis pouvaient être considérés comme définitifs et conclut en affirmant que « nous sommes tous pour la propreté des cours d'eau mais qu'il faut que l'Etat nous aide plus ; que nous sommes tous pour l'hypothèse n° 3, mais à quel prix ?... »

M. BEKAERT : « LA CRAINTE D'ETRE MIS DEVANT LE FAIT ACCOMPLI »

M. Bekaert, Président de l'Association de Défense qui se constitua au moment de l'affaire du captage des eaux de la Calonne, s'étonna des

mesures d'accompagnement de ces objectifs de qualité et en particulier, de ces cinq millions de francs pour le curage des rivières et la constitution de décharges de déchets industriels.

« Il faut surveiller le faucardage de plus près », dit-il notamment avant d'exprimer ses craintes d'être mis devant le fait accompli maintenant que le Conseil Général du Calvados a émis un vœu en faveur de l'hypothèse n° 2. Pour M de Bourjoing, « il fallait bien commencer par quelqu'un !... Le Conseil Général du Calvados a été consulté lors de la session de printemps et s'est prononcé en faveur de l'objectif n° 2, après avoir écouté de nombreux avis, et en particulier les demandeurs d'activités nouvelles, agro-industrielles notamment, qui considéraient que l'objectif n° 3 serait un frein ».

M. LEFORT, PRESIDENT DE LA FEDERATION DE PECHE, POUR L'HYPOTHESE N° 3

Que M. Lefort se soit déclaré partisan de l'hypothèse la plus ambitieuse en matière de lutte anti-pollution, n'étonna personne :

« La Touques », déclara t-il, « est très riche en salmonidés ; et comme plus de la moitié de son parcours est du domaine public, non seulement 15.000 pêcheurs du Calvados, mais aussi les 4.500.000 pêcheurs français peuvent la fréquenter ».

En d'autres termes, cette rivière qui bénéficie d'une forte remontée de truites de mer, de nombreuses sollicitudes en matière de réempoisonnement et d'un classement en première catégorie sur tout son parcours, doit pouvoir bénéficier des eaux les plus pures possible.

de travaux, l'hypothèse n° 2, deux millions et l'hypothèse n° 3, 3 millions, sans parler des coûts de fonctionnement qui sont de plus en plus élevés au fur et à mesure que la lutte anti-pollution s'accroît... Dans ces conditions, vous comprendrez que je suis pour l'hypothèse la plus faible... et encore, c'est déjà trop pour moi ! ».

On le voit, les espoirs du Président de la Fédération de pêche se heurtaient déjà aux répercussions financières de l'opération sur les industries. Pour M. Lefort, une solution : « La Vire a été nettoyée pour une large part grâce à l'aide de la France ; pourquoi en irait-il autrement avec la Touques qui, elle, est ouverte à toute la France... ».

« Oui », conclut-il, « il faut des subventions de l'Etat afin que l'hypothèse n° 3 puisse se réaliser. En effet, les pêcheurs ne peuvent pas accepter une hypothèse n° 2 où la Paquine aurait une qualité C (moyenne)... ».

LES TROIS PROPOSITIONS

La proposition n° 1 requiert un minimum de travaux, mais elle aboutit néanmoins au respect des vocations les plus urgentes. Elle prend en compte, tout particulièrement, les opérations qui sont d'ores et déjà programmées et quelquefois financées, ainsi qu'un certain nombre d'autres qui ont été retenues pour leur caractère d'urgence au regard de la sauvegarde des cours d'eau.

La proposition n° 2 rassemble la majeure partie des vocations qui existent dans le bassin. Le bilan des travaux proposés est nettement plus important. Il faut également noter que le respect de cette proposition nécessite la mise en place d'un certain nombre de techniques évoluées, telles des traitements tertiaires sur certaines stations d'épuration. Mais ces techniques ayant nettement progressé, il semble qu'actuellement, de telles opérations soient possibles, tout au moins à moyen terme.

Cette hypothèse plus ambitieuse propose, outre des créations de stations et des extensions, la mise en place de dispositifs permettant un étalement du rejet sur 24 h.

La proposition n° 3 réalise le respect de l'ensemble des vocations en tenant compte néanmoins des possibilités techniques et des rapports qui existent entre la quantité de pollution résiduelle émise et la capacité d'absorption du milieu récepteur, compte tenu de son débit de référence.

Cette proposition tente au maximum de se rapprocher des vocations piscicoles. L'ensemble des travaux fait appel, le plus souvent, soit à de hautes technologies, soit, dans le cas le plus général, à des traitements de finition plus classiques, tels le lagunage.

C'est l'hypothèse la plus ambitieuse, et par conséquent, c'est celle qui demande le volume d'investissements le plus important et les techniques d'épuration les plus poussées.

LE DIRECTEUR DE LA NOBEL-BOZEL A LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR : « CELA REVIENT A CONDAMNER L'USINE »

« Nos investissements seront subventionnés à 30 ou 40 % ; par contre nous ne recevons rien pour les coûts d'exploitation. Cela revient donc à condamner l'usine car il nous est impossible de répercuter ce surcroît de coût de fonctionnement sur le prix de vente. L'hypothèse n° 1, c'est un million de francs

de travaux, l'hypothèse n° 2, deux millions et l'hypothèse n° 3, 3 millions, sans parler des coûts de fonctionnement qui sont de plus en plus élevés au fur et à mesure que la lutte anti-pollution s'accroît... Dans ces conditions, vous comprendrez que je suis pour l'hypothèse la plus faible... et encore, c'est déjà trop pour moi ! ».

M. d'Ornano en vint alors à soulever l'idée d'un panachage où peut-être, l'hypothèse 2 servirait de canevas, tandis que des touches ponctuelles pourraient être apportées ici ou là pour satisfaire les associations de pêcheurs ou pourquoi pas (?) les industriels ; on pense ainsi au bassin honfleurais de l'Orange qui pourrait être dissocié de celui de la Touques.

M. CHABRIAC, CONSEILLER GENERAL, FAVORABLE AU CURAGE DES RIVIERES

Avec cette verve coutumière, M. Chabriac s'en prit aux riverains qui n'effectuent pas le curage des rivières :

« Est-ce que personne ne respecte la loi ? Ça serait pourtant un sacré économie dans ces objectifs de qualité si les riverains effectuaient ce travail qui leur incombe !... ».

M. Rothe de la D.D.A lui rétorquant que la mécanisation et le manque de main-d'œuvre dans l'agriculture rendent désormais difficile le curage des cours d'eau importants, mais que la solution réside dans la constitution de syndicats intercommunaux.

« Il n'y a pas assez de syndicats intercommunaux ; nous risquons donc de ne pas épuiser tous les fonds européens », entendit-on même dire.

M. PANIER, PRESIDENT DU SYNDICAT DES MARINS-PECHEURS DE LA BAIE DE SEINE « UNE CONSULTATION TRUQUEE »

« Je suis heureux de voir que la consultation existe. Malheureusement, elle est truquée : les représentants de l'Administration sont trop nombreux et les chiffres de l'hypothèse n° 3 sont paraît-il inexacts. De plus, la Nobel-Bozel est responsable de la pollution des bassins de Honfleur. Je peux fournir tous les documents à ce sujet-là !... »

Ces quelques affirmations du Président du syndicat des marins-pêcheurs de la Baie de Seine lui valurent une vigoureuse réponse de la part de M. d'Ornano :

« M. Panier, il est difficile de faire un

procès d'intention et de vouloir être en même temps un exemple de la vertu outragée.

L'objectif n° 2 coûte 40 millions, l'objectif n° 3 45 millions. Si comme vous l'affirmez, le coût de l'objectif n° 3 a été volontairement abaissé et que d'un autre côté, vous dites que la consultation est truquée de manière à ne pas faire accepter l'objectif n° 3, vous êtes en contradiction avec vous-même, M. Panier.

Oui, c'est décevant d'écouter des gens s'exprimer sur tel ou tel projet et découvrir subitement quelqu'un qui affirme : tout ça, c'est truqué ! c'est décidé d'avance !.

Croyez-vous que je me casserais tête à écouter si la décision avait déjà été prise ? Rien de ce qui a été dit dans la salle ne semble vous ébranler, M. Panier. Moi, tout ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant tend vers le 3.

La Nobel a l'avantage de ne pas être sur la Touques ; les pêcheurs à la ligne ne sont pas intéressés de la même manière à l'Orange... alors, je vous en prie, pas de procès d'intention. J'écoute et je retiens que les marins-pêcheurs sont favorables à l'hypothèse n° 3.

Mon sentiment personnel, c'est qu'entre la 2 et la 3, ce n'est pas une affaire d'investissement, mais de coût de fonctionnement.

Enfin, M. Panier, je peux vous annoncer aujourd'hui que la partie nord de la Baie des Veys sera sans doute reclassée salubre avant la fin de l'année ; voilà bien la preuve qu'une opération similaire sur la Vire a été

une réussite et que cette opération sera conduite à son terme». Le sénateur De Bourgoing se montrant moins précis sur la date de reclassement du nord de la Baie des Veys, des accords restant encore à obtenir.

M. DESCOURS-DESACRES, SÉNATEUR : « UNE DOUBLE CASQUETTE »

« Nous avons une double casquette », affirma d'entrée le sénateur Descours-Desacres, « celle du citoyen qui souhaite la dépollution la plus complète et celle de responsable de collectivité économique conscient des charges qui peuvent ainsi peser sur les entreprises et des conséquences qui en résulteraient pour l'emploi ».

M. Descours-Desacres se montrant favorable à un éventuel panachage entre la solution 2 et la solution 3 « qui fait appel à une technologie de pointe et peut amener des déboires au niveau des délais de mise en route des stations d'épuration ».

M. FROTIEE, VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, POUR UN DRAINAGE DES TERRAINS

Président du Groupement national de défense sanitaire, M. Frotiee évoqua le paradoxe des agriculteurs, « parfois des pollueurs, mais toujours soucieux de la qualité des eaux au bout de leurs herbages ».

« Et », ajouta-t-il, « où en sommes-nous aujourd'hui ? Faute de curage

des rivières et de drainage des parcelles de terrain, la flore se dégrade et constitue un réservoir pour le parasitisme. Ainsi, à l'heure actuelle, 70 % des foies sont saisis aux abattoirs et nous sommes obligés d'en importer pour satisfaire notre propre consommation ».

Lui répondant aussitôt, M d'Ornano parla des crédits du « Plan Pays d'Auge » mis en oeuvre par le Gouvernement et se montra favorable à un recensement des besoins existants.

LES CONCLUSIONS DE M. D'ORNANO

Chacun s'étant exprimé sur tel ou tel point qui lui tenait particulièrement à coeur, le Ministre tira les enseignements de cette réunion qu'il qualifia lui-même de « fructueuse » et « instructive ».

« Mais », poursuivit-il, « il ne s'agissait pas de tirer de cette réunion trouvaillaise une opinion ; il fallait par contre y voir une méthode de conduite des opérations.

J'en tire un enseignement essentiel : il n'y a pas que les solutions 1, 2 ou 3... des panachages sont possibles !.

Aussi, j'invite devant vous les responsables de l'opération à conduire des explorations avec les pêcheurs, les industriels, les collectivités locales, les marins-pêcheurs, les agriculteurs...

Je leur demande de constituer un dossier pour avis du Conseil Régional, le Conseil Général pourra de son côté revoir sa position... et le moment venu, je serai parfaitement éclairé pour prendre ma décision ; celle qui donnera le maximum au moindre coût, celle où je souhaite voir resserrée les fourchettes de ce qu'on peut faire avec le maximum de productivité et le minimum de sous. Nous en sommes là aujourd'hui ».

Mercredi 26 septembre à 10 h30 à la mairie de Lisieux, nous en serons un peu plus loin ; d'autres usagers de l'eau, ceux entre Ouilly-le-Vicomte et la source de la Touques, se seront exprimés. La plupart des industriels, quasiment inexistantes sur la partie aval de la Touques, se seront alors exprimés ; ceux de Lisieux, Gacé ou Vimoutiers sauront, chiffres en main, tempérer les rêves écologiques de ceux qui souhaiteraient retrouver la nature d'antan.

Bref entre l'hypothèse 1, voire 0, des « payeurs » et l'hypothèse 3 de ceux qui veulent défendre l'écologie à tout prix, sans doute y aura-t-il matière à satisfaction pour chacun : une hypothèse 2 servant de canevas avec des éléments de l'hypothèse 3 dans certains secteurs jugés cruciaux en raison de leur valeur écologique ou piscicole.

R. ROCHERAND



PARIS - NORMANDIE - TROUVILLE

le 3 octobre 1979

Qualité des eaux superficielles

La lutte contre la pollution nécessite une concertation

Mercredi matin, M. Guiter, sous-préfet de Lisieux a présidé dans les salons de l'Hôtel de Ville une réunion dont le sujet était « les objectifs de qualité des eaux superficielles en Basse-Normandie ».

Cette réunion regroupa les riverains de la Touques et de ses affluents de la zone se situant à peu près de la limite sud de l'arrondissement jusqu'à la commune d'Ouilly-le-Vicomte comprise. Donc, de nombreux maires participèrent à cette réunion puisque près d'une cinquantaine de communes concernées étaient également présentes parmi elles : M. Desacres, sénateur, conseiller général et maire d'Ouilly-le-Vicomte, M. Baugé, maire de Lisieux et MM. Viquesnel et Ducuit, conseillers généraux d'Orbec et Livarot.

Cette séance animée par MM. Guiter et Rombaut, ingénieurs de l'Agence financière du Bassin de la Seine Normandie fut ouverte par le sous-préfet qui tint à rappeler qu'une même réunion s'était tenue à Deauville sous la présidence de M. Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Tous les participants à la réunion reçurent en entrant un rapport de synthèse traitant la politique des objectifs de qualité des cours d'eau en Basse-Normandie en particulier du Bassin de la Touques et de ses affluents expliquant et situant grâce à des cartes colorées les différents points de pollution de la Touques en précisant son débit.

Afin de sensibiliser davantage l'assistance sur ce sujet, un montage audio-visuel « L'eau c'est la vie » fut présenté définissant les différents usages de l'eau et les



solutions à apporter pour améliorer la situation.

MM. Pinois et Nombaut présentèrent un exposé sur la pollution d'un cours d'eau, les causes et les conséquences, en soulignant que depuis environ une dizaine d'années les stations d'épuration se sont multipliées, venant ainsi au secours des rivières, en digérant les impuretés à leur place, ce qui explique sans aucun doute la réflexion des techniciens qui jugent la Touques relativement non polluée.

Puis M. Pinois définit les objectifs de qualité établis après une étude approfondie qui exigea une connaissance parfaite du milieu naturel et un recensement des usages faits par les riverains, avant de céder la parole à M. Rombaut qui développa les trois propositions d'objectifs :

— Proposition 1 : Requiert un minimum de travaux, mais elle aboutit néanmoins au respect des vocations les plus urgentes. Elle prend en compte tout particulièrement les opérations qui sont

d'ores et déjà programmées et quelque fois financées ainsi qu'un certain nombre d'autres qui ont été retenues par leur caractère d'urgence au regard de la sauvegarde des cours d'eau.

— Proposition 2 : Rassemble la majeure partie des vocations qui existent dans le bassin. Le bilan des travaux proposés est nettement plus important. Il faut également noter que le respect de cette proposition nécessite la mise en place d'un certain nombre de techniques évoluées ; telles des traitements tertiaires sur certaines stations d'épuration. Mais ces techniques ayant nettement progressé, il semble qu'actuellement, de telles opérations soient impossibles tout au moins à moyen terme.

— Proposition 3 : Réalise le respect de l'ensemble des vocations en tenant compte néanmoins des possibilités techniques et des rapports qui existent entre la quantité de pollution résiduelle émise et la capacité d'absorption du milieu récepteur compte tenu

de son débit de référence. Cette proposition tente au maximum de rapprocher des vocations piscicoles.

Plusieurs membres de l'assistance posèrent quelques questions à propos du financement de l'opération. M. Rombaut expliqua que l'on devait continuer l'effort pour atteindre cet objectif en segmentant et en panachant. M. Boiffart, de Livarot, vice-président des associations de pêcheurs souligne que la Fédération lutte depuis vingt cinq ans pour une application stricte du code rural.

MM. Viquesnel et Dupire, quant à eux soulevèrent le problème de la pollution des petits cours d'eau affluents de la Touques.

Après les expériences très encourageantes (La Vire), « On devrait atteindre des objectifs très satisfaisants » devait déclarer le sous-préfet. Tenant compte des remarques et des suggestions formulées par les membres de l'assistance, le ministre devra donc faire un choix entre les trois propositions élaborées.

LE REVEIL NORMAND - G A C E

le 4 octobre 1979

La Touques à l'horizon 1984



Au second plan, M. Rombaut et M. Pinoit

En fin de semaine dernière s'est tenue à Gacé une réunion de concertation publique relative à la mise en œuvre de la politique d'objectifs de qualité sur les bassins de la Touques.

Après la Dives et la Douve, l'Orne et la Dives, le dossier technique d'aménagement de la Touques ayant été mis au point par les administrations concernées, ce dossier est maintenant présenté pour être discuté avec les élus locaux, les industriels, les agriculteurs et l'ensemble des usagers.

L'obtention ou la reconquête d'une rivière non polluée exige en effet, une solidarité constante du problème : la surface du bassin de la Touques est de 1.350 km², elle est située sur 3 départements, intéresse 146 communes (24 pour l'Orne), la population concernée est de 90.000 habitants (8.000 pour l'Orne).

Les explications de M. Rombaut,

délégué régional de l'agence de bassin et de M. Pinoit, sous-directeur, faisaient ressortir la « bonne santé » actuelle de la Touques : peu polluée, un taux d'oxygène excellent, la seule ombre étant la quantité croissante de déchets azotés (nitrates...)

Cette rivière a donc une vocation piscicole affirmée. Elle est d'ailleurs classée en première catégorie.

La présence à cette réunion du représentant de l'Association pour la protection des salmonidées en Bretagne et en Normandie, et de celui du bureau fédéral de l'Association pêche et pisciculture confirmait s'il en était besoin le souci des usagers pêcheurs.

Il en était besoin certes, car l'assistance était quelque peu clairsemée, composée principalement de professionnels des problèmes de l'eau et de quelques maires plus particulièrement intéressés comme ceux du Sap et de Pontchardon.

M. Menneteau, sous-préfet, qui présidait la réunion avec à ses côtés MM. Ollivier, sénateur, Bassot, député, Duval, Nohant, conseillers généraux, Fortier, représentant M. Geng, député, M. Lelandais, maire de Gacé, devait bien préciser l'enjeu de ces réunions, Gacé étant la 3ème après celles de Trouville et Lisieux : un choix à long terme sur la qualité du cours d'eau.

M. Lucas de la DDA, apportait toutes les précisions techniques souhaitées.

Il faut bien dire que la discussion a beaucoup plus porté sur ces points de détail que sur le choix véritable (solutions 1, 2 ou 3).

En effet, pour le département de l'Orne y a-t-il vraiment un choix à faire ?

Pour la proposition N° 3, qui apporte le maximum de garanties l'investissement est pratiquement le même

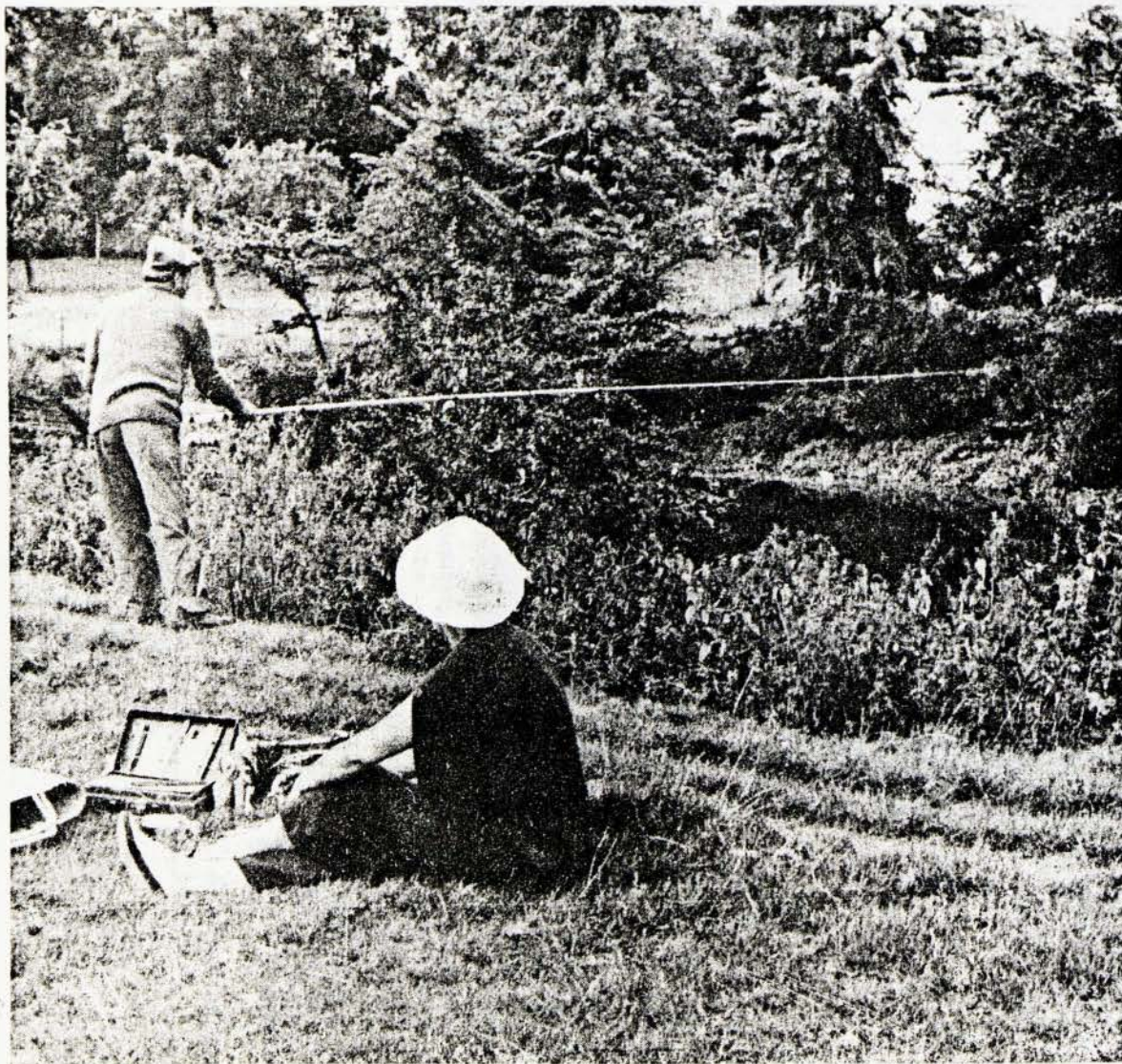


Les personnalités

LA RENAISSANCE-LE BESSIN - CREULLY

le 23 octobre 1979

Trois projets pour lutter contre la pollution



Le Bassin de la Seulles a encore une fois été sur la sellette vendredi.

De nombreux maires, inquiets pour la préservation des sites du bassin ont été en effet en réunion au château de Creully pour élaborer un « plan anti-pollution ».

Avec notre époque ce problème est devenu crucial.

De nombreuses innovations ont été mises en place avec la création des Agences de Bassin.

Trois propositions ont été étudiées.
L'une d'elles sera-t-elle acceptée pour le bassin de la Seulles ?

(LIRE EN PAGE : 12 .

Près de cinquante
communes sont
concernées par
ce projet ...

PAGE 12

CREULLY**REUNION DES MAIRES DE LA SEULLES****Pour combattre la pollution**

Il y a quelque temps, l'une de nos pages était consacrée au problème de la pollution du bassin de la Seulles.

Cette question est issue d'un vaste programme gouvernemental qui a pour but d'utiliser au mieux les richesses de notre réseau hydrographique.

Mais cette exploitation doit se faire sans porter atteinte, et si possible, en améliorant la qualité naturelle de nos fleuves et rivières.

Cela veut donc dire, programme anti-pollution.

C'est donc dans ce cadre de l'organisation de la « gestion de l'eau en France », qu'une importante réunion des maires du bassin de la Seulles s'est tenue au château de Creully vendredi dernier.

L'occasion était toute trouvée pour les personnalités officielles de montrer l'intérêt qu'elles apportent à ce problème de pollution.

Voilà donc pourquoi, l'assemblée a été présidée par M. Marty, sous-préfet de Caen, alors que l'on notait à la table présidentielle la présence de M. de Bourgoing, sénateur, maire de Tracy-sur-Mer et de M. Corbet, maire de Creully, tandis que l'agence de Financement du Bassin de Seine-Normandie était représentée par MM. Pinoit et Rambaud.



Un problème qui intéresse de nombreux maires.

POUR LA PROTECTION DES EAUX : DES « OBJECTIFS DE QUALITE »

La séance a donc été ouverte officiellement par M. Marty, qui a tenu brièvement à remercier les personnes présentes de leur intérêt à la question.

Celui-ci a fait un exposé condensé du but de cette réunion et de son importance.

En effet de plus en plus, les problèmes de pollution occupent chaque instant de notre vie.

Le bassin de la Seulles ne fait pas exception avec plus de 55 km de rives et l'extension de l'économie amène avec elle dans la région des contraintes sur le plan de la pollution de nos rivières.

C'est pour cela que l'Agence du Bassin Seine - Normandie a proposé aux nombreux maires présents, une série d'objectifs (trois plus exactement), définis sous le nom de « Objectifs de Qualité ».

En ce qui concerne la Seulles et ses affluents, une étude a été réalisée. Plusieurs étapes comprennent celle-ci : Le constat de la pollution des rivières. Ce constat permet d'estimer la distance à parcourir entre un « état actuel » et un « état souhaité ».

Il faut ensuite établir un débit de référence, la pollution étant d'autant plus néfaste que le débit est faible. Une sorte de moyenne idéale serait alors souhaitée au moyen d'installation du type barrage.

Le 3ème point important est l'énumération des contraintes. Celles-ci sont néanmoins à la sauvegarde du milieu hydrographique naturel du bassin.

Ces contraintes sont bien entendu établies en fonction des rejets dont un inventaire précis a été fait.

Tous ces éléments ont permis à l'Agence du Bassin Seine - Normandie de mettre

au point dans la Seulles un programme anti-pollution. Celui-ci s'échelonne au maximum sur 5 ans.

C'est donc ce que M. Rambaut, de l'Agence du Bassin Seine - Normandie, a présenté vendredi aux maires présents.

TROIS GRANDES OPTIONS

Sur le plan pratique et financier, le programme anti-pollution de 5 ans prend la forme de trois propositions.

Suivant leur coût, celles-ci permettent d'atteindre des niveaux croissants de qualité dans la dépollution du réseau hydrographique.

La première de ces propositions, d'un coût moins élevé, soit 14,43 millions de Frs, requiert un minimum de travaux mais aboutit néanmoins au respect des vacances les plus urgentes, telles les prises d'eau servant à l'alimentation en eau potable des collectivités.

Quant à la deuxième, elle permet pour un montant de 28 millions de Frs, la majeure partie des vacances.

Cependant, celle-ci nécessite un bilan de travaux nettement plus important.

Enfin, la 3ème de ces propositions, 29,65 millions de Frs, réalise, selon l'Agence du Bassin, le respect de l'ensemble des vacances. Elle fait là aussi appel à des techniques de haut niveau. Malheureusement pour nos petites communes, l'investissement est très lourd et la redevance d'eau subirait une augmentation considérable : 10 à 12 F du m³.

C'est donc là une question de choix pour l'avenir des communes.

UNE CONCERTATION PERMANENTE

Outre la mise en place de techniques d'anti-pollution, l'objectif de qualité (le Sous-Préfet, M. Marty a tenu à insister sur ce point), a aussi pour but de rendre responsable toutes les parties concernées, en les amenant à une concertation régulière.

C'est une de celles-ci qui a permis vendredi aux maires concernés d'exprimer leurs opinions.



MM. Marty et de Bourgoing à la réunion des maires.

Ils ne se sont pas fait prier.

L'un des sujets les plus importants pour ceux-ci a été bien entendu, le problème de la pollution de la Seulles par l'abattoir de Villiers-Bocage.

Avec l'inauguration toute récente de l'usine Promovianne, ce problème a, aux yeux des parties, retrouvé toute son ampleur.

On a ainsi assisté à un débat passionné entre les personnalités concernées par cette question. M. Revéque, conseiller général de Villiers-Bocage a fait une sérieuse mise au point. Il a précisé qu'une station d'épuration était en cours de réalisation pour le seul traitement des déchets provenant des abattoirs. La question devrait donc en partie être résolue.

A la question de l'un des maires présents, M. de Bourgoing, sénateur, devait préciser que les « abattoirs existaient bien avant la création des stations d'épuration ».

La réponse était on ne peut plus ferme.

DES SOLUTIONS A ETUDIER

A travers toutes ces solutions techniques, une action devrait pouvoir se dessiner.

L'intérêt que portent les élus à ce problème n'est pas des moindres et il est certain qu'au fil des années, celui-ci prendra encore de l'ampleur.

Dans le secteur des opérations de ce type, financées à grande échelle par le F.E.O.-G.A. ont connu un grand succès, notamment celle de la Vire. Pour celles-ci, la création d'un groupement de communes et d'agriculteurs a été nécessaire, mais dans le cadre de la Seulles, il devrait pouvoir être débloqué certaines subventions.

Les maires ont donc pris connaissance de l'ensemble des possibilités, sans toutefois s'engager.

A l'avenir, une décision devrait être prise cependant, si ceux-ci veulent préserver les qualités naturelles de la Seulles.

A. SOUQUET-BASIEGE.

OUEST - FRANCE - CREULLY

le 22 octobre 1979

Dépolluer la Seulles et ses affluents :

pêcheurs et écologistes, principaux intervenants de la réunion de Creully

Le moment de la réunion avait-il été mal choisi ? L'enjeu ne vaudrait-il pas le déplacement ? Toujours est-il qu'une bonne partie des 72 communes du bassin de la Seulles et de ses affluents n'était pas représentée à la réunion publique de concertation vendredi matin à Creully. Le projet de dépollution des 57 km de rivières de ce réseau hydrographique intéresse pourtant environ 60 000 habitants. Il y eut à cette rencontre entre techniciens, élus et population une soixantaine de participants.

Si l'on considère le projet sous un angle géographique, on peut résumer cette concertation en trois points : Villers-Bocage, l'estuaire de la Seulles et le Chiromme.

Villers-Bocage : par paliers ?

Prévus à l'origine pour traiter 3000 tonnes de viande, les abattoirs de Villers-Bocage en sont aujourd'hui à près de 25 000 tonnes. Il est évident que la station d'épuration de la ville ne pouvait traiter pareilles quantités de déchets. Pour y remédier, un projet à deux volets a été établi : les abattoirs vont se doter d'un équipement adapté à leurs besoins actuels (coût : entre 3,5 et 4 millions). Elle devrait entrer en service en mars 1980. Dans le même temps, la station communale prévue pour traiter les déchets de 15 000 habitants va devoir accueillir les rejets de Promoviandes (peu importants) sans quoi l'insuffisance quantitative d'effluents risquerait d'entraîner un dysfonctionnement de la station. Il est prévu parallèlement de curer la Seuline pour favoriser l'écoulement des eaux. « **Mais n'allons pas trop vite, dira un usager, à détruire des haies et des fossés comme pour le remembrement** ». En outre, les pêcheurs n'oublient pas que ce ruisseau comme l'ensemble de la rivière est classé 1^{re} catégorie (c'est-à-dire que les salmonidés doivent pouvoir non seulement y vivre mais aussi s'y reproduire). Le respect de cette vocation piscicole supposerait no-

tamment que le débit d'étiage soit doublé (200 litres/seconde au lieu de 100). Cela obligerait à construire en amont une retenue d'eau qui se remplirait en période de fort débit et qu'on utiliserait lors des basses eaux pour soutenir l'étiage. Cet accroissement du débit entraînerait une plus grande dilution des matières déversées et augmenterait d'autant le pouvoir auto-épuration de la rivière. Ce souhait légitime des pêcheurs implique des investissements importants mais qui ne semblent a priori pas exclus.

Courseulles : un gain dérisoire

A propos de Courseulles, dont le maire a souhaité le projet de dépollution de la rivière, il fut beaucoup question de vase. Écologistes et ostréiculteurs se posent la question de savoir si un dévasage ne permettrait pas d'accélérer l'écoulement des eaux et par conséquent leur réoxygénation. Les techniciens estiment que le gain de pente serait minime et que la qualité de l'eau au niveau de l'estuaire ne pose pas de problème. L'agence de bassin explique que la diminution du taux d'oxygène au fur et à mesure qu'on se rapproche de Courseulles est un phénomène naturel lié à la morphologie du terrain et qu'en tout état de cause c'est là le paramètre le moins bon. Pour le reste, les pêcheurs par la voix de M. Bourgeois, poseront toute une série de problèmes plus ponctuels. Cela va depuis les déversements accidentels de produits utilisés dans l'agriculture jusqu'aux pollu-

tions à l'acide lors de forage d'eau pour la consommation en passant par la nécessité de ne plus accorder de permis de construire pour des stabulations en bordure de rivière. On évoquera encore le problème du mauvais fonctionnement de certaines stations d'épuration inondées lors d'orages. On insistera sur la nécessité de dépolluer au mieux le Chiromme, ruisseau qui disparaît dans la nappe... où s'alimentent plusieurs collectivités.

Vigilance

« **Dépolluer, c'est choisir** », diront en résumé les responsables de l'agence de bassin, le sous-préfet M. Marty et le sénateur de Bourgoing. Choisir des vocations souhaitables (pêche, abreuvement des animaux...), choisir les contraintes techniques et financières à imposer aux industriels ; choisir, selon l'ambition du projet retenu, ce qu'il en coûtera à la collectivité. Autant d'intérêts qu'il n'est pas toujours aisé de concilier, même si c'est le pari qu'entendent gagner les responsables de cette politique dite « d'objectifs de qualité ». Ainsi, l'expérience de la Vire montre que les industriels, comme les collectivités, d'ailleurs, freinent avec parfois de bonnes raisons la réalisation de cette politique. « **Pour la baie des Veys, dira le sénateur de Bourgoing, l'objectif n'est pas atteint, aussi rapidement que je le souhaitais** ». Une réserve qui devrait inciter tous les usagers de la Seulles à se montrer vigilants à l'égard de la concrétisation de ce projet de dépollution.

Michel URVOY.

CAEN - REALITES

octobre 1979

Michel d'ORNANO :

L'ENVIRONNEMENT

dans le CALVADOS



Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, M. Michel d'ORNANO est également, depuis cette année, président du Conseil Général du Calvados. C'est donc à ce double titre que CAEN RÉALITÉS l'a interviewé, pour faire le point sur les actions et les projets en cours dans notre département pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie. Actions et projets qui sont conduits à l'initiative ou sous la direction de son ministère, mais avec l'approbation et la participation du Conseil Général. Et aussi d'autres collectivités, de la région de Basse Normandie aux syndicats intercommunaux et aux municipalités, sans compter les simples particuliers, habitants des secteurs concernés, auxquels leur avis est demandé, ou candidats à la construction pour lesquels un organisme de conseil a été créé. Deux sujets ont été abordés : la protection de l'environnement, avec d'une part la reconquête des rivières et l'assainissement du littoral, d'autre part l'élimination et la récupération des déchets ménagers et industriels, et un premier bilan d'activité du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Calvados.

LA RECONQUÊTE DES RIVIÈRES et la protection du Littoral

Il n'est pas besoin de préciser combien la reconquête des rivières et du littoral revêt, dans l'ensemble des actions que j'ai menées dans notre région, une importance particulière. Grâce aux efforts accomplis ces dernières années les pollutions ont cessé de croître et ont même commencé à diminuer sensiblement. La Basse Normandie bénéficie de ce fait encore largement d'un environnement de qualité et la politique de

l'eau que j'ai menée place ainsi notre région parmi les plus avancées de FRANCE.

Cette action de « reconquête de l'eau » trouve sa confirmation expérimentale en Basse Normandie. L'engagement du départ dans cette politique a revêtu différents aspects, parmi lesquels la mise en place des « objectifs de qualité » constitue une nouvelle étape pour la reconquête de nos rivières.

LA RECONQUÊTE DES RIVIERES.

La définition des objectifs de qualité procède d'une démarche novatrice délicate, permettant de relier la qualité des cours d'eau avec les usages envisagés, compte tenu des contraintes propres à chaque bassin. L'élaboration d'un dossier technique, établi en étroite concertation avec les administrations et professionnels concernés, porte ainsi sur la situation

la situation actuelle du bassin, ses perspectives de développement industriel et urbain, l'ensemble de contraintes dues au réseau hydrographique, les différentes sources de pollutions organique et chimique, ainsi que sur l'autoépuration des cours d'eau.

A partir de ces données, trois propositions d'objectifs de qualité, d'ambition croissante, sont élaborées. Le choix de ces objectifs est alors soumis à toutes les administrations et services intéressés, et il fait l'objet de réunions de concertation publique, dans le but de permettre aux habitants du secteur d'exprimer leur avis.

L'expérience de la reconquête de la Vire, par sa valeur exemplaire, a été étendue en 1975 à tous les bassins de la Basse Normandie en commençant par l'Orne et la Dives, en raison des actions déjà engagées dans ces bassins et de la priorité reconnue

à la politique du littoral. Cette reconquête représente un investissement d'environ 110 millions de francs.

L'étude régionale s'est poursuivie par l'élaboration d'objectifs de qualité sur les bassins de la Touques et de la Seulles, dont l'engagement a été demandé lors de la session du Conseil Général du Calvados en janvier 1978. D'une superficie de 1.350 km², le bassin de la Touques, s'étend sur trois départements, l'Orne, l'Eure et le Calvados, et se caractérise par l'existence de nappes souterraines particulièrement importantes. Certaines régions parmi les plus industrialisées, sont directement menacées par la pollution des eaux, ainsi la vallée de l'Orbiquet et la région de Lisieux, les secteurs de Pont-L'Evêque, du district de Trouville-Deauville et enfin de Honfleur.

Sur le plan financier, les investissements prévus pour la Touques et la Seulles devraient être fixés entre 40 millions de francs et 65 millions de francs selon l'hypothèse retenue. Cette estimation comprend la création ou l'extension de stations d'épuration, la mise en place de réseaux d'assainissement, et des mesures d'accompagnement telles le curage des cours d'eaux, ou bien encore des techniques nouvelles comme les traitements tertiaires ou

l'étalement des rejets sur 24 heures. Une part importante des travaux envisagés sont déjà programmés, et le plus souvent financés.

Deux réunions publiques se sont tenues, l'une à Deauville avec la participation de M. Michel d'Ornano, ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, la seconde à Lisieux avec M.

Guitier, sous-préfet. Ces réunions ont permis à tous les usagers concernés d'exposer leurs opinions sur les choix envisagés. Ces efforts devraient permettre la reconquête de ces deux rivières dans un délai de 5 ans, et de faire à ce titre de notre département l'un des plus avancés en la matière.

L'ASSAINISSEMENT DU LITTORAL

En même temps, un important programme a été mis en place pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement du littoral. Dans ce but, le Comité Technique de l'Eau se penche actuellement sur la possibilité d'étendre la procédure des objectifs de qualité à l'espace littoral. L'étude du littoral du Calvados devrait s'achever fin 1980. Cette étude sera financée conjointement par la Région et l'Agence de Bassin. Il existe déjà 121 stations d'épuration dans le département. Ces stations atteignent un bon niveau de fonctionnement.

A l'exception du problème de la généralisation des réseaux séparatifs entre les eaux usées et les eaux pluviales, les mesures à prendre concernent la création de stations là où elles n'existent pas encore, l'augmentation de la capacité de production de celles qui existent, pour accompagner l'augmentation de la population, l'achèvement des branchements des particuliers et des collecteurs d'eaux usées.

Le développement du tourisme et des loisirs balnéaires, les activités

industrielles et portuaires ont fait du littoral l'enjeu d'intérêts multiples souvent contradictoires. Le programme d'assainissement cherche à instaurer un équilibre entre le développement économique et la protection du littoral, et rassemble les principes qui doivent désormais guider l'aménagement de l'espace littoral. Il prévoit la maîtrise de l'urbanisation sur les régions côtières, la mise en valeur des espaces naturels, l'adaptation des équipements aux caractéristiques du littoral, et enfin la qualité architecturale des constructions. La politique que j'ai menée vise ainsi à protéger les milieux naturels, qui restent un atout considérable pour la région, mais également à répondre à l'aspiration croissante des populations à un meilleur cadre de vie. Le constat de cette politique est favorable, les actions engagées le montrent et les progrès déjà réalisés le prouvent. Il convient toutefois de poursuivre notre effort pour le bien-être de tous et l'avenir de notre région.

Michel D'Ornano.

OUEST - FRANCE

28 août 1979

NETTOYER L'EAU DOUCE

① En Normandie, une politique originale de dépollution des rivières

Dis-moi ta pollution, je te dirai combien il en coûtera à la collectivité. Ce pourrait être la maxime de l'Agence de bassin Seine-Normandie qui, sous l'égide de l'établissement public régional, a entrepris de reconquérir toutes les rivières normandes. Jusqu'alors, la Vire, l'Orne, la Dive, la Seulles et la Touques font partie de cette politique originale de la pollution des cours d'eau.

Le principe en est simple, premièrement, voici une rivière : quels sont les usages qu'on souhaite en faire (eau potable, abreuvement des

animaux, pêche) ; deuxièmement, pour que ces vocations puissent être respectées, quels sont les investissements à réaliser ? Troisième temps, on invite les industriels, les communes, les départements et la région à mettre leur argent en commun. L'Agence de bassin apporte son aide financière (subvention et prêts) et technique : elle assure en outre la coordination des opérations. Voilà en résumé l'esprit de cette politique dite « d'objectifs de qualité » qui fait de la Basse-Normandie, du moins sur le papier, une région pilote en matière de dépollution des cours d'eau.



Les pêcheurs, souvent les meilleurs défenseurs de la qualité des rivières.

Photo Alain Le Berre.

Juin 70, le conseil des ministres décide de lancer l'opération pilote de la Vire. Août 73, démarrage des études. Février 77, après une large consultation, paraît un décret fixant les objectifs à atteindre. 1^{er} janvier 80, dans quatre mois, les amendes pleuvront si les mesures retenues ne sont pas respectées. Dans cette première affaire, l'administration a la possibilité de brandir la menace d'une sanction financière et pénale. Parce que le décret le lui permet. Mais les ministres ne signent pas toujours ces décrets sans lesquels ladite politique se limite, sinon à des vœux pieux, du moins à quelques mesures incitatives. C'est ainsi par exemple que le dossier élaboré pour la Moselle a capoté parce que là-bas la puissance des industriels est telle que les ministres ont renoncé à leur imposer des contraintes. Un échec qui doit servir de leçon.

Les objectifs de qualité dans le Calvados

En Normandie où le poids des industriels, et celui des déchets polluants est moindre, les choses se passent mieux. Même si dans le cas de la Vire, il reste encore à mettre au pas des laitiers et des collectivités fraudeurs. L'ensemble des travaux seront cependant menés à bien, mais avec quelques mois, voire une année de retard. **« Ce sera au préfet d'estimer s'il faut sanctionner tout de suite ou accorder un sursis ».**

Pendant que le dossier Vire s'élaborait, d'autres bassins hydrographiques faisaient l'objet d'études, notamment l'Orne, la Dive et tous leurs affluents. Là encore,

après consultations des élus, des administrations et de la population, une hypothèse (d'ambition moyenne) a été retenue. La mission interministérielle vient de donner un avis favorable. Il y aura le fameux décret, si les ministres concernés le veulent bien. Intérêt non négligeable de ces signatures : elles constituent un engagement de l'Etat à participer au financement des travaux. Dans le meilleur des cas, le projet de dépollution souhaité pour ces deux rivières devrait être atteint au 1^{er} janvier 1984. La même procédure est aujourd'hui engagée pour la Seulles et la Touques dont les dossiers parviendront dans les ministères au début de l'année prochaine. **« Le Calvados, soulignait-on à l'Agence de bassin, est ainsi le premier département français à être totalement couvert par cette politique d'objectifs de qualité ».**

Une plus grosse

« carotte financière »

Malgré son originalité, cette procédure n'est pas exempte de critique. Les associations de pêcheurs et d'écologistes trouvent qu'elle n'impose pas de contraintes suffisantes aux industriels. Résultat : pour concilier économie et écologie, on aboutit quelquefois à des solutions bâtarde. C'est le cas de la « vie », une rivière normande particulièrement polluée par les cidreries et les laiteries, où un certain taux d'effluents sera toléré. **« Ce qui revient, disent les pêcheurs, à légaliser une certaine pollution ».**

Pour amener les industriels à dépolluer au maximum, seule l'incitation financière est efficace. D'où l'importance qu'accorde l'Agence financière de bassin à une majoration de la redevance « pollution » que paient les entreprises et les utilisateurs d'eau en général.

« Le problème, dit-elle, c'est qu'aujourd'hui ça coûte encore un peu moins cher de ne rien faire que de dépolluer. C'est pourquoi nous avons demandé une augmentation de 15 à 20 %, car cette redevance était bloquée jusque là par le plan Barre ». Il reste qu'un abattoir du pays d'Auge, qui paie 20 000 F de redevance annuelle, devrait verser 270 000 F s'il n'avait pas de système d'épuration. L'exemple donne une idée de l'incitation que peut constituer cette « carotte financière ».

La seconde limite de cette politique de dépollution tient à la fois à des questions techniques et de gros sous. On s'aperçoit en effet depuis quelques années que le taux de nitrates augmente dangereusement. Cette pollution peut avoir des conséquences très graves puisqu'elle peut être mortelle pour les nourrissons. Devra-t-on dépolluer tous les cours d'eau et toutes les nappes souterraines ? Encore faudrait-il que les techniques soient au point... ou qu'on accepte de faire le procès d'une certaine agriculture.

Michel URVOY.

Demain : « La France et l'Europe polluées par les nitrates ».

